
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 9 avril 2024, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 3 avril 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVER SIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMÉL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, SCHOEMACKER Paul, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry (Jusqu'à la question 30), BOYAULT Catherine, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René (Jusqu'à la question 20) , HOLVOET Marie-Pierre, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, CARON David, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMANT Isabelle

PROCURATIONS :

CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, CLAIRET Dany donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à HEUGUE Éric, CORDONNIER Francis donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DEFEBVIN Freddy

donne procuration à BARROIS Alain, DELPLACE Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie donne procuration à SAINT-ANDRÉ Stéphane, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FACON Dorothée donne procuration à DEROUBAIX Hervé, FLAJOLLET Christophe donne procuration à BOSSART Steve, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, FOUCAULT Gregory donne procuration à LEMOINE Jacky, GAROT Line donne procuration à HOCQ René (Jusqu'à la question 20) , IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, MACKÉ Jean-Marie donne procuration à SGARD Alain, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, MARCELLAK Serge donne procuration à TASSEZ Thierry, NOREL Francis donne procuration à LEVEUGLE Emmanuelle, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à MAESELE Fabrice, RUS Ludivine donne procuration à DEMULIER Jérôme, SWITALSKI Jacques donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, FLAHAUT Jacques, HANNEDOUCHE Sandrine, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MILLE Robert, OPIGEZ Dorothée, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, VIVIEN Michel

Madame DERUELLE Karine est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
9 avril 2024

POLITIQUE DE LA VILLE

APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire ;

Enjeu : Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe le cadre général de la politique de la ville, en confirmant la double finalité d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers et de réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, les contrats de ville sont arrivés à échéance au 31 décembre 2023.

Par décret publié au Journal Officiel le 29 décembre 2023, les contours de la géographie prioritaire ont été arrêtés par l'Etat. Sont concernés 16 quartiers répartis sur 19 communes de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys romane : Auchel, Calonne-Ricouart ; Marles-les-Mines, Burbure, Barlin, Hersin-Coupigny, Verquin, Beuvry, Labourse, Haillicourt, Bruay-La-Buissière, Béthune, Divion, Douvrin, Cauchy-à-la-tour, Haisnes, Houdain, Noeux-les-Mines, et Lillers.

En complément de cette géographie prioritaire définie par l'Etat, il est proposé comme ce fut le cas lors de la précédente contractualisation, la reconnaissance de quartiers en géographie d'intérêt communautaire, quartiers présentant les mêmes critères de niveau de revenu mais n'atteignant pas le seuil des 1000 habitants. 9 quartiers répondent à ces critères, soit 4 quartiers supplémentaires par rapport au précédent Contrat de ville :

- Hersin-Coupigny : Cité Longuepierre-Béchet
- Hersin-Coupigny / Noeux-les-Mines : Fond de Sains
- Divion : Cité du Transvaal
- Divion : Cité de la Clarence
- Auchy-les-Mines : Cité Madagascar
- Béthune : Catorive (nouveau)
- Calonne-Ricouart : Quartier du village (nouveau)
- Haillicourt : Cité des Oiseaux (nouveau)
- Marles-les-Mines : Cité de Marles - Gambetta (nouveau).

Ces quartiers d'intérêt communautaire pourront, au même titre que la géographie Etat, bénéficier des dispositifs intercommunaux tels que les fonds de concours Politique de la ville

et le fonds de cohésion sociale. Une réflexion sera engagée pour y conforter les dispositifs de réussite éducative et d'éducation artistique.

Au terme d'un travail de réflexion mené avec les élus, les habitants, les associations et partenaires, sur la base du projet de territoire, de la feuille de route Cohésion sociale, des ambitions de l'État et de l'évaluation du précédent Contrat de ville, la Communauté d'Agglomération a élaboré un document-cadre définissant 3 orientations stratégiques et structurantes à l'échelle de l'agglomération :

- des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles
- des quartiers d'émancipation pour tou.te.s
- des quartiers à l'épreuve des transitions.

Ce document-cadre comprend :

- des déclinaisons opérationnelles pour chacune de ces orientations
- les modalités de la participation citoyenne, fondement de la politique de la ville
- les modalités d'animation, de pilotage et de gouvernance du contrat de ville
- le dispositif de suivi-évaluation.

Une déclinaison de celui-ci sera réalisée à l'échelle communale, permettant une action au plus près des réalités et des besoins des quartiers.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 27 mars 2024, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le document-cadre du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les conventions d'application communales. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le document-cadre du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 ».

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les conventions d'application communales

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **15 AVR. 2024**

Et de la publication le : **15 AVR. 2024**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky



CONTRAT DE VILLE
“Engagements Quartiers 2030”
2024-2030

quartiers2030

Editos.....	4
Édito de M. Jacques BILLANT, Préfet du Pas de Calais.....	4
Edito de M. Olivier GACQUERRE, Président de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane.....	5
Préambule.....	7
Qu'est-ce que le contrat de ville ?.....	7
Une articulation avec les contractualisations existantes.....	8
Le contrat de ville 2024-2030, fruit d'une large concertation partenariale et citoyenne.....	10
La nouvelle géographie prioritaire : 25 quartiers au coeur de l'attention sur la CABBALR.....	13
Les "quartiers prioritaires" définis par l'Etat, qui bénéficieront à la fois du droit commun et des crédits spécifiques de la Politique de la Ville.....	13
Les "quartiers d'intérêt communautaire" : des territoires vulnérables qui feront l'objet d'une attention particulière et d'une mobilisation du droit commun.....	13
25 quartiers concernés sur 20 communes.....	15
Des quartiers pas comme les autres dans une agglomération en transition.....	17
Des enjeux en matière d'accès aux droits sociaux et aux besoins essentiels.....	18
Des enjeux en matière d'éducation, d'émancipation et d'accès à l'emploi.....	20
Des enjeux en matière de cadre de vie et de transition écologique.....	21
Synthèse des enjeux pour les quartiers de la politique de la ville.....	23
La stratégie "Engagements Quartiers 2030".....	24
3 enjeux structurants.....	25
Enjeu 1 : Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles.....	25
Enjeu 2 : Des quartiers d'émancipation pour tous.....	28
Enjeu 3 : Des quartiers à l'épreuve des transitions.....	31
3 enjeux transversaux.....	33
Une priorité à la jeunesse : investir sur l'avenir.....	33
La participation des habitants : susciter et accompagner l'initiative citoyenne, sous toutes ses formes.....	34
Agir sur l'égalité Femme-Homme et lutter contre toutes les formes de discriminations.....	37
Pilotage et mise en oeuvre de la stratégie.....	40
Un pilotage technique et politique organisé à la fois à l'échelle communale et intercommunale... 41	
Le pilotage intercommunal.....	41
Le pilotage communal.....	43
Le rôle des délégués du Préfet.....	44
Une animation ouverte et partenariale.....	44
Un soutien renouvelé aux porteurs de projets.....	46
Les moyens mobilisables : droit commun et crédits spécifiques.....	47
Les moyens de droit commun des signataires.....	47
Les crédits du "BOP 147" et la programmation annuelle des crédits spécifiques.....	48
Les dispositifs territorialisés de la Politique de la ville.....	48
Le dispositif d'abattement de TFPB.....	48

Le dispositif "Adulte-relais"	49
Le Fonds de Cohésion Sociale.....	49
Les Fonds de concours.....	50
L'observation, le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville.....	50
Les signataires du Contrat de Ville.....	52
Les communes.....	52
Les partenaires institutionnels.....	54
Les bailleurs sociaux.....	55
[Annexe 1] La géographie du contrat de Ville 2024-2030.....	56
[Annexe 2] Déclinaison opérationnelle de la stratégie du Contrat de Ville.....	82
Déclinaison opérationnelle de l'enjeu 1.....	82
Déclinaison opérationnelle de l'enjeu 2.....	92
Déclinaison opérationnelle de l'enjeu 3.....	113
[Annexe 3] Les engagements des partenaires.....	122
La Préfecture du Pas-de-Calais et les services déconcentrés.....	122
La Région Hauts-de-France.....	135
Le Département du Pas-de-Calais.....	150
L'éducation Nationale.....	155
Procureur de la République.....	157
L'Agence Régionale de Santé.....	158
La Caisse d'Allocations Familiales.....	162
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie.....	164
La Banque des Territoires.....	165
France Travail.....	166
BPI FRANCE.....	171
Pas de Calais Habitat.....	173
SIA Habitat.....	174
Maisons et Cités.....	176
SIGH.....	177
Flandres Opale Habitat.....	179
Habitat Hauts de France.....	179
ICF Habitat.....	179
Soliha.....	179



Édito de M. Jacques BILLANT, Préfet du Pas de Calais

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » conclu avec la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane démontre notre détermination commune à réduire les écarts de développement et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

L'objectif est clair : recentrer les actions proposées sur les attentes des habitants. Pour formaliser ce contrat, une concertation citoyenne inédite a été déployée, notamment grâce à la plateforme numérique « Quartiers 2030 ». Les habitants des quartiers se sont ainsi exprimés largement sur l'ensemble des sujets (le Pas-de-Calais est le premier département de France en termes de consultation) et les acteurs de terrain ont partagé leur expertise pour définir ensemble les priorités de cette nouvelle contractualisation. La poursuite de cette participation citoyenne restera un enjeu fondamental dans les prochaines années.

Resserré autour d'enjeux et d'actions priorités et déclinés territorialement sur les quartiers prioritaires, le contrat de ville se veut un document agile, lisible et accessible qui résume les engagements de tous les acteurs, publics et privés, déterminés à améliorer durablement la vie des habitants des QPV à court et moyen terme.

Pour garantir la promesse d'égalité républicaine, l'ensemble des signataires est appelé à aller toujours plus vers les publics des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes. Nous continuerons donc à tout mettre en œuvre pour faire de l'Éducation l'axe central de ce contrat car là est la clé de la réussite et de l'émancipation de tous. Nous ferons aussi de la stratégie nationale de prévention de la délinquance une priorité pour qu'elle nous prémunisse de la bascule des jeunes vers cette voie. Nous déploierons les moyens nécessaires pour garantir le retour à l'emploi durable, grâce au concours de l'ensemble des acteurs ; je pense en premier lieu aux chefs d'entreprises. Enfin, nous veillerons aussi à la poursuite de la mobilisation des autres politiques de droit commun (sport, culture, santé), afin d'optimiser les moyens stratégiques de la politique de la ville car elle doit conserver son effet levier au service de l'innovation et de l'expérimentation.

De nombreux défis attendent nos quartiers. Notre mobilisation sera déterminante et nous serons au rendez-vous des attentes exprimées.

Je sais pouvoir compter sur la solidité du pilotage partagé Etat – Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane car elle garantit la réussite de l'ambition portée par l'engagement Quartiers 2030.



Edito de M. Olivier GACQUERRE, Président de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lyonnaise

La fracture territoriale et sociale frappe de plus en plus les territoires dits « périphériques » hors des grandes métropoles, et plus encore certains de nos quartiers. Le sentiment d'inégalité se fait chaque jour plus pressant : éloignement des services publics, difficultés scolaires, problème de qualification et d'emploi, poches de fragilités... Sur notre Agglomération, par exemple, le taux de pauvreté reste élevé, avec 19,6%, et s'avère plus important encore chez les moins de 30 ans, atteignant 30%.

Afin de réduire ces écarts de développement, nous avons décidé localement de venir en appui des outils mis en place par l'Etat, au titre de la politique de la ville, pour se reconnecter aux quartiers qui ont été définis comme prioritaires, parce qu'impactés le plus durement par les inégalités sociales.

C'est ainsi que nous avons fait le choix d'élargir à 25 la liste des 16 quartiers défavorisés initialement dressée par l'Etat, et d'y associer 9 quartiers d'intérêt communautaire, pour répondre aux réalités locales. Il est impératif d'intégrer à ce dispositif toutes les familles en difficulté et en particulier notre jeunesse parfois désœuvrée afin d'améliorer leur condition d'épanouissement et leur garantir un avenir. Nous défendons, ainsi, les valeurs républicaines et humanistes, d'unité citoyenne et de justice sociale, qui sont si précieuses pour éviter le repli sur soi.

Les actions prioritaires de notre Contrat de ville, que nous reconduisons pour la période 2024-2030, vont notamment s'atteler aux problématiques de logement, de santé physique et mentale, d'accès aux droits sociaux, d'éducation populaire mais aussi de citoyenneté, d'insertion professionnelle et de transition urbaine et environnementale des quartiers ; autant de priorités qui s'inscrivent pleinement dans notre projet de territoire : l'Agglo 100 % durable !

Dans cet esprit, la participation citoyenne est d'une importance capitale. En effet, les initiatives citoyennes et associatives créent une vraie dynamique dans les quartiers quant à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Ces initiatives véhiculent ainsi des notions « d'aller vers » et de médiation sociale qui nous tiennent à cœur et nous permettent désormais de faire non plus uniquement « pour » mais « avec » les habitants.

Personne ne choisit de vivre dans un milieu social, historiquement et culturellement, défavorisé. En revanche, nous avons tous, à nos niveaux respectifs, un rôle à assumer pour que chaque mère, chaque père dans leur fierté de parents, chaque enfant, dans son innocence ne souffrent plus de sa condition, se sentent au contraire acceptés et respectés et, surtout, retrouvent l'estime de soi et des autres dans le projet social et « humain » que nous portons collectivement.

J'ai ici une pensée très émue à l'égard de notre défunt collègue, Eric EDOUARD, qui nous a malheureusement quitté trop tôt, en novembre dernier, et qui n'a eu de cesse, dans le cadre de sa délégation communautaire, de se battre pour plus de solidarité, de cohésion sociale et d'égalité des chances.

En respect à sa mémoire, poursuivons cette priorité qui nous anime au sein de la Communauté d'Agglomération : la dignité pour tous!

Préambule

Qu'est-ce que le contrat de ville ?

Au sein du territoire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, un certain nombre de quartiers sont désignés comme prioritaires car ils présentent des difficultés sociales plus importantes que la moyenne du territoire.

La **politique de la ville** vise à réduire ces écarts entre les quartiers et à améliorer le quotidien des habitants en mobilisant un ensemble de partenaires : l'État, les Collectivités (CABBALR, Villes, Département et Région), les habitants, les acteurs des quartiers (bailleurs, associations) et les entreprises.

Le **contrat de ville "Engagements Quartiers 2030"** de la CABBALR constitue le socle commun à tous ces partenaires pour construire des solutions et des projets ensemble, activer des partenariats au bénéfice des habitants de ces quartiers. Il définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, dans le respect des compétences et des missions de chacun.

Pour atteindre ces objectifs, les signataires du contrat de ville s'engagent à mobiliser l'ensemble de leurs moyens dits de "droit commun" (les politiques d'action sociale, de santé, de développement économique, de développement durable...) et également à travailler ensemble autour de nouvelles actions spécifiques à destination des quartiers prioritaires. L'Etat met à disposition des partenaires des moyens et des dispositifs spécifiques, sous la forme de subventions aux porteurs de projet et de dispositifs co-pilotés par les communes, l'agglomération et les services de l'Etat.

Le contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" s'inscrit dans une longue histoire de la politique de la ville sur le territoire intercommunal et dans la continuité directe du précédent contrat mis en

Le cadre national

La Politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers populaires et à améliorer les conditions de vie de leurs habitant-es.

C'est une politique transversale qui permet de mobiliser les acteurs publics dans la recherche de solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

Mise en oeuvre dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite "Loi Lamy", elle est pilotée localement par les intercommunalités, en lien avec les Préfectures et les communes, à travers le Contrat de ville, et déployée sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV).

Pour l'élaboration des nouveaux contrats de ville et la déclinaison de la stratégie nationale « Quartiers 2030 », deux instructions nationales du 31 août 2023 et du 4 janvier 2024 ont précisé le cadre d'élaboration des nouveaux Contrats en prescrivant :

- un dispositif de suivi s'appuyant sur l'observation territoriale, et sur des indicateurs-clés permettant de mesurer les résultats des actions mises en oeuvre dans le cadre de ces orientations
- de nouveaux outils au service du financement de la vie associative, de l'investissement dans les quartiers prioritaires et du traitement de « poches de pauvreté » situées hors du zonage QPV
- une gouvernance renouvelée afin de simplifier les instances de pilotage, d'en renforcer le caractère partenarial et de rapprocher des territoires l'animation et le pilotage du contrat
- une plus grande articulation avec les autres stratégies et contractualisations locales, ainsi que les interventions européennes, notamment afin de s'assurer de la mobilisation des moyens dits de « droit commun » dans les quartiers
- une priorité donnée à la participation des habitant-es à la construction, puis la mise en oeuvre du contrat de ville

œuvre entre 2015 et 2023. La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, créée en 2017 et issue de la fusion de 3 EPCI (Artois Comm, Artois-Lys, Artois-Flandres) a pris sa place comme pilote du contrat de ville, au côté des services de l'Etat et des communes concernées par la géographie prioritaire : animation du partenariat et mise en oeuvre d'actions intercommunales, soutien aux communes, instruction de la programmation annuelle des subventions, suivi des engagements partenariaux, évaluation du contrat de ville.

La politique de la Ville : une compétence intercommunale

En matière de politique de la ville : la compétence de la CABBALR porte sur l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville, l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local, d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance et les programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Une articulation avec les contractualisations existantes

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Lys Romane poursuit sa structuration et œuvre à l'harmonisation de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, traductions statutaires de politiques structurantes au bénéfice d'une action intercommunale visant un développement harmonieux et équilibré du territoire.

Pour favoriser la mobilisation du droit commun, et pour inscrire le devenir des quartiers prioritaires dans le projet d'agglomération, la mise en œuvre du contrat de ville s'inscrit dans le cadre plus large du projet de territoire et des politiques structurantes qui s'y déploient, grâce au travail de mobilisation et d'articulation mené par les pilotes et les partenaires de ces différentes politiques.

Le contrat de ville s'inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de la CABBALR, signé le 21/01/2022, qui s'adosse au cadre prospectif et stratégique déterminé lors des travaux d'élaboration du projet de territoire. Le CRTE retranscrit la volonté d'inscrire le territoire et ses acteurs dans une dynamique de mutation positive pour une attractivité renforcée avec le développement alternatif et durable comme modèle. Les principales aspirations de cette mutation tendent vers un territoire de référence en matière de développement durable économiquement, socialement et écologiquement, un territoire plus résilient à taille humaine, inclusif et de proximité. Dans ce cadre, les engagements de la CABBALR s'appuient sur les fondamentaux suivants :

- Au titre du développement économique et de l'emploi : Conforter l'excellence industrielle du territoire, renforcer les capacités d'innovation, accompagner de nouvelles filières, soutenir le développement des entreprises et de l'emploi : industrie, formation, innovation, emploi, Économie Sociale et Solidaire, le fluvial, le marketing territorial, la politique du commerce...
- Au titre de la transition écologique et numérique : Construire un modèle d'organisation territoriale adapté aux composantes urbaine, périurbaine et rurale de l'agglomération : confortement des centralités, appui aux communes rurales, mobilité durable en lien avec le BHNS et le développement des gares et des pôles d'échanges, la maîtrise du foncier, le maillage territorial, la mutualisation des services, les outils numériques etc.

- Au titre des solidarités : Un territoire solidaire favorable à l'épanouissement et la réussite de ses habitants : le cadre de vie, la démocratie locale, l'écologie urbaine, la santé, l'habitat, la cohésion sociale, la politique de la ville...
- Au titre de l'attractivité et du cadre de vie : Dynamiser le potentiel touristique et l'attractivité du territoire : le tourisme, la culture, le patrimoine, les sports, le cadre de vie, la biodiversité, la TVB, la chaîne des parcs...

Par ailleurs, le pilotage du contrat de ville devra s'articuler avec celui des dispositifs suivants :

- Le Pacte des solidarités, élaboré au niveau national pour la période 2024-2027, qui vise à combattre la pauvreté et la reproduction de la pauvreté entre générations. Il regroupe vingt-cinq mesures réunies en quatre axes prioritaires : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance, Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous, Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits, Construire une transition écologique solidaire. Les quartiers prioritaires, qui présentent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne du territoire, sont particulièrement concernés par ces mesures.
- L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) du Nord et du Pas-de-Calais qui met l'accent sur la rénovation « intégrée » des cités minières et accélère l'émergence d'équipements structurants et de nouveaux services aux habitants.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Le PLUIH
- Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Quartier du Mont Liébaut à Béthune et Quartier Centre à Bruay-La-Buissière
- La stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance
- La feuille de route numérique de l'agglomération
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) et ses différentes déclinaisons opérationnelles (OPAH - Permis de Louer...)
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Le COT TRI (contrat d'objectifs pour la territorialisation de la troisième révolution industrielle)
- La Convention Territoriale Globale contractualisée avec la Caisse d'Allocations Familiales
- Le Contrat Local de Santé (CLS) signé notamment avec l'ARS qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), instance de coordination des acteurs qui gravitent autour de la thématique de la santé mentale, au-delà des acteurs du champ sanitaire.
- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Le programme "Action Cœur de Ville" dont l'objectif principal est de redynamiser et de rendre attractifs les centres-villes par une action d'ampleur sur l'accessibilité, le commerce, les services publics, l'amélioration des espaces publics, l'offre culturelle et de loisirs... et donc de renforcer les pôles urbains de Béthune et de Bruay-la-Buissière.
- Le programme Petites Villes de Demain (PVD) qui concerne les villes de Lillers, Auchel et Calonne-Ricouart
- ...

Le contrat de ville 2024-2030, fruit d'une large concertation partenariale et citoyenne



Le Contrat de Ville est issu d'une démarche de concertation et de co-construction menée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et de chaque quartier prioritaire pour partager le diagnostic du territoire, identifier les enjeux et définir les priorités d'actions du nouveau contrat. Plusieurs étapes ont permis de croiser les attentes et les regards sur les quartiers, pour construire collectivement un projet ancré dans la réalité de vie des habitants.

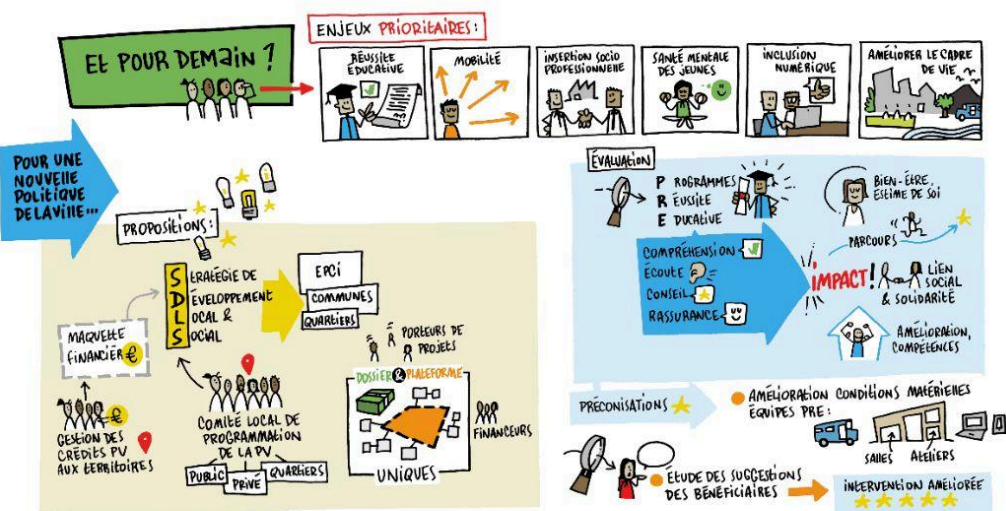
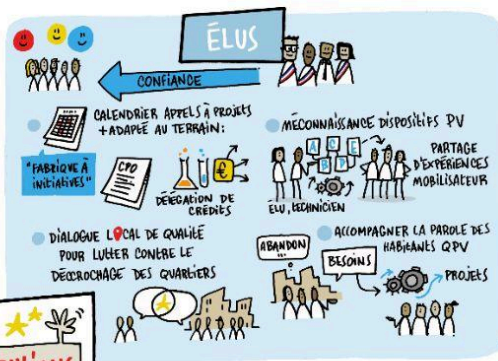
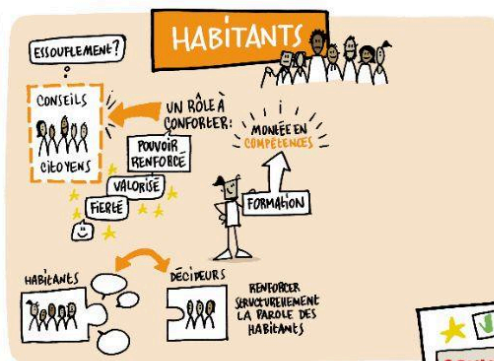
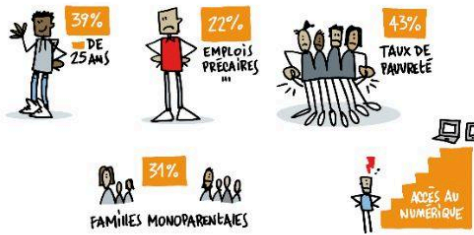
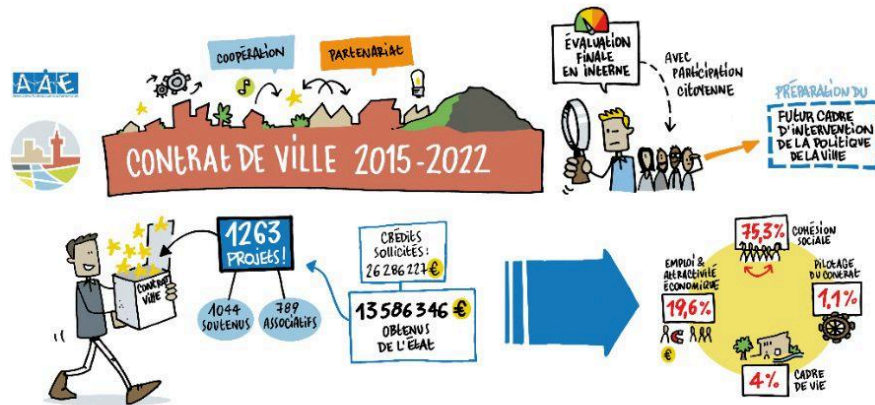
Dans le cadre de l'évaluation du précédent contrat de ville, la CABBALR, a animé une démarche de diagnostic et d'évaluation partagée. Les élus municipaux et communautaires, les associations porteuses et les signataires ont pu contribuer à l'analyse des réalisations menées dans le cadre du Contrat de Ville depuis 2015, et faire ressortir des priorités d'intervention partagées pour le Contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030". Ce travail d'évaluation partagée a mis en évidence des thématiques à investir en priorité (notamment la réussite éducative, la mobilité, l'insertion socio-professionnelle, la santé mentale des jeunes, l'inclusion numérique et l'amélioration du cadre de vie) mais aussi des préconisations pour améliorer les modes de coopération autour de l'animation du Contrat de Ville.

Parallèlement, en appui sur les associations d'éducation populaire du territoire, une large concertation a été menée auprès des habitants sous la forme d'une "évaluation sensible et participative" menée tout au long de l'année 2022, sous des formes variées pour aller à la rencontre d'un large panel d'habitants des quartiers : balades urbaines, animations "porteurs de parole" et "débats mouvants", travail de rue... Au total, plus de 1 600 habitants issus de 8 quartiers prioritaires ont été entendus. Ces échanges ont permis de mettre en exergue des besoins et envies chez les habitants notamment en terme d'emploi et développement économique, de parentalité et de co-éducation, de mobilité, de culture et de cadre de vie, de lien social, de pouvoir d'agir des habitants, de santé et de sports...

Entre mai et octobre 2023, 4 ateliers participatifs ont permis de préciser les enjeux et orientations prioritaires à inscrire dans le nouveau Contrat de ville, de pré-définir les actions à conduire et les moyens susceptibles d'être mobilisés, et de mettre en dialogue la refonte des modalités de pilotage et de partenariat. Environ 200 personnes ont contribué à ces échanges : élus communautaires, maires et élus municipaux, services municipaux et communautaires, institutions signataires, acteurs de terrain (associations, écoles, bailleurs, travailleurs sociaux ...), collectifs d'habitants.

En parallèle et conformément aux orientations nationales, chaque institution a conduit un travail d'identification des moyens de droit commun susceptibles d'être déployés dans le nouveau contrat. L'actualisation de la géographie prioritaire a également été discutée entre les services de l'Etat, de la CABBALR et les communes durant l'été 2023.

L'ensemble de cette démarche d'élaboration a été conduite par la Communauté d'Agglomération et la Préfecture en lien étroit avec les communes et avec l'appui d'expertises extérieures amenées par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, le Centre de ressources Politique de la ville dans les Hauts-de-France (IREV), l'association l'Établi, l'AAE 62 et la coopérative ExtraCité.



EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023

avril – juillet 2022 :
Evaluation du Contrat de ville
Observation, analyse et entretiens avec
avec les élus et services municipaux

mars - décembre 2022 :
**Evaluation sensible et
participative avec les habitants**
1 600 habitants rencontrés

ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE "Quartier 2030"

été 2023 :
dialogue villes / CABBALR / Etat
pour l'actualisation de la géographie
prioritaire

mai – octobre 2023 :
élaboration participative du contrat de ville
4 ateliers rassemblant 200 participants : élus,
services municipaux, partenaires
institutionnels, associations, collectifs
d'habitants...

mars 2024 :
Signature du contrat de ville

La nouvelle géographie prioritaire : 25 quartiers au coeur de l'attention sur la CABBALR

Les “quartiers prioritaires” définis par l’Etat, qui bénéficieront à la fois du droit commun et des crédits spécifiques de la Politique de la Ville



Depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) sont les territoires d’intervention de la Politique de la ville au bénéfice desquels se déploie la stratégie d’intervention partenariale formalisée dans le Contrat de Ville.

Un périmètre est défini par l’Etat comme “Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville” (QPV) s’il répond à trois critères : appartenir à une unité urbaine de plus de 10000 habitants, un nombre d’habitants vivant sur ce périmètre supérieur à 1000 et un revenu médian de ce périmètre inférieur à celui retenu pour l’EPCI (12 600€ pour la CABBALR - population fiscale 2019 – source Filosofi).

La Préfecture du Pas-de-Calais a engagé à l’été 2023 un dialogue local avec la Communauté d’Agglomération, les communes et les bailleurs sociaux concernés, pour définir les périmètres des QPV, pour les six années à venir. A l’issue de ce dialogue local, la nouvelle liste des Quartiers Politique de la Ville a été validée par décret le 28 décembre 2023.

Ainsi sur le territoire de la CABBALR, **16 quartiers prioritaires, répartis sur 19 communes, ont été définis par l’Etat comme prioritaires pour la politique de la ville.** Environ 35 000 habitants vivent dans ces quartiers, soit 13% de la population de la CABBALR. L’ensemble de ces quartiers étaient déjà concernés par le précédent contrat de ville, même si 12 d’entre eux ont vu leurs contours modifiés. La population vivant en QPV a augmenté d’environ 10% par rapport à 2014.

Ces quartiers prioritaires sont les seuls secteurs qui pourront bénéficier des moyens spécifiques déployés par l’Etat au titre de la politique de la ville (subventions aux acteurs, ingénierie, dispositifs spécifiques).

Les “quartiers d’intérêt communautaire” : des territoires vulnérables qui feront l’objet d’une attention particulière et d’une mobilisation du droit commun

Au-delà des quartiers prioritaires définis par l’Etat, la Communauté d’Agglomération a également fait le choix d’associer à la politique de la ville **9 quartiers d’intérêt communautaire**, répartis sur 8 communes. Ce sont des secteurs plus petits, qui présentent des fragilités socio-économiques similaires à celles des quartiers prioritaires, mais qui n’ont pas été retenus par l’Etat en raison du nombre insuffisant d’habitants vivant dans leur périmètre (<1000 hab). Au vu des enjeux communs

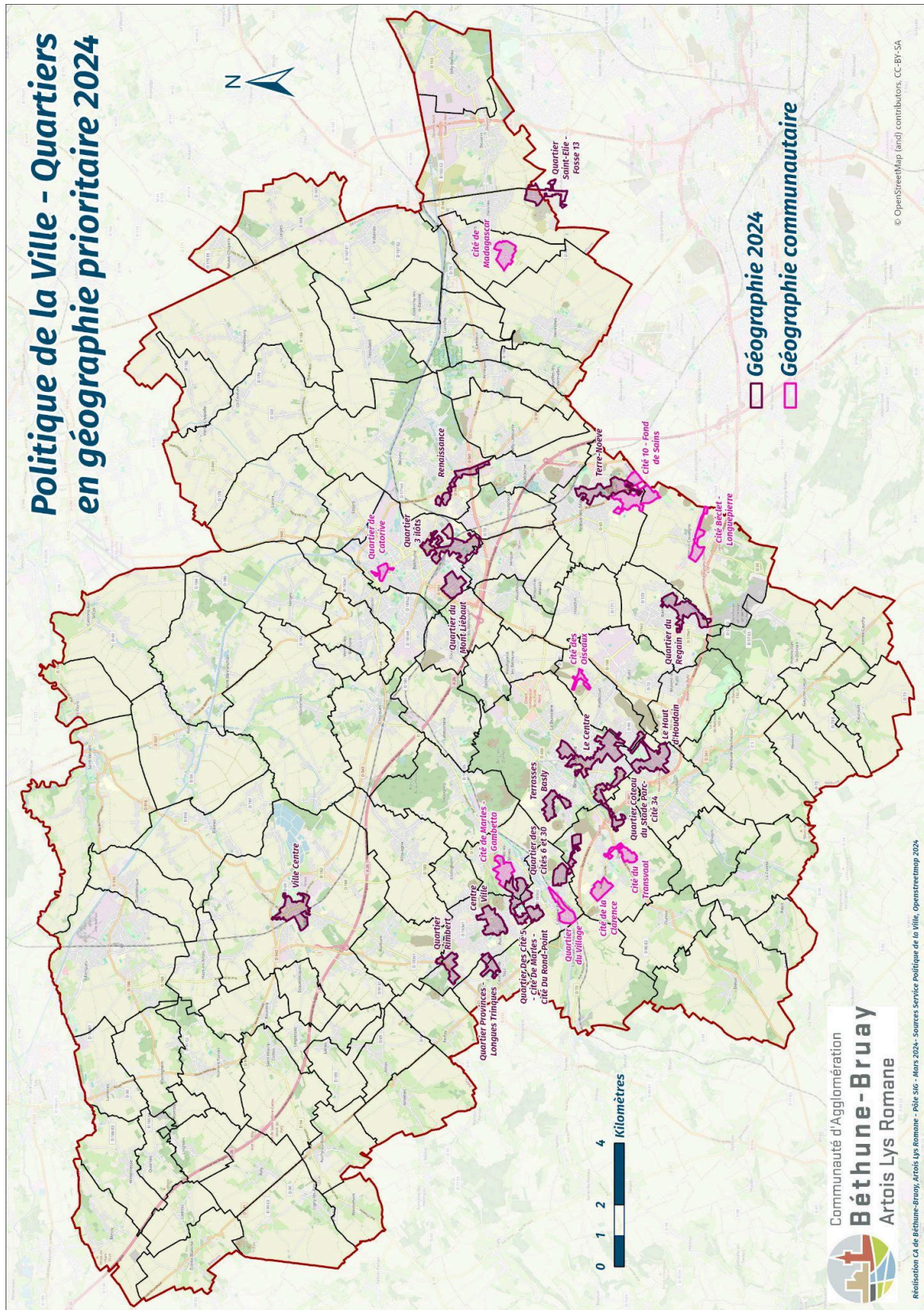
avec les quartiers prioritaires, ces quartiers feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre du contrat de ville en tant que territoires vulnérables.

Ces quartiers pourront bénéficier de l'ingénierie de la Communauté d'Agglomération et de la mobilisation de ses crédits spécifiques (notamment le Fonds de Cohésion Sociale et les Fonds de Concours politique de la ville). Cet investissement financier de la Communauté d'Agglomération est le signe à la fois d'un principe de solidarité communautaire porté collectivement par les communes membres, et de la mobilisation effective des crédits au bénéfice de la réduction des inégalités territoriales.

De la même manière, les signataires du Contrat de ville sont invités à mobiliser leurs crédits de droit commun en direction des quartiers d'intérêt communautaire, ou de leur ouvrir l'accès à des dispositifs jusqu'ici réservés aux quartiers prioritaires.

Sur le territoire de la CABBALR, il est proposé que les quartiers d'intérêt communautaire soient également reconnus comme "territoires vulnérables" tels que définis par l'Etat dans sa circulaire aux Préfets du 31 août 2023. En effet, si l'ancien classement en Quartiers de veille active (QVA) est supprimé, la circulaire ouvre la possibilité d'identifier des "poches de pauvreté" permettant de mobiliser des crédits spécifiques de la Politique de la ville (au maximum 2,5% de l'enveloppe départementale du programme 147). Ce soutien, nécessairement ponctuel et annuel, sera conditionné à un cofinancement des collectivités territoriales voire des autres partenaires du contrat de ville (dans le cadre de la mobilisation de leurs politiques et dispositifs de droit commun).

25 quartiers concernés sur 20 communes¹



¹ La présentation détaillée de chaque quartier figurera dans les conventions d'application communale du contrat de ville, qui seront annexées au document cadre.

Type de quartier	Quartier	Commune(s) concernée(s)	Population concernée
Quartiers prioritaires	[QN 06204] Quartier CENTRE VILLE	AUCHEL	2300 habitants (+/-)
	[QN 06205] Quartier CITÉ 5-CITÉ DE MARLES-CITÉ DU ROND POINT	AUCHEL/CALONNE/MARLES	2700 habitants. (+ 500)
	[QN 06206] Quartier RIMBERT	AUCHEL/BURBURE	1300 habitants (+ 400)
	[QN 06207] Quartier REGAIN	BARLIN/HERSIN	2000 habitants (+ 100)
	QN 06208 Quartier MONT LIEBAUT	BETHUNE	2600 habitants (+ 100)
	QN 06209 Quartier 3 ÎLOTS	BETHUNE/VERQUIN	3300 habitants (+ 100)
	QN 06210 Quartier RENAISSANCE	BEUVRY/LABOURSE	1600 habitants (+ 600)
	QN 06211 Quartier LE CENTRE	BRUAY/HAILLICOURT	5300 habitants (+ 700)
	QN 06212 Quartier TERRASSES BASLY	BRUAY	1600 habitants (+/-)
	QN 06213 Quartier COTEAU STADE PARC CITE 34	DIVION/BRUAY	1600 habitants (+/-)
	QN 06214 Quartier CITÉ 6-CITE 30	DIVION/ CALONNE	1800 habitants (+/-)
	QN 06215 Quartier PROVINCES - LONGUES TRINQUES	AUCHEL/CAUCHY	1100 habitants (+ 100)
	QN 06216 Quartier SAINT ELIE-FOSSE 13	HAISNES/DOUVRIN/HULLUCH	1600 habitants (+ 100)
	QN 06217 Quartier HAUT DE HOUDAIN	HOUDAIN/HAILLICOURT	3000 habitants (+ 400)
	QN 06218 Quartier TERRE NOEVE	NOEUX-LES-MINES	1600 habitants (- 100)
QN 06255 Quartier VILLE CENTRE	LILLERS	2700 habitants (+ 300)	
Total de la population concernée par la géographie prioritaire (estimation) :			36100 habitants
Quartiers d'intérêt communautaire	Cité Longuepierre - Beclet	HERSIN-COUPIGNY	850 habitants
	Cité 10/Fond de Sains	HERSIN-COUPIGNY - NOEUX LES MINES	920 habitants
	Cité du Transvaal	DIVION	940 habitants
	Cité de la Clarence	DIVION	970 habitants
	Cité Madagascar	AUCHY LES MINES	840 habitants

	Catorive	BETHUNE	770 habitants
	Quartier du village	CALONNE-RICOUART	700 habitants
	Cité de Marles/Gambetta	MARLES LES MINES	990 habitants
	Cité des Oiseaux	HAILLICOURT	730 habitants
Total de la population concernée par la géographie communautaire (estimation)			7710 habitants
Total de la population concernée par le contrat de ville (estimation)			43810 habitants

Des quartiers pas comme les autres dans une agglomération en transition

Le territoire de la CABBALR est un territoire en transition. Fortement impacté, à la fin du XXème siècle, par la désindustrialisation et la fermeture des mines, le territoire est aujourd’hui pleinement engagé dans une dynamique de transition à la fois écologique, économique et sociale.

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

- 278 431 habitants (Population légale totale 2021 en vigueur au 1er janvier 2024)
- 100 communes, dont 62 comptent moins de 2000 habitants
- 647 km² : des territoires ruraux et urbains

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys romane s’est dotée en décembre 2022 d’un projet de territoire ambitieux intitulé «l’Agglo 100% durable». 4 priorités constituent le socle de ce projet de territoire :

- Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants
- S’adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
- Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l’ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transitions économiques et numériques



La politique de la ville, politique fondamentalement transversale et partenariale par essence, s’inscrit pleinement dans ce projet de territoire. Elle permet une approche globale des problématiques qui se traduit par la mise en œuvre de projets en proximité dans les quartiers prioritaires.

La politique de la ville contribue et s’inscrit, par la mobilisation de moyens complémentaires au droit commun, dans différents enjeux identifiés dans le projet de territoire, en particulier dans le cadre de la priorité 3 « Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l’ensemble du territoire » :

- *Garantir l'accès à une offre culturelle et à la pratique culturelle, avec pour ambition de positionner la culture comme outil majeur de lien social, d'ouverture aux autres et la volonté d'une diffusion de l'offre existante à tous les habitants,*

quelque soit leur lieu de résidence ou leur statut social, en développant notamment le “hors-les-murs”

- *Développer la pratique du sport pour tous et du sport bien-être*
- *Assurer un logement digne aux habitants du territoire* : par le développement d’une offre de logements sociaux adaptée permettant aux familles modestes de disposer d’un habitat digne, de qualité et bien intégré au cadre urbain, et par le développement d’une offre de logements permettant également des parcours résidentiels plus fluides
- *Assurer un maillage de commerces et des services de proximité*
- *Garantir un accès aux soins et aux droits pour tous* : les dispositifs propres à la politique de la ville tels que l’Atelier Santé Ville et la médiation santé permettent d’agir en extrême proximité des habitants pour des accompagnements individuels et collectifs contribuant à cet enjeu
- *Encourager la réussite éducative et l’ouverture à l’international, l’épanouissement personnel et la prise d’initiatives* : le développement de dispositifs tels que les programmes de réussite éducative, les cités éducatives contribuent à cet enjeu.
- *Lutter contre l’illettrisme et l’illectronisme*, thématiques fortes du Contrat de ville sur lesquels différents opérateurs interviennent
- *Favoriser l’autonomie, la citoyenneté et la responsabilité* grâce aux réseaux d’éducation populaire ; le champ de l’éducation populaire particulièrement investi dans le cadre de la politique de la ville constitue un vecteur de progrès social et un gage de ressources pour le territoire et les QPV
- *Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale* est une ambition inhérente à la politique de la ville. Les enjeux identifiés au sein des quartiers prioritaires d’accès aux services publics, de développement de la solidarité, de prévention de la délinquance et de lutte contre les discriminations font l’objet d’une attention et d’une action particulière.

Dans ce contexte, les quartiers prioritaires de la politique de la ville accueillent une population aux faibles revenus, qui rencontre des difficultés particulières en matière de logement, d’accès aux droits sociaux, d’éducation et d’émancipation, d’insertion professionnelle, de logement, de santé...

...mais ils sont aussi des territoires d’expérimentation, riches d’initiatives sociales, politiques et citoyennes qui peuvent prendre toute leur place dans la dynamique de transition du territoire.

Un certain nombre de constats dressés récemment dans ces quartiers permettent de cerner les enjeux spécifiques rencontrés dans ces quartiers.

Des enjeux en matière d’accès aux droits sociaux et aux besoins essentiels



Si les dynamiques de peuplement des quartiers prioritaires s’ancrent globalement dans les tendances de l’agglomération en termes de structuration des ménages et profils des habitants (territoire jeune et familial, vieillissement progressif de la population mais histoire ouvrière...), les habitants des quartiers prioritaires sont soumis à des difficultés sociales et économiques plus importantes que le reste de la population intercommunale.

Sur le plan de la structure des ménages, on observe* notamment :

- Des quartiers jeunes et familiaux : 37% de la population des quartiers à moins de 25 ans contre 31% à l'échelle de l'agglomération. L'indice de jeunesse est d'1,54% en moyenne dans les quartiers contre 1% sur l'agglomération.
- Un vieillissement moins important dans les quartiers que dans le reste de l'agglomération avec 20 % de 60 ans et plus en moyenne contre 25% à l'échelle de l'agglomération.
- Un isolement croissant des habitants des quartiers avec une hausse des ménages d'une personne (38% en moyenne dans les quartiers (+3 points par rapport à 2015), et jusqu'à 45% dans certains quartiers de Bruay-La-Buissière, contre 30% à l'échelle de l'agglomération).
- Une fragilisation des séniors : 52% des ménages d'une personne ont 60 ans et plus.
- Une part plus importante de familles monoparentales : 19 % des allocataires de la CAF sont mono-parents contre 15% sur l'ensemble de la CABBALR.

**Source : Insee, Recensement de population 2019 (SIGville)*

En matière de revenus et niveau de vie, les quartiers prioritaires sont caractérisés* par :

- Un taux de pauvreté important, à hauteur de 41% pour les quartiers, contre 20% pour l'ensemble de l'agglomération.
- Un revenu médian inférieur au reste de l'agglomération : 1 191€ en moyenne dans les QPV contre 1 590€ pour l'ensemble de l'agglomération (avec écart de 399€ stable depuis 2015).
- Une part plus faible de ménages imposés : 20% des ménages de quartiers sont assujettis à l'impôt contre 40% à l'échelle de l'agglomération.
- Une proportion plus faible des revenus d'activités parmi les ressources des ménages : 56% en moyenne pour les QPV, contre 71% à l'échelle de l'agglomération.
- Une dépendance aux prestations sociales : 24% des revenus des ménages des QPV sont issus des prestations sociales (contre 8,6% à l'échelle de l'agglomération).

**Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019 (SIGville)*

Sur le plan social et sanitaire, les quartiers prioritaires accueillent une grande partie des habitants fragiles de l'agglomération* avec :

- Une forte représentation des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : 18% des allocataires CAF de la CABBALR résident en QPV / 13% de la population
- Un taux important de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) : 28% des allocataires de la CAF résidant en QPV perçoivent le RSA socle.
- Une importante représentation des personnes en situation de handicap : 11% des allocataires des QPV perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- Une importante représentation des bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) : 36% des bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie résidants en QPV sont bénéficiaires de la C2S.

Parallèlement, l'offre médicale locale est insuffisante : on dénombre 114 généralistes pour 100 000 habitants à l'échelle de la CABBALR, et moins dans les quartiers prioritaires.

**Source : Insee-Cnaf-CPAM, bénéficiaires des prestations sociales 2021 (SIGville)*

Ainsi, on observe une concentration des habitants vulnérables en QPV et ces derniers ont été particulièrement fragilisés par les crises récentes (pandémie, crise économique, dérèglement climatique...). Aussi, l'accès aux droits sociaux et aux ressources essentielles (alimentation, santé, habitat, protection) émergeant comme des enjeux essentiels pour la politique de la ville.

Des enjeux en matière d'éducation, d'émancipation et d'accès à l'emploi



Du fait des difficultés économiques et sociales rencontrées par les habitants des quartiers, mais aussi d'un certain nombre de freins périphériques (garde d'enfants, mobilité, illettrisme...), collectifs (stigmatisation, défiance institutionnelle...) et personnels (manque de confiance en soi, peur du jugement...) régulièrement observés par les acteurs de proximité, les perspectives d'émancipation dans les quartiers prioritaires apparaissent limitées.

Sur le plan éducatif, on observe notamment :

- Des taux de retard scolaire importants : 17,35% en sixième contre 5,5% sur l'ensemble de l'agglomération et 24,5% en troisième contre 10,7% à l'échelle de l'agglomération, et 46,7% en seconde professionnelle contre 34,2% sur la CABBALR.
- Une plus faible orientation des jeunes des quartiers en filière générale : seulement 35,2% des élèves de troisième s'orientent en filière générale contre 40% à l'échelle de l'agglomération
- Une part importante de 16-25 ans ni en formation, ni en emploi (NEETS) : 38% à l'échelle des quartiers contre 24,2% à l'échelle de l'agglomération.
- Un niveau de formation faible de la population : 44% de la population des QPV n'a pas de diplôme et seulement 9% de la population est diplômée de l'enseignement supérieur, contre 21% de la population de l'agglomération.

**Source : Insee 2019 (SIGville)*

En matière d'emploi, on note :

- Un taux de chômage de 32% en moyenne dans les QPV.
- Un taux d'emploi en baisse : 42% en 2019 contre 56 % en 2015, avec un élargissement de l'écart vis-à-vis de l'agglomération (58%, taux stable par rapport à 2015).
- Un taux d'emploi des femmes 15 points moins important que celui des hommes : 35% des femmes sont en emploi contre 50% des hommes en moyenne.
- Un taux d'emploi précaire important en QPV avec 26% d'emplois à durée limitée dans les QPV contre 14,5% sur l'agglomération.
- Une représentation importante des demandeurs d'emploi dans les quartiers : 19% des demandeurs d'emplois de l'agglomération sont issus des QPV, soit 4316 personnes en 2021, (proportion stable par rapport à 2015).
- Une part importante de 16-25 ans ni en formation, ni en emploi (NEETS) : 38% à l'échelle des quartiers contre 24,2% à l'échelle de l'agglomération. En 2022, la mission locale de l'Artois a accompagné 1 257 jeunes issus des QPV.
- Un recours important aux emplois aidés, malgré une légère baisse : 18% des contrats aidés concernent les habitants des quartiers (-3 points par rapport à 2015).

**Source : Insee 2019 (SIGville)*

Ainsi, pour soutenir l'émancipation de tous les habitants dès le plus jeune âge, l'éducation, l'accès à l'emploi et l'accompagnement à l'autonomisation, notamment des jeunes, apparaissent comme des enjeux structurants pour les quartiers.

Des enjeux en matière de cadre de vie et de transition écologique



Au sein de l'agglomération, chaque quartier a sa propre histoire et sa propre identité qui est à la fois liée au passé industriel, aux projets portés par les municipalités et aux dynamiques citoyennes et associatives qui se déploient au cœur des quartiers. Aujourd'hui, les quartiers prioritaires doivent s'adapter aux transitions démographiques, économiques et sociales, mais à l'heure du dérèglement climatique, les habitants des quartiers subissent aussi une exposition accrue aux vulnérabilités environnementales.

En matière de morphologie urbaine et paysagère,

- Les quartiers prioritaires sont majoritairement résidentiels
- Ils s'insèrent dans un tissu urbain peu dense, à proximité des paysages naturels et agricoles alentour
- Une grande partie des quartiers prioritaires de l'agglomération sont d'anciennes cités minières à l'habitat horizontal
- On compte également quelques quartiers de "grands ensembles" liés à l'histoire industrielle

Sur le plan du logement, on observe* :

- Une majorité de maisons (74%), mais une part plus importante d'appartements que sur le reste de l'agglomération : 26% contre 12% à l'échelle de l'agglomération
- Une répartition large des typologies d'habitat avec 1/3 de logements de 5 pièces et plus, 1/3 de 4 pièces, 1/3 de 3 pièces et moins
- Une dominance du parc public dans les quartiers, avec une représentation à 27% du parc privé
- Une large majorité de locataires : 82%
- Une faible mobilité résidentielle des habitants : 45% des ménages ont emménagé depuis 10 ans ou plus
- Un taux de vacance (11%) plus important que sur le reste de l'agglomération à (8%)
- Une part importante de logements anciens et vétustes : 68 % des logements ont été construits avant 1970 et 17% du parc privé potentiellement dégradé dans les QPV

**Source : Insee 2019 (SIGville)*

Sur le plan environnemental, on remarque* :

- Un territoire globalement vulnérable au changement climatique : 78% de l'agglomération est soumise au risque inondation.
- Une part élevée de logements énergivores : 51% ont une étiquette énergétique de classe E à l'échelle de l'agglomération.
- Une forte dépendance à l'automobile : 80% des habitants des quartiers utilisent l'automobile pour aller travailler et 66 % des ménages disposent d'une voiture, en lien avec les freins à la mobilité structureaux et psychologiques que rencontrent les habitants.

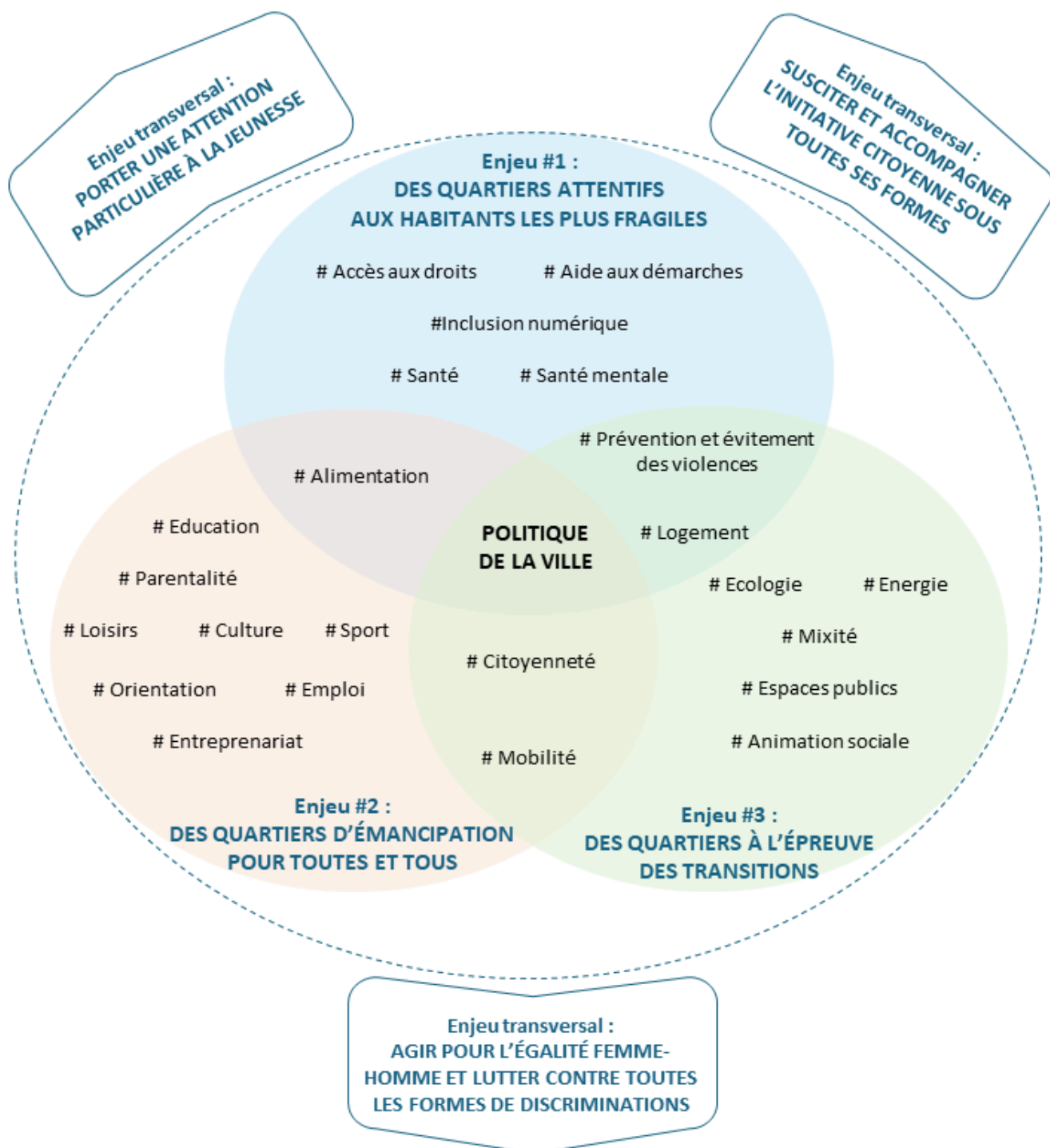
**Source : Insee 2019 (SIGville) et projet de territoire 2022 (CABBALR)*

« Alors que les habitant.es des quartiers ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues : pollutions atmosphériques et sonores, effets d'îlots de chaleur urbains, mauvaises performances énergétiques du parc de logements...»

(Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023)

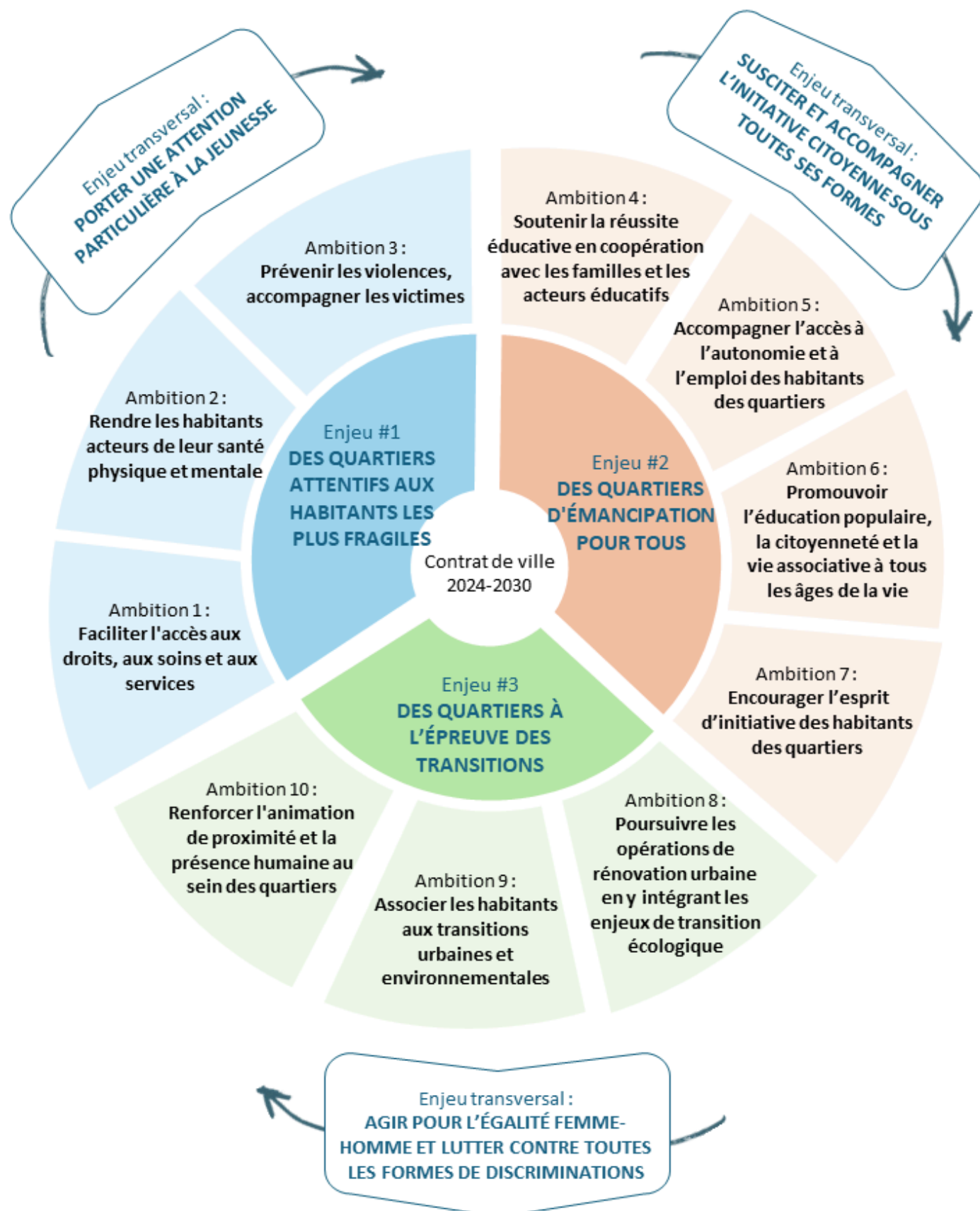
Ainsi, les quartiers prioritaires doivent s'adapter aux transitions écologiques, économiques et sociales en cours. La rénovation urbaine, l'animation du cadre de vie et l'association des habitants aux mutations urbaines et écologiques émergent comme des enjeux structurants pour la politique de la ville, pour l'adaptation des quartiers mais aussi l'innovation que leurs habitants portent déjà sur ces sujets.

Synthèse des enjeux pour les quartiers de la politique de la ville



La stratégie “Engagements Quartiers 2030”

3 enjeux thématiques, 10 ambitions et 3 enjeux transversaux,
déclinés en 35 objectifs stratégiques



3 enjeux structurants

Enjeu 1 : Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles



Principaux constats

- Un taux de pauvreté important, à hauteur de 41% pour les quartiers, contre 20% pour l'ensemble de l'agglomération
- Une concentration des habitants fragiles de l'agglomération, notamment bénéficiaires de prestations sociales : RSA, AAH, C2S...
- Une dépendance aux prestations sociales : 24% des revenus des ménages des QPV sont issus des prestations sociales (contre 8,6% à l'échelle de l'agglomération)
- Un isolement croissant des habitants des quartiers avec une hausse des ménages d'une personne (38% en moyenne dans les quartiers (+3 points par rapport à 2015))
- Une fragilisation des séniors : 52% des ménages d'une personne ont 60 ans et plus
- Une offre médicale locale insuffisante : on dénombre 114 généralistes pour 100 000 habitants à l'échelle de la CABBALR, et moins dans les quartiers prioritaires avec des cas récurrents de renoncement aux soins et des prises en charge tardives.

Ambitions et objectifs

Enjeu #1 Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles	
Ambition 1 : Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services	Objectif #1 : Renforcer le repérage des publics éloignés du droit Objectif #2 : Faciliter l'accès aux soins et aux ressources de première nécessité Objectif #3 : Accompagner les habitants dans les démarches administratives et numériques
Ambition 2 : Rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale	Objectif #4 : Garantir à tous l'accès à une alimentation saine et suffisante et sensibiliser aux enjeux de nutrition Objectif #5 : Renforcer la prévention et l'accès aux soins, en particulier en matière de santé mentale et de conduites addictives Objectif #6 : Promouvoir l'activité physique et les activités favorables au bien-être

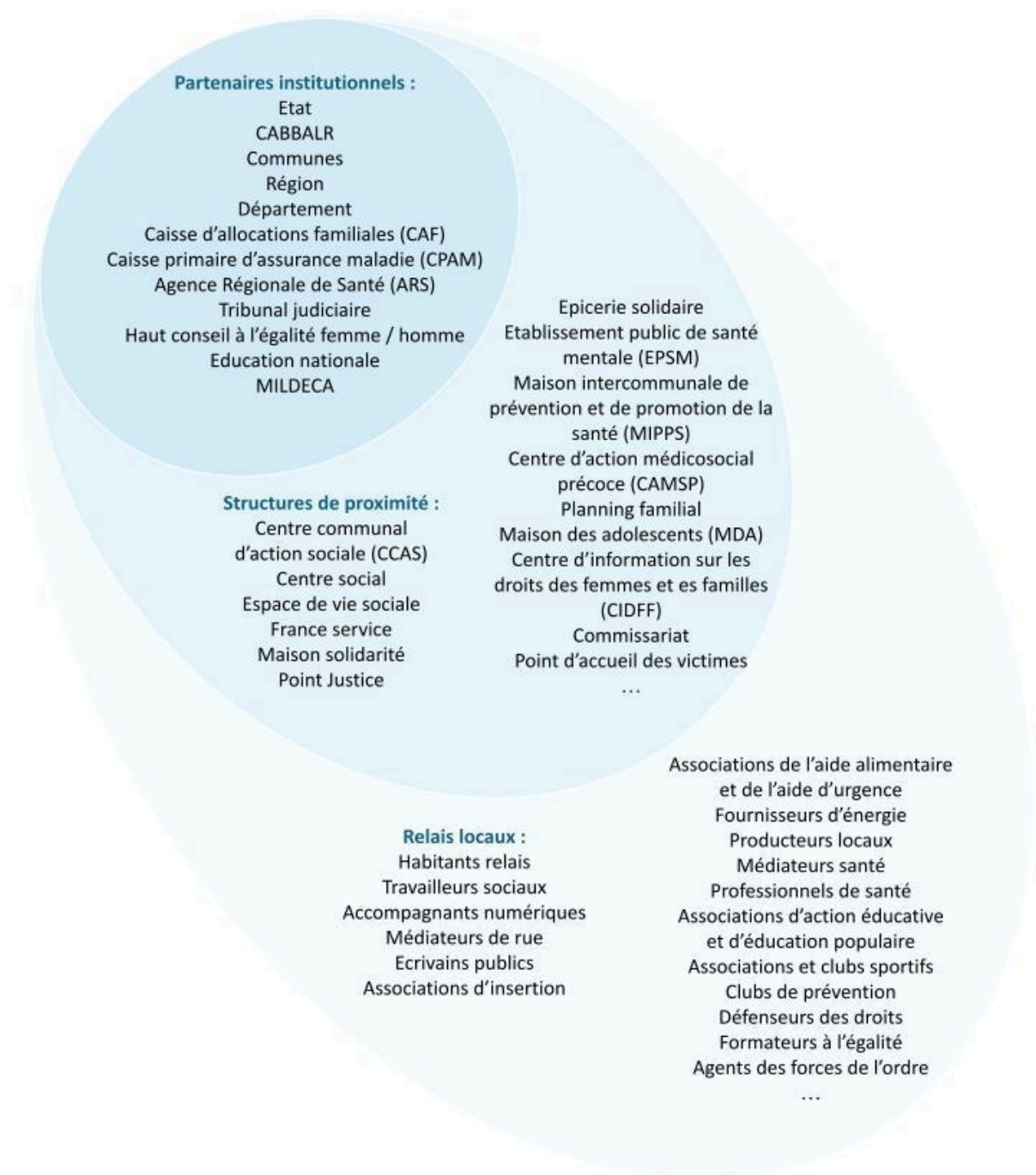
Ambition 3 :
**Prévenir les violences,
accompagner les
victimes**

Objectif #7 : Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femme homme

Objectif #8 : Lutter contre le harcèlement scolaire

Objectif #9 : Lutter contre toutes les formes de violences, en particulier les violences intrafamiliales et faites aux femmes

Les acteurs mobilisés



...et autres acteurs de l'accès aux droits, l'aide aux démarches, l'inclusion numérique, la santé, la santé mentale, l'accès à l'alimentation ou la prévention et l'évitement des violences...

** Schéma non exhaustif*

Enjeu 2 : Des quartiers d'émancipation pour tous

Principaux constats



- Des taux de retard scolaire importants : 17,35% en sixième contre 5,5% sur l'ensemble de l'agglomération et 24,5% en troisième contre 10,7% à l'échelle de l'agglomération, et 46,7% en seconde professionnelle contre 34,2% sur la CABBALR
- Une plus faible orientation des jeunes des quartiers en filière générale : seulement 35,2% des élèves de troisièmes s'orientent en filière générale contre 40% à l'échelle de l'agglomération
- Une part importante de 16-25 ans ni en formation, ni en emploi (NEETS) : 38% à l'échelle des quartiers contre 24,2% à l'échelle de l'agglomération
- Un niveau de formation faible de la population : 44% de la population des QPV n'a pas de diplôme et seulement 9% de la population est diplômée de l'enseignement supérieur, contre 21% de la population de l'agglomération
- Un taux de chômage de 32% en moyenne dans les QPV
- Un taux d'emploi des femmes 15 points moins important que celui des hommes : 35% des femmes sont en emploi contre 50% des hommes en moyenne

Ambitions et objectifs

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 4 :
**Soutenir la réussite
éducative en
coopération avec les
familles et les acteurs
éducatifs**

Objectif #10 : Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes au travers de la scolarité, de l'ouverture culturelle, du bien-être et des compétences psycho-sociales

Objectif #11 : Développer l'accompagnement à la parentalité et conforter les parents dans leur rôle éducatif

Objectif #12 : Favoriser le dialogue et les continuités éducatives entre familles, établissements scolaires et acteurs de proximité

Objectif #13 : Sensibiliser les familles aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité, dès le plus jeune âge

Ambition 5 :
**Accompagner l'accès à
l'autonomie et à
l'emploi des habitants
des quartiers**

Objectif #14 : Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Objectif #15 : Encourager la participation citoyenne et soutenir les initiatives

Objectif #16 : Renforcer l'accompagnement éducatif et social des jeunes dans leur accès à l'autonomie

Objectif #17 : Sensibiliser les habitants aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité

Objectif #18 : Lever les freins à la mobilité

Objectif #19 : Renforcer l'orientation scolaire et professionnelle

Objectif #20 : Repérer et mobiliser les habitants sans emploi et sans formation

Objectif #21 : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des habitants

Objectif #22 : Mettre en lien les acteurs économiques, sociaux et les structures d'insertion du territoire

Ambition 6 :
**Promouvoir l'éducation
populaire, la
citoyenneté et la vie
associative
à tous les âges de la vie**

Objectif #23 : Susciter l'initiative citoyenne et l'envie de faire société

Objectif #24 : Structurer et accompagner les projets et la vie associative

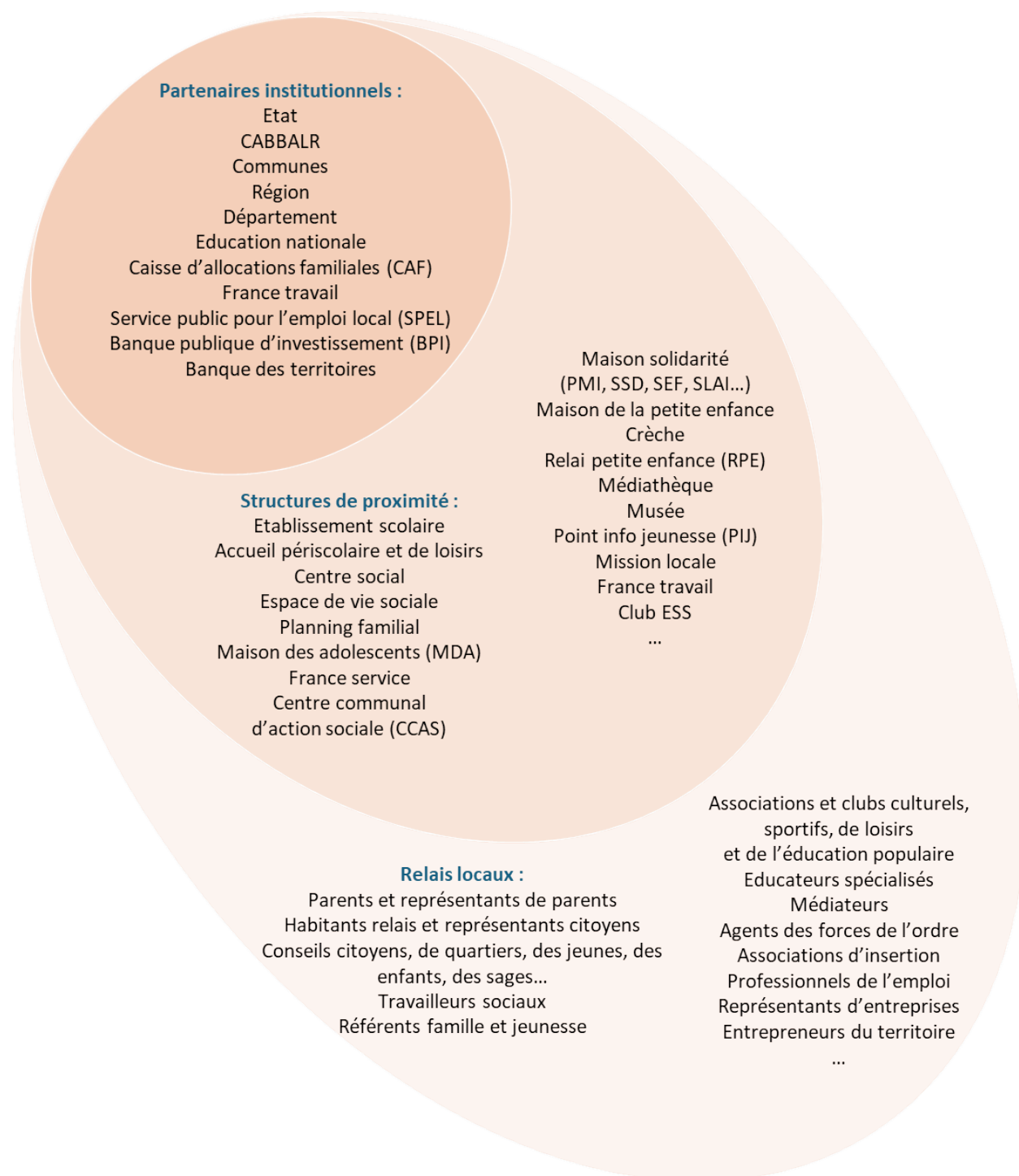
Objectif #25 : Faciliter le dialogue entre habitants et institutions

Ambition 7 :
**Encourager l'esprit
d'initiative des
habitants des quartiers**

Objectif #26 : Favoriser l'entrepreneuriat

Objectif #27 : Valoriser les compétences des habitants

Les acteurs mobilisés



...et autres acteurs de l'éducation, l'accompagnement à la parentalité, des loisirs, de la culture, du sport, de l'orientation, l'accès à l'emploi, l'entrepreneuriat ou la citoyenneté...

** Schéma non exhaustif*

Enjeu 3 : Des quartiers à l'épreuve des transitions



Principaux constats

- Une part importante de logements anciens et vétustes : 68 % des logements ont été construits avant 1970 et 17% du parc privé potentiellement dégradé dans les QPV.
- Une part élevée de logements énergivores : 51% ont une étiquette énergétique de classe E à l'échelle de l'agglomération.
- Une faible mobilité résidentielle des habitants : 45% des ménages ont emménagé depuis 10 ans ou plus.
- Une forte dépendance à l'automobile : 80% des habitants des quartiers utilisent l'automobile pour aller travailler et 66 % des ménages disposent d'une voiture, en lien avec les freins à la mobilité structureaux et psychologiques que rencontrent les habitants.

Ambitions et objectifs

ENJEU #3

Des quartiers à l'épreuve des transitions économiques, écologiques et sociales

Ambition 8 :
Poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique

Objectif #28 : Accompagner le renouvellement urbain et la transition écologique des quartiers

Objectif #29 : Développer l'offre de mobilité douce

Objectif #30 : Accompagner le renouvellement de l'offre de logements publics et privés

Ambition 9 :
Associer les habitants aux transitions urbaines et environnementales

Objectif #31 : Favoriser la mixité sociale et accompagner les habitants dans leurs parcours résidentiels

Objectif #32 : Associer les habitants à la fabrique des quartiers 2030

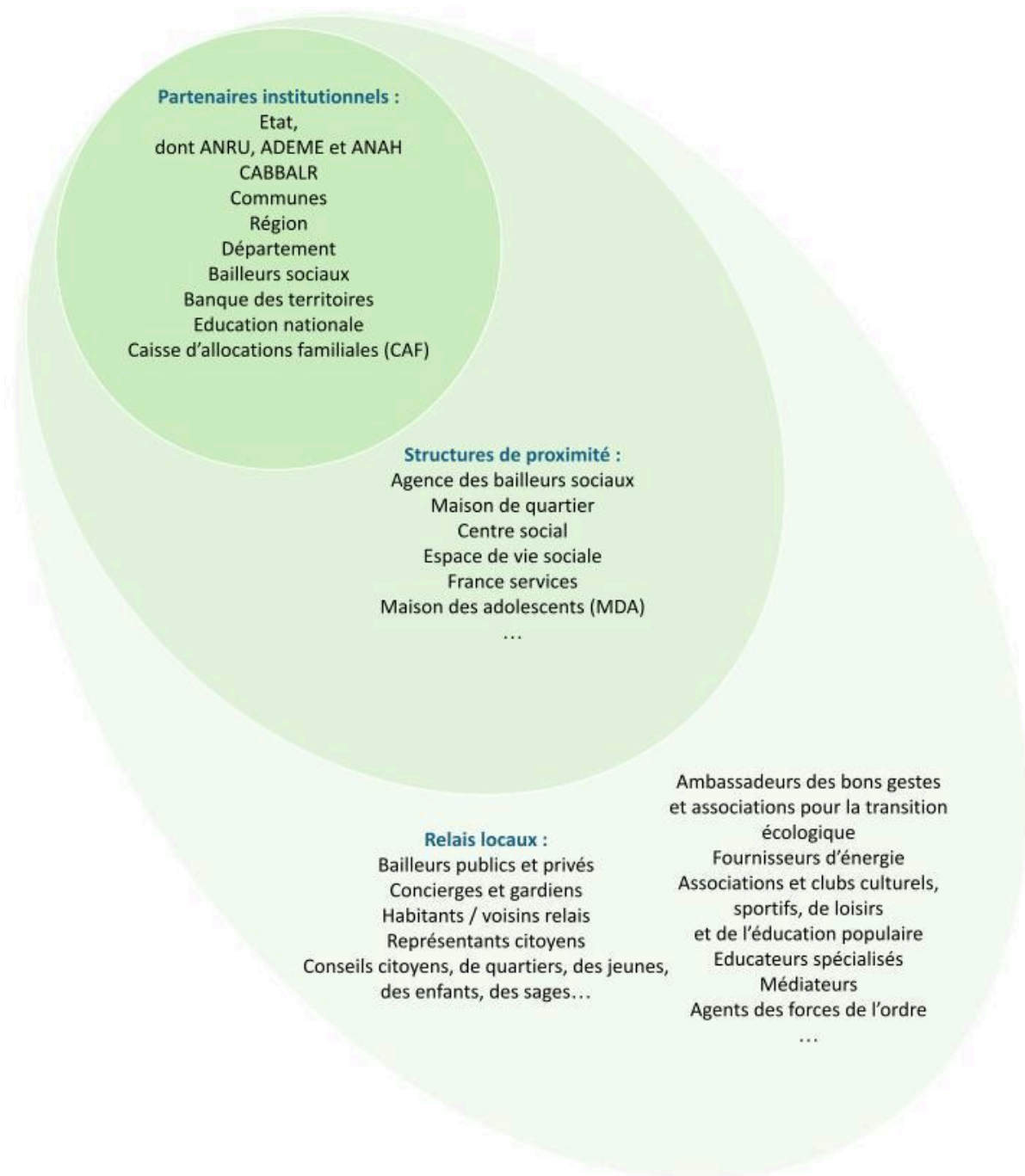
Objectif #33 : Sensibiliser les habitants à l'écocitoyenneté, la maîtrise budgétaire et la gestion de l'énergie

Ambition 10 :
Renforcer l'animation de proximité et la présence humaine au sein des quartiers

Objectif #34 : Développer la présence de proximité et la prévention auprès des jeunes

Objectif #35 : Dynamiser l'animation sociale dans les quartiers

Les acteurs mobilisés



...et autres acteurs du logement, de l'urbanisme, engagés pour la transition écologique et énergétique, la rénovation des espaces publics, l'évolution de la mobilité, ou porteurs de projets d'animation sociale ou pour la citoyenneté...

** Schéma non exhaustif*

3 enjeux transversaux

Une priorité à la jeunesse : investir sur l'avenir



Les quartiers prioritaires sont des quartiers jeunes et familiaux : 37% de leur population à moins de 25 ans contre 31% à l'échelle de l'agglomération. L'indice de jeunesse est d'1,54% en moyenne dans les quartiers contre 1% sur l'agglomération. Parmi ces familles on trouve une part plus importante de familles monoparentales (19 % parmi les allocataires de la CAF contre 15% sur l'ensemble de la CABBALR).

Dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville comme sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, les enfants et les jeunes rencontrent des difficultés économiques, sociales et résidentielles qui peuvent constituer des freins dans leur construction personnelle, leur parcours éducatif et leur accès à l'autonomie. On constate toujours dans les quartiers prioritaires de fortes difficultés d'ordre scolaire (17,35% de retard en sixième contre 5,5% sur l'ensemble de l'agglomération, 24,5% de retard en troisième contre 10,7%), des phénomènes de décrochage et d'absentéisme), et des niveaux de scolarisation et de formation relativement bas (44% de la population des QPV n'a pas de diplôme et seulement 9% de la population est diplômée de l'enseignement supérieur, contre 21% de la population de l'agglomération). Une part importante de 16-25 ans ni en formation, ni en emploi (NEETS) : 38% à l'échelle des quartiers contre 24,2% à l'échelle de l'agglomération. En 2022, la Mission Locale de l'Artois a accompagné 1 257 jeunes issus des QPV. Au-delà des questions éducatives et de formation, les difficultés croissantes rencontrées par les jeunes dans leur émancipation et dans l'accès au logement et à l'emploi, apparaissent comme une menace importante pour leurs parcours de vie à l'âge adulte et un risque de maintien durable dans la pauvreté pour les populations des quartiers prioritaires.

La notion de « parcours », privilégiée aujourd'hui pour aborder l'accompagnement des enfants et des jeunes vers l'autonomie, implique de traiter ces difficultés en s'intéressant à tous les freins, y compris périphériques (mobilité, santé, logement, etc.), qui peuvent entraver l'épanouissement global des jeunes.

Pour ces raisons, la priorité à la jeunesse est fixée comme un objectif transversal pour toutes les actions qui seront menées dans le cadre du Contrat de ville, en particulier autour des orientations suivantes :

- Renforcer l'accès à l'information, notamment par la mise en réseau des PIJ (Point Information Jeunesse)
- Développer l'autonomie face au numérique
- Accroître les mobilités sociales et géographiques
- Mobiliser les jeunes des quartiers dans les dynamiques participatives mises en place
- Renforcer l'accès au droit des jeunes, l'accès aux ressources, au logement à l'autonomie
- Encourager la réussite éducative
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation
- Favoriser l'accès aux loisirs dont les pratiques culturelles et sportives

La participation des habitants : susciter et accompagner l'initiative citoyenne, sous toutes ses formes



La participation citoyenne fait partie des fondements de la politique de la ville, depuis son origine. Fruit de mobilisations citoyennes et associatives, elle a toujours été à la fois un lieu d'expression citoyenne, associative et populaire, et également un laboratoire d'initiatives portées par des habitants, bénévoles, parfois regroupés en association.

Dans ce mouvement, la Loi Lamy a marqué une étape importante avec la création dans chaque quartier prioritaire d'un Conseil citoyen dont les missions sont de faciliter l'expression des habitants et des acteurs non institutionnels du quartier, de soutenir les initiatives citoyennes, mais aussi de participer à l'animation du contrat de ville notamment en faisant remonter les besoins et enjeux du territoire.

Aux côtés de l'État et des communes, la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane s'est pleinement inscrite dans cette dynamique, en accompagnant la mise en place des Conseils citoyens par de nombreux outils au fil des années : formation des conseillers citoyens, formation des élus et techniciens des communes, guide pratique du Conseil citoyen, réunions d'information des habitants, soutien financier aux initiatives des conseils citoyens...

Au-delà de la mise en place et du soutien aux Conseils citoyens tel que prévu par le cadre du Contrat de Ville, la Communauté d'agglomération a développé plus largement des outils d'accompagnement des initiatives citoyennes et de l'expression des habitants, avec l'appui des acteurs de l'éducation populaire mobilisés dans le cadre de la programmation annuelle (notamment les associations AAE62, L'établi, Culture et Liberté).



Cet accompagnement dans la durée a permis d'initier, structurer et valoriser de nombreuses initiatives portées dans les quartiers, de recueillir largement la parole des habitants (une "évaluation sensible et participative" a permis l'expression de plus de 1600 habitants dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville précédent) mais également de structurer progressivement une dynamique collective "inter-conseils citoyens" et plus globalement une dynamique collective de participation citoyenne (rencontres inter-conseils, organisation de forums et rencontres de la participation citoyenne, création du lieu ressources "La baraque à pépites" et publication du "Livre blanc de la participation citoyenne").

- L'identification et la mise en réseau de référents dédiés au dialogue citoyen dans chaque institution signataire, et la mobilisation par chaque signataire de modalités de communication adaptées dans les quartiers
- L'animation d'un réseau d'acteurs engagés pour l'expression citoyenne et l'éducation populaire, en lien avec le projet « Baraque à pépites »
- La diversification des formats de dialogue et de recueil de l'expression citoyenne, qu'elle soit individuelle ou collective (sondages, enquêtes en « aller vers », temps de rencontres, ateliers participatifs ou tables de quartier...), et la capitalisation de cette expression citoyenne à l'échelle de l'agglomération
- La mise en œuvre de temps d'information et de sensibilisation au fonctionnement démocratique, aux usages de l'espace public, au fonctionnement des services publics, à certaines thématiques particulières...
- L'incitation et la valorisation des projets menés avec des habitants, notamment dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville (label, rubrique dans le dossier et cotation des projets, financement du temps dédié à la co-construction du projet avec les habitants...)
- Encourager et financer la mise en place de dispositifs participatifs et de bourses aux projets (PIC, FTU...)
- Sensibilisation / formation aux enjeux et méthodes de participation, à destination des élus, services municipaux ou acteurs associatifs et aide à l'animation et la structuration des démarches de concertation, ponctuelles ou au long cours

Cette « stratégie de développement de la citoyenneté et de la participation » ne pourra se mettre en œuvre qu'en coopération étroite avec les élus et services des communes, et de manière différenciée dans les différentes communes volontaires.

Dans le cadre du pilotage intercommunal du contrat de ville, l'ensemble de cette stratégie doit permettre de structurer un **réseau de collectifs citoyens** qui pourra être mobilisé comme un partenaire à part entière dans la mise en œuvre et le suivi de la stratégie du Contrat de Ville, associé aux instances de pilotage et d'animation.



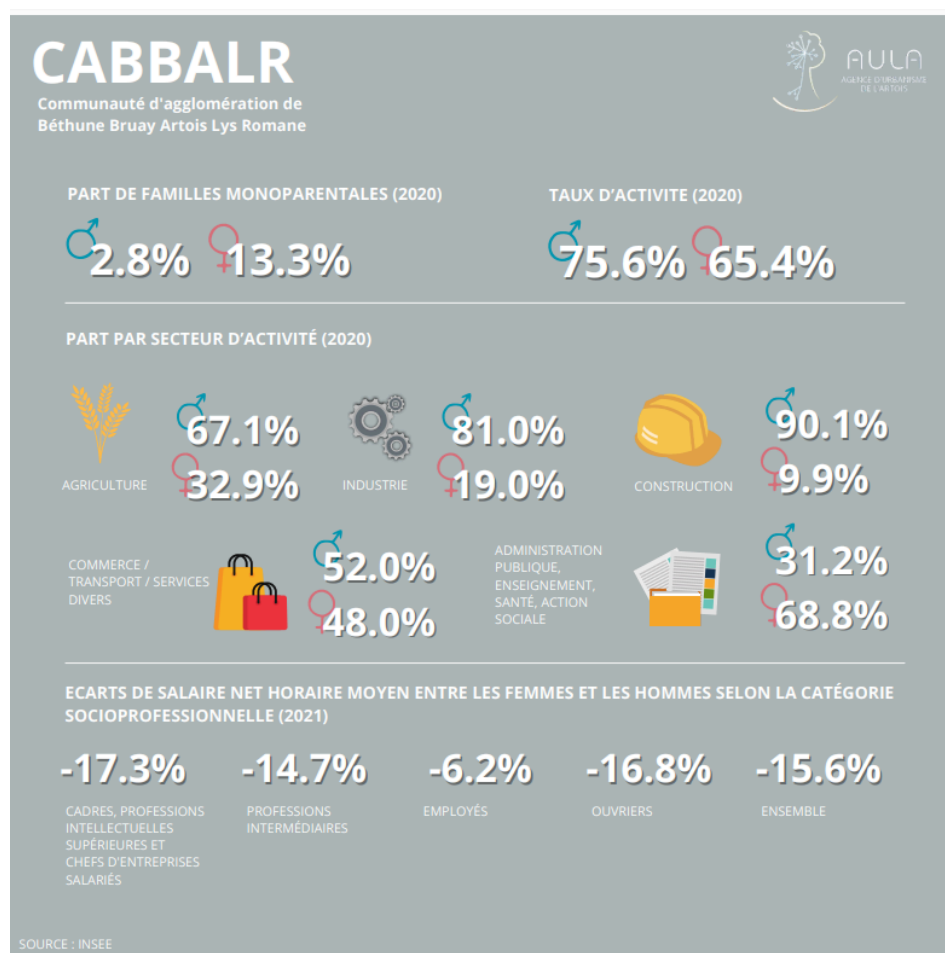
Agir sur l'égalité Femme-Homme et lutter contre toutes les formes de discriminations



L'égalité entre les femmes et les hommes est un axe transversal de la Politique de la Ville issu de la Loi Lamy du 21 février 2014.

Dans les quartiers prioritaires comme dans le reste du territoire, l'égalité entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité, dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés.

Sur le territoire de la CABBALR, plusieurs constats relatifs aux inégalités persistantes entre les hommes et les femmes ont justifié une prise en compte transversale de cette thématique, notamment en matière d'emploi : le taux d'emploi des femmes est très inférieur à celui des hommes (35% contre 50% des hommes) et les femmes sont plus souvent que les hommes à temps partiel.



Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2023, la CABBALR a déjà investi fortement la thématique transversale de l'Égalité Femmes-Hommes. Des actions spécifiques sur le thème de l'égalité Femmes-Hommes ou destinées exclusivement à un public féminin ont été conduites. Des temps de sensibilisation ont également été organisés avec la Direction Départementale du Droit des Femmes, au travers notamment d'un séminaire sur la prise en compte de l'égalité Femmes / Hommes dans

les actions de la Politique de la Ville. La CABBALR et les partenaires du contrat de ville souhaitent poursuivre cet engagement.

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite comme un enjeu fondamental et transversal du présent Contrat de Ville, sur lequel chaque partenaire et porteur de projet sera invité à travailler au travers les orientations suivantes :

- Connaître et qualifier la situation du territoire en matière d'égalité Femmes/Hommes, pour cibler les problématiques spécifiques des femmes sur le territoire ;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs à développer la démarche intégrée de l'égalité
- Prendre en compte l'égalité Femmes-Hommes dans tous les projets menés, afin de ne pas véhiculer les stéréotypes de genre, de ne pas renforcer cette inégalité, de penser à des modalités d'actions permettant la participation des femmes, et de penser des projets spécifiques de corrections de ces inégalités au regard des problématiques des femmes des quartiers. A cet effet, la mise en place par la Préfecture du département d'une grille de cotation des actions sert d'outil pour apprécier le niveau de prise en considération de cet enjeu fondamental tant sur le champ de l'emploi que celui de l'éducation ou la citoyenneté.
- Développer des actions spécifiques plus directement fléchées vers le public féminin, et porter une vigilance à évaluer leur efficacité (par le suivi d'indicateurs) sur le parcours des femmes touchées ;
- Soutenir les initiatives en faveur de l'emploi des femmes, et leur accès à la création d'activités.

Ces orientations ont vocation à être appropriées par l'ensemble des acteurs, parties prenantes du Contrat de Ville, pour faire de l'égalité Femmes-Hommes une priorité partagée par tous.



Les pratiques discriminatoires sont à la fois très présentes dans nos sociétés et particulièrement difficiles à observer, à cerner et à traiter car elles sont souvent systémiques et s'expriment parfois de manière inconsciente pour les auteurs de discriminations comme pour les victimes. Elles font également l'objet de confusion avec d'autres concepts proches, comme le racisme, le stéréotype, l'inégalité ou encore le sexisme, ce qui rend d'autant plus difficile leur identification et leur traitement. Par conséquent, la prise de conscience et la mise en lumière des processus discriminatoires forment des préalables indispensables à la lutte contre les discriminations.

La lutte contre les discriminations fait l'objet d'une prise en charge progressive à l'échelle nationale, par des dispositifs tournés vers l'amélioration de l'accès aux droits. C'est dans le cadre de la Politique de la Ville qu'elle s'observe plus spécifiquement encore, incarnant un levier fondamental de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

La loi Lamy prévoit l'élaboration d'un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations, articulé au Contrat de Ville, dans laquelle la CABBALR s'est engagée dès 2020.

L'investissement de la lutte contre les discriminations est également passé par la signature de conventions PAqTE par le Préfet du Pas-de-Calais avec 9 entreprises du territoire en 2019, une politique spécifique et volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une politique d'accès au droit menée au travers des Points-Justice, en coopération avec le Conseil départemental d'accès au droit et les délégués du Défenseur des droits (3 Point-Justice sur la CABBALR)

Le contrat de ville doit permettre d'amplifier cette dynamique de prévention à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.

La prévention et la lutte contre les discriminations est inscrite comme un enjeu fondamental et transversal du Contrat de Ville, sur lequel chaque partenaire et porteur de projet sera invité à travailler au travers des orientations suivantes :

- Fédérer un réseau d'acteurs volontaires pour s'engager dans la lutte contre les discriminations
- Sensibiliser et former largement, pour une meilleure connaissance des discriminations et des moyens de les éviter
- Améliorer la connaissance des discriminations vécues sur le territoire de la CABBALR
- Renforcer les voies d'accompagnement des victimes de discriminations
- Changer les pratiques des institutions (organisation, outils, modes d'intervention) pour éviter les pratiques discriminatoires et les discriminations systémiques

Pilotage et mise en oeuvre de la stratégie

La Politique de la Ville ne se résume ni à des objectifs, ni à des moyens d'actions. Elle est également une "façon de faire" la politique publique, basée sur la transversalité des thématiques traitées, l'approche territoriale, le partenariat entre acteurs de tous horizons, l'association des habitants, la capacité d'initiative et d'innovation.

La gouvernance du Contrat de Ville doit traduire ces principes fondamentaux dans l'esprit de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 qui renouvelle l'approche de la Politique de la Ville autour du projet de territoire.

L'animation du Contrat de ville repose également sur l'indispensable mobilisation des élus du territoire (Président et élus de la Communauté d'agglomération, Maires et élus municipaux), des professionnels intervenant au service de la population (institutions signataires, services de proximité, acteurs associatifs, acteurs économiques) et des citoyens qui habitent dans les quartiers prioritaires.

Cette mobilisation est une condition nécessaire pour permettre la mise en œuvre des actions du contrat de ville de manière efficace, transparente et collaborative, et pour renforcer le dialogue et le partenariat entre acteurs autour des objectifs du contrat de ville, à la fois à l'échelle de l'agglomération, à l'échelle des communes et à l'échelle de chaque quartier.

Cette mobilisation doit également permettre de mobiliser autour du contrat de ville l'ensemble des moyens mobilisables, spécifiques mais avant tout de droit commun, via un partenariat financier autour du contrat de ville qui dépasse le seul cadre de l'appel à projet annuel.

Enfin, les modalités de pilotage proposées pour cette nouvelle contractualisation visent à simplifier et à intégrer la gouvernance politique du contrat de ville en lien avec les autres politiques contractuelles menées par l'agglomération en matière de cohésion sociale, d'urbanisme et de développement territorial.



Un pilotage technique et politique organisé à la fois à l'échelle communale et intercommunale

L'animation du Contrat de Ville repose sur un équilibre entre d'une part la dimension d'animation globale qui incombe à l'Agglomération assumant les fonctions de pilotage et de coordination autour de la *stratégie intercommunale* ; et d'autre part la mise en œuvre opérationnelle assurée sous l'égide des Villes, à travers les *conventions d'application communales* qui adaptent et reprennent les orientations du Contrat de Ville à l'échelle de chaque quartier.

Le pilotage intercommunal



Au sein de la **Direction Cohésion sociale et santé**, le **service d'appui aux politiques sociales de l'Agglomération** déploie une ingénierie dédiée au pilotage et à l'animation du contrat de ville, autour des missions suivantes :

- l'animation et la coordination du Contrat et l'articulation des différents niveaux de réalisation.
- l'aide et le soutien à l'émergence de nouveaux projets ou démarches à l'échelle des quartiers prioritaires.
- l'appui aux partenaires communaux et intercommunaux pour assurer l'intégration des publics et des quartiers en difficulté dans leurs projets respectifs de services, notamment la transversalité des actions et la mutualisation des moyens.
- l'animation et le suivi des dispositifs spécifiques au Contrat de Ville
- La mobilisation des compétences communautaires et des directions thématiques de la CABBALR qui sont concernées par la stratégie du Contrat de Ville
- l'articulation du Contrat de ville avec les politiques contractuelles intercommunales en matière de santé et d'action sociale (Contrat Local de Santé, Convention Territoriale Globale), d'aménagement (ERBM / ANRU / ACV / PVD / OPAH RU), de tranquillité publique (CISPD).

Chaque institution signataire est invitée à désigner un-e référent-e chargé de participer activement au pilotage technique et politique du contrat de ville, avec dans le cas des collectivités la désignation d'un binôme référent élu/technicien. Il est attendu de ces référents une disponibilité pour les échanges avec la CABBALR et une capacité de mobilisation au sein de l'institution représentée.

Le Comité de Pilotage Intercommunal, placé sous l'impulsion du Président d'Agglomération ou du Vice-Président en charge de la Politique de la Ville, a pour rôle la mobilisation des signataires et des partenaires autour de la stratégie intercommunale.

Ses objectifs sont de :

- faire le point sur l'avancement des problématiques sociales et économiques à l'échelle des QPV
- faire le bilan des dispositifs de droit commun mobilisés et des dispositifs spécifiques mis en oeuvre sur les QPV

- informer sur l'actualité des dispositifs connexes au contrat de ville (ANRU, Cité Éducatives, abatement TFPB,...) et inscrire la politique de la ville dans la politique globale de l'agglomération (des comités de pilotage pourront être organisés conjointement avec d'autres dispositifs, notamment la Convention Territoriale Globale)
- se projeter sur les stratégies et actions à venir pour répondre aux nouveaux besoins identifiés

Il se réunit a minima une fois par an et se compose des représentants de l'Etat, de la CABBALR, des communes en contrat de ville, des habitants des quartiers (conseils citoyens ou collectifs d'habitants) et des partenaires signataires du contrat de ville.



Le Comité Technique Intercommunal, réunit par le Service d'appui aux politiques sociales de l'Agglomération, a pour rôle le suivi de la mise en œuvre de la stratégie intercommunale. Il se réunit a minima avant chaque Comité de Pilotage Intercommunal pour en faire la préparation. Il se compose des techniciens des communes, de l'EPCI, de l'Etat et des partenaires du contrat de ville (en fonction des thématiques abordées)

Le Comité des financeurs, présidé conjointement par l'État et la CABBALR, vise à mobiliser les financements spécifiques et de droit commun sur des actions portées dans les quartiers.

Cette réunion annuelle vient conclure l'appel à projets annuel du Contrat de Ville et en structure la programmation par la ventilation de l'enveloppe 147 aux différents opérateurs du territoire.

Le comité des financeurs réunit l'ensemble des services instructeurs mobilisés dans le cadre de cet appel à projets.

Des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) peuvent être envisagées et seront conclues avec certains opérateurs et sur des actions prioritaires ou des expérimentations aux résultats positifs, leur permettant ainsi de déployer une action sur 3 ans en s'assurant de l'engagement de l'Etat et du soutien du territoire sur lequel ils interviennent.

Le pilotage communal



Sur la base de la présente convention cadre, chaque commune élaborera sa propre convention d'application communale, traduction de la stratégie intercommunale adaptée aux spécificités des quartiers.

L'ensemble des conventions locales suivront une même trame, pour une meilleure cohérence et un meilleur suivi des réalisations du contrat de ville.

Cette convention décrit pour chaque quartier prioritaire de la commune :

- le portrait du quartier : ses caractéristiques urbaines et spatiales, ses équipements et services, ses dynamiques partenariales, le portrait social de sa population, les besoins et attentes des habitants, les principaux enjeux identifiés pour le contrat de ville.
- le projet du quartier : les enjeux et ambitions de la stratégie intercommunale que la commune souhaite traiter prioritairement sur le quartier et les objectifs opérationnels qu'elle souhaite fixer pour répondre à ces ambitions, le programme d'action et les modalités d'évaluation envisagées (qui pourront être définies avec l'appui technique de la CABBALR)
- les modalités de pilotage communal du contrat de ville : désignation des référents communaux (binôme élu-e / technicien-ne), modalités d'animation territoriale, description de l'instance de pilotage local (comité de pilotage local du contrat de ville)
- les modalités de mise en oeuvre de la participation citoyenne

Un référent Contrat de ville, désigné par chaque commune, est chargé d'animer localement la démarche à partir de la convention d'application communale adoptée par la Ville, qui constitue le cadre d'intervention locale et qui est le support du projet de quartier mis en œuvre. Dans une posture de chef de projet transversal, le référent coordonne les acteurs locaux (services municipaux, référents locaux des partenaires institutionnels, associations, opérateurs concernés...) et travaille en étroite relation avec le conseil citoyen et les autres acteurs de participation citoyenne, qu'il peut appuyer dans leurs initiatives et leur fonctionnement. Les référents communaux seront régulièrement réunis par les services de la CABBALR à des fins d'échanges, d'information et de coordination autour du pilotage technique et politique du Contrat de ville.

Un comité de pilotage communal, placé sous l'impulsion du Maire, a pour rôle la mobilisation des acteurs locaux autour de la mise en œuvre des conventions d'application communale et des projets mis en œuvre dans chaque quartier. Ses objectifs sont de :

- mobiliser les différents services de la ville autour du projet de cohésion sociale
- faire le point sur l'avancement des problématiques sociales et économiques à l'échelle des QPV de la commune
- faire le point sur les actions menées sur le territoire de la commune, prioriser les interventions publiques en matière de lutte contre les inégalités
- se projeter sur les actions à venir pour répondre aux nouveaux besoins identifiés, en articulant la politique de la ville et la politique globale de cohésion sociale de la commune
- Orienter, préparer et sécuriser les financements alloués aux associations qui émergent au Contrat de ville. A ce titre, le comité de pilotage communal joue un rôle central dans la

préparation de l'appel à projets annuel, qui structure la programmation du Contrat de Ville par la ventilation de l'enveloppe 147 aux différents opérateurs du territoire. Réuni en amont du Comité des financeurs de l'appel à projet, il permet d'ajuster les programmations, veille à favoriser la mobilisation du droit commun des partenaires, s'assure de la mise en cohérence des actions des opérateurs avec les projets locaux, etc.

La composition du comité de pilotage local est définie par chaque commune et décrite dans la convention d'application communale. A titre indicatif, ils peuvent se composer du Maire et des élus thématiques, des délégué-e-s du Préfet, de représentants citoyens, de représentants du CCAS et des services municipaux, d'associations ou porteurs de projets locaux, de représentants locaux des institutions partenaires (IEN, Police Nationale, PJJ, Département, CAF, Bailleurs sociaux...).

Les services de la CABBALR et les délégué-e-s du Préfet du territoire sont systématiquement associés aux comités de pilotage locaux, pour assurer le suivi et la mise en cohérence des interventions dans les quartiers.

Le comité de pilotage communal se réunit a minima deux fois par an : en amont de l'appel à projets et après le comité des financeurs pour la mise en œuvre des actions.

Le rôle des délégués du Préfet

Les délégués du préfet sont les représentants de l'État dans les quartiers de la politique de la ville. Ils sont les interlocuteurs directs des acteurs locaux, des professionnels, des associations ou des habitants de ces quartiers. Leurs principales missions consistent en :

- une présence physique quotidienne dans les quartiers : implication dans la vie du quartier, réunions avec les habitants, les acteurs associatifs, les élus, les professionnels de terrain ;
- une participation aux instances de concertation, de programmation et de décision
- des interventions au sein des réseaux déjà constitués
- une fonction de veille, d'alerte et de proposition pour une action renforcée de l'Etat.

Une animation ouverte et partenariale

Le cadre du contrat de ville permet d'animer des espaces de dialogue et de coproduction entre collectivités, institutions, acteurs associatifs et citoyens, pour leur permettre d'élaborer des réponses globales et collectives où chacun peut trouver sa place.



Un séminaire des élus Politique de la ville (Maires ou élus référents) sera organisé chaque année, dans un format moins formel que celui du comité de pilotage, pour garantir un espace d'échange, de réflexion et de proposition autour de préoccupations partagées (problèmes à résoudre, décisions à prendre, politiques publiques à déployer). L'intervention d'institutions partenaires ou d'expertises extérieures pourra venir éclairer ces problématiques. Ces réunions fourniront également un espace de travail pertinent pour l'évaluation du contrat de ville. Cet espace doit permettre d'informer et mobiliser les élus du territoire autour du contrat de ville et les enjeux soulevés par la réduction des inégalités dans les quartiers prioritaires.

Un réseau d'acteurs associatifs et de porteurs de projets, présents dans les quartiers prioritaires et mobilisés autour des objectifs de la stratégie, est animé à la fois à l'échelle communale et à l'échelle intercommunale, par le biais de communications ou d'invitations dans les espaces d'échanges et de pilotage.

4 Groupes d'Appui Thématiques (GAT) constitueront des espaces d'échanges entre partenaires (collectivités, acteurs institutionnels, associations, collectifs citoyens, expertises thématiques...) pour animer le partenariat autour des enjeux du Contrat de Ville :

- échanges d'expériences et de savoir-faire, montée en compétence et formation des acteurs
- suivi, observation et partage d'information sur les politiques et dispositifs engagés sur la thématique, qu'ils soient spécifiques au QPVS ou de droit commun
- lancement d'expérimentations, réorientations des actions en cours, préparation d'actions nouvelles
- formalisation de préconisations pour le pilotage du contrat de ville et l'orientation des politiques publiques autour de la stratégie intercommunale

4 Groupes d'Appui Thématiques seront installés et co-animés par la CABBALR et les partenaires signataires les plus concernés par la thématique :

- Un GAT *Solidarités* pour l'animation du partenariat autour de l'enjeu n°1 "Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles"
- Un GAT *Éducation et émancipation* pour l'animation du partenariat autour de l'enjeu n°2 - "Des quartiers d'émancipation pour tout.e.s"
- Un GAT *Transitions et cadre de vie* pour l'animation du partenariat autour de l'enjeu n°3 - "Des quartiers à l'épreuve des transitions"
- Un GAT *Citoyenneté* pour l'animation du partenariat autour de l'enjeu transversal "Susciter et accompagner l'initiative citoyenne"

Les enjeux transversaux relatifs à la jeunesse, à la lutte contre les discriminations et à l'égalité entre les femmes et les hommes seront traités de manière transversale et en copilotage avec les directions thématiques concernées au sein de la CABBALR.

En lien avec le GAT "Citoyenneté", un réseau de collectifs citoyens sera structuré et accompagné, autour des conseils citoyens mais également de toutes les autres formes d'expression et d'initiatives citoyennes. Ce réseau sera mobilisé comme un partenaire à part entière dans la mise

en œuvre et le suivi de la stratégie du Contrat de Ville, et sera associé aux instances de pilotage et d'animation.

Enfin, au fil des besoins, des temps d'échanges plus spécifiques pourront être organisés, dans des formats variés (petit-déjeuners, réseaux d'acteurs, réunions d'informations...) pour traiter des sujets d'actualité : le sport santé, la parentalité, le cadre de vie...

Un soutien renouvelé aux porteurs de projets



De nombreux projets et initiatives sont mis en œuvre chaque année pour atteindre les ambitions du Contrat de Ville. Parmi ces initiatives, certaines sont financées via les crédits spécifiques du Programme 147, d'autres par des crédits de droit commun, et d'autres enfin sont portées de manière bénévole par les acteurs associatifs présents dans les quartiers. Les signataires s'engagent à soutenir les porteurs de projets dans la mise en œuvre de ces actions, condition indispensable pour la réussite du contrat de ville mais aussi pour le développement et la pérennité de la vie associative dans les quartiers prioritaires.

Pour tous les projets, une méthode : "Faire Cité"

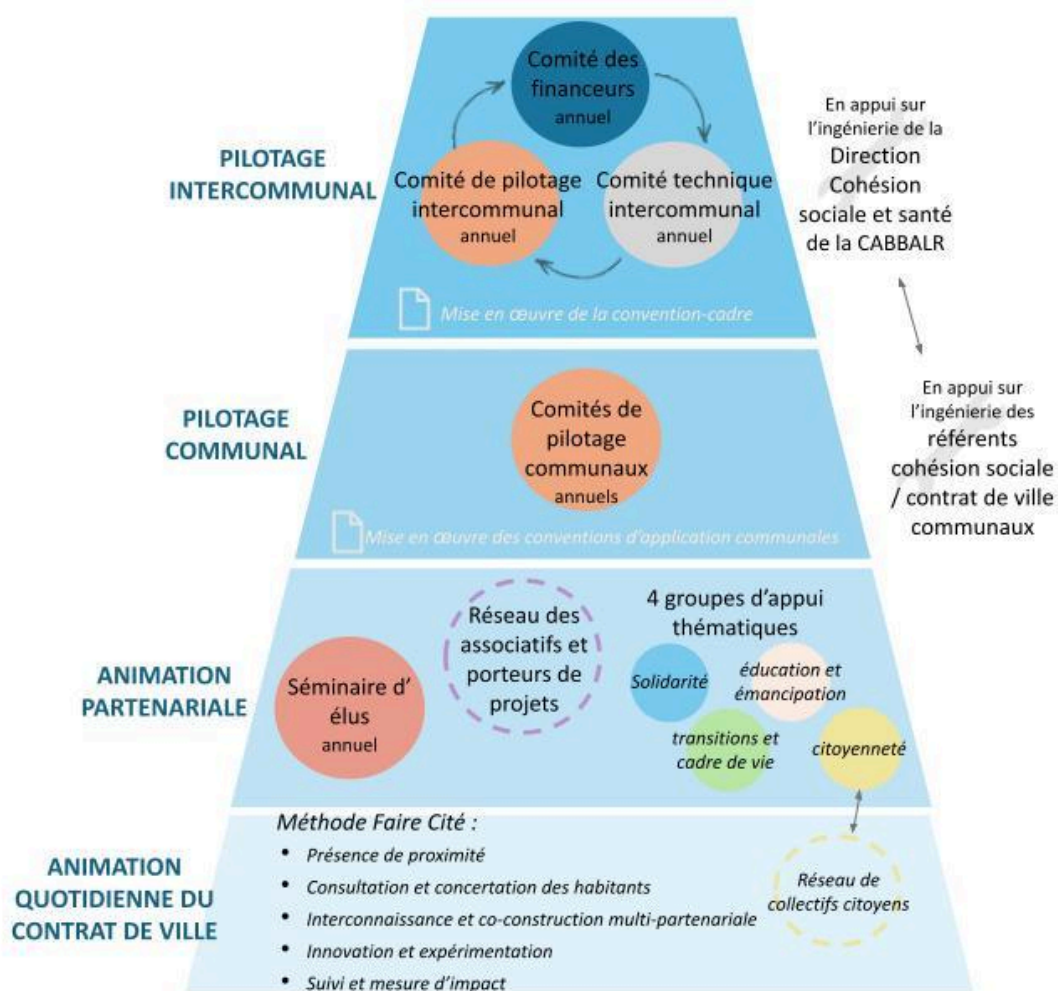
- Partir des habitants : aller vers les habitants, travailler dans la proximité, recueillir la parole
- Innover et expérimenter des actions répondant aux attentes exprimées
- Co-construire les projets et actions du contrat de ville avec le public cible : capter le public avant de monter l'action !
- Co-construire le projet avec les partenaires : associer les acteurs publics et privés du territoire
- Suivre collectivement la mise en œuvre des actions et mesurer leur impact avec les habitants

L'intervention des partenaires au titre du droit commun sera renforcée et mieux mesurée, notamment grâce à une meilleure articulation des politiques publiques et des contractualisations sur le territoire et un meilleur fléchage des crédits vers les quartiers prioritaires.

De nouvelles modalités de financement seront proposées pour diversifier et simplifier le soutien aux associations : amplification du recours aux CPO, simplification et la mise en cohérence des différents appels à projet adressés aux quartiers prioritaires...

La coopération et la co-construction des projets sera encouragée ("consortiums" et projets inter-associatifs, logiques de parcours, programmations événementielles...) pour permettre une approche plus transversale des enjeux, une montée en charge des projets et une meilleure complémentarité entre les acteurs du territoire. Les Groupes d'Appui Thématiques doivent fournir un espace pertinent pour l'émergence et l'élaboration de ses projets collectifs.

Les porteurs de projets (en particulier les "petites" associations comptant peu ou pas de salariés) pourront être accompagnés par la CABBALR, les communes et les acteurs de l'éducation populaire, dans le cadre d'une stratégie de soutien aux initiatives citoyennes : temps de formations, diffusion de ressources ou d'information, valorisation des compétences, aide dans la réponse aux appels à projets.



Les moyens mobilisables : droit commun et crédits spécifiques

Pour atteindre les objectifs fixés et améliorer la situation des quartiers prioritaires, des moyens importants sont nécessaires et mobilisés par les pilotes et partenaires du Contrat de Ville. Certains de ces moyens sont spécifiquement dédiés aux quartiers prioritaires.

Les moyens de droit commun des signataires



Les moyens de droit commun sont les moyens déployés par les acteurs publics sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, qu'ils soient quartiers prioritaires ou non : équipements publics, projets de politique publique, ingénierie, subvention et appels à projets...

La mobilisation des moyens de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires est un principe fondamental de la Loi Lamy réaffirmé par la circulaire du 4 janvier 2024 sur la gouvernance des contrats de ville. Cela signifie que les crédits et dispositifs spécifiques de la politique de la Ville ne doivent pas devenir le mode privilégié de l'action publique dans les quartiers. Ces crédits doivent

compléter les interventions de droit commun, mais en aucun cas les remplacer car cela renforcerait les inégalités que l'on cherche à résorber.

Chaque signataire a ainsi été amené à formuler ses engagements² en matière de mobilisation de ses propres ressources et moyens au bénéfice de la stratégie communautaire.

Les crédits du “BOP 147” et la programmation annuelle des crédits spécifiques

Les crédits du Budget Opérationnel du Programme n°147 correspondent à l'enveloppe annuelle de l'Etat dédiée à la politique de la Ville. Ils financent des projets sélectionnés de façon partenariale dans le cadre des appels à projets annuels des contrats de ville et des dispositifs spécifiques à cette politique publique.

Un comité des financeurs réunit chaque année l'ensemble des services instructeurs dans l'objectif de ventiler l'enveloppe 147 aux différents opérateurs du territoire.

Les dispositifs territorialisés de la Politique de la ville

Le classement en QPV ouvre la possibilité de bénéficier de dispositifs spécifiques de la Politique de la ville qui ne sont pas déployés sur l'ensemble du périmètre de la géographie prioritaire. Ils sont actés par des « zonages thématiques » complémentaires ou des contractualisations spécifiques.

Au titre des périmètres règlementaires qui permettent la mobilisation de moyens renforcés, en 2024, la CABBALR compte :

- 9 Réseaux d'Éducation Prioritaire de l'Éducation Nationale

Au titre des contractualisations spécifiques qui déclinent la mise en oeuvre des objectifs de la Politique de la Ville, en 2024, la CABBALR compte :

- 1 Atelier santé ville (ASV) porté par l'intercommunalité
- 9 Programmes de réussite éducative (PRE)
- 2 Cités éducatives (Béthune et Bruay la Buissière)
- 1 Convention pluriannuelle de renouvellement urbain, portant sur la mise en œuvre du Nouveau programme de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération, déployé sur les QPV Mont-Liébaud à Béthune et Centre à Bruay-la-Buissière

Le dispositif d'abattement de TFPB

Instauré en 2001, l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (l'ATFPB) vise l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires. En 2014, ce dispositif connaît une évolution importante avec la loi Lamy. Il prend une envergure plus stratégique et intégrée, avec son rattachement aux contrats de ville et l'impulsion d'un pilotage partenarial (État, collectivités territoriales et bailleurs).

² Ces engagements figurent en annexe du présent contrat de ville.

Les bailleurs bénéficient d'un abattement de 30% de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires (QPV), afin de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques de ces quartiers (sur-entretien, gestion des espaces, etc...). En contrepartie, des actions doivent être mises en place pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Un cadre de référence national d'utilisation précise que les actions relevant de cet abattement doivent soutenir les objectifs de qualité du cadre de vie, de cohésion et de développement social.

L'abattement sur la TFPB encourage la coopération locale entre différents acteurs. En effet, les projets financés permettent d'asseoir un partenariat entre les bailleurs et les associations, les services de la collectivité, les habitants des quartiers ou encore entre les bailleurs eux-mêmes. La coopération inter-bailleurs permet notamment une dépense croisée si un projet se situe par exemple entre deux parcs de logements sociaux de différents bailleurs, pour soutenir le projet commun. La mise en œuvre de l'abattement sur la TFPB permet également de consolider un partenariat entre la collectivité et le(s) bailleur(s) pour développer la transversalité et la complémentarité des actions sur les quartiers prioritaires.

Le dispositif "Adulte-relais"

Le programme adulte-relais vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne dans les quartiers prioritaires par le biais de la médiation sociale. Il constitue une aide financière pour le recrutement de médiateurs sociaux qui peuvent avoir des missions variées en matière d'information et d'accompagnement des habitants, de dialogue social entre services publics et usagers, de gestion du cadre de vie, de prévention des conflits de la vie quotidienne. Le programme Adulte-Relais est également un dispositif d'insertion professionnelle, c'est pourquoi les médiateurs recrutés via ce dispositif doivent nécessairement réunir trois conditions :

- être âgés de plus de 26 ans
- être sans emploi ou bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, d'un contrat d'avenir ou d'un contrat unique d'embauche (celui-ci pouvant être rompu)
- résider dans un quartier prioritaire (qui n'est pas forcément le territoire prioritaire d'exercice de sa mission)

Les médiateurs "Adultes-Relais" peuvent être embauchés soit en CDI, soit en CDD de 3 ans maximum (renouvelable une fois).

Le Fonds de Cohésion Sociale

Le Fonds de Cohésion Sociale (FCS) est un outil financier de la Communauté d'Agglomération qui vient renforcer les moyens pour l'intervention dans les quartiers en Politique de la Ville. En ce sens, il est une intervention volontaire de la Communauté d'Agglomération pour soutenir des initiatives sur des territoires fragilisés. Il est applicable sur l'ensemble des quartiers en Politique de la Ville du territoire (les quartiers de la géographie prioritaire de l'Etat et ceux de la géographie d'intérêt communautaire). Un règlement définit les projets éligibles à ce dispositif ainsi que les pré-requis permettant l'intervention financière de l'agglomération dans ce cadre. Une commission ad'hoc statue sur les dossiers présentés, le montant des subventions versées est ensuite soumis à la validation du Conseil Communautaire.

Les Fonds de concours

Le Conseil communautaire a institué un dispositif de fonds de concours et a défini leurs règles d'éligibilité par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2017 modifiée. La finalité du dispositif fonds de concours est de soutenir les projets communaux qui s'inscrivent dans la mise en œuvre du projet de territoire. Deux dispositifs spécifiques concernent les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (les quartiers de la géographie prioritaire de l'Etat et ceux de la géographie d'intérêt communautaire) :

- le Fonds de concours des communes en politique de la Ville : pour des projets ou équipements jugés prioritaires par les communes de la géographie prioritaire et que celles-ci n'ont pas les moyens de financer seules, qui relèvent d'une opération de requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie (hors voiries et parkings en enrobé mais les équipements relevant de la gestion alternative des eaux pluviales sont néanmoins éligibles) de mise en valeur du patrimoine communal (bâti comme naturel) et/ou d'une opération visant à améliorer un service public ou à offrir un nouveau service à la population
- les Fonds de concours intervenant dans les opérations contractualisées avec l'ANRU - PNRU 2

Ces dispositifs peuvent être amenés à évoluer tout au long du Contrat de Ville pour s'adapter aux besoins des porteurs de projets et des habitants. Une réflexion est à engager en faveur d'un dispositif de soutien à la réussite éducative et à l'éducation artistique au sein des QPV et des QIC.

L'observation, le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville



La loi Lamy rend obligatoire l'évaluation du Contrat de ville. Elle précise que « les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale ».

Pour mesurer l'atteinte des objectifs du Contrat de ville par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires, les fonctions d'observation, de suivi et d'évaluation continue sont à renforcer. La mesure des politiques de droit commun dans les quartiers à travers la mise en place d'indicateurs territorialisés est un enjeu essentiel pour assurer le pilotage du contrat.

Le travail d'observation territoriale, au-delà de l'intérêt pour l'évaluation du contrat de ville, peut aussi être un atout très important pour alimenter les échanges entre partenaires, améliorer la compréhension des problématiques vécues dans les quartiers prioritaires, et faire émerger des pistes intéressantes pour l'action collective.

L'animation de ce travail de suivi-évaluation incombe à l'agglomération en tant que pilote du contrat de ville, avec l'indispensable contribution de l'ensemble des partenaires (notamment par le partage de données) et avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois.

Aussi les signataires participeront à consolider les outils nécessaires pour observer tout au long du contrat de ville :

- l'évolution des quartiers et des conditions de vie des habitants
- les réalisations menées dans le cadre du contrat de ville
- la mobilisation des moyens spécifiques et des moyens de droit commun en direction des QPV

Il est précisé qu'une attention particulière sera portée sur les "extensions de quartiers".

Ces données d'observation permettront d'une part de suivre en continu la mise en œuvre de la stratégie, avec la réalisation d'un bilan annuel partagé et présenté en conseil communautaire et aux communes.

Elles permettront également d'alimenter l'évaluation du contrat de ville, qui sera marquée par un rapport d'évaluation à mi-parcours en 2027 et un rapport d'évaluation finale en 2030. Les modalités d'évaluation incluent nécessairement des temps dédiés à l'évaluation avec l'ensemble des parties prenantes : élus, professionnels partenaires, associations et habitants.

L'ensemble de ce travail d'observation et d'évaluation doit permettre d'alimenter les échanges entre partenaires, améliorer la compréhension des problématiques vécues dans les quartiers prioritaires, et faire émerger des pistes intéressantes pour l'action collective.

Les signataires du Contrat de Ville

 <p>Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane</p> <p>Représentée par Olivier GACQUERRE</p>	 <p>PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>Jacques BILLANT</p>	 <p>Région Hauts-de-France</p> <p>Représentée par Xavier BERTRAND</p>	 <p>62 Pas-de-Calais <i>Mon Département</i></p> <p>Représenté par Jean-Claude LEROY</p>
---	--	---	---

Les communes

 <p>AUCHEL VILLE NOUVELLE</p> <p>Représentée par Philibert BERRIER</p>	 <p>Auchy les Mines</p> <p>Représentée par Jean-Michel LEGRAND</p>	 <p>Ville de Barlin Pour un avenir ensemble</p> <p>Représentée par Julien DAGBERT</p>
 <p>BÉTHUNE SMART CITY</p> <p>Représentée par Olivier GACQUERRE</p>	 <p>Beuvry Ville Nature</p> <p>Représenté par Nadine LEFEBVRE</p>	 <p>Ville de Bruay-La-Buissière Terre de valeurs, ville d'avenir</p> <p>Représentée par Ludovic PAJOT</p>
 <p>BURBURE Construire une dynamique durable</p> <p>Représentée par René HOCQ</p>	 <p>Calonne Ricouart</p> <p>Représentée par Ludovic IDZIAK</p>	 <p>VILLE DE CAUCHY ALATOUR</p> <p>Représentée par Jacques FLAHAUT</p>

 <p>Représentée par Jacky LEMOINE</p>	 <p>Représentée par Jean-Michel DUPONT</p>	 <p>Représentée par Grégory FOUCAULT</p>
 <p>Représentée par Frédéric WALLET</p>	 <p>HERSIN-COUPIGNY Représentée par Jean-Marc CARAMIAUX</p>	 <p>Représentée par Isabelle LEVENT-RUCKEBUSCH</p>
 <p>Représentée par Philippe SCAILLIEREZ</p>	 <p>Représentée par Carole DUBOIS</p>	 <p>Représentée par Karine DERUELLE-TOURSEL</p>
 <p>Nœux-les-Mines l'Attractive Qualité de Ville, Qualité de Vie</p> <p>Représentée par Serge MARCELLAK</p>	 <p>Représentée par Thierry TASSEZ</p>	

Les partenaires institutionnels

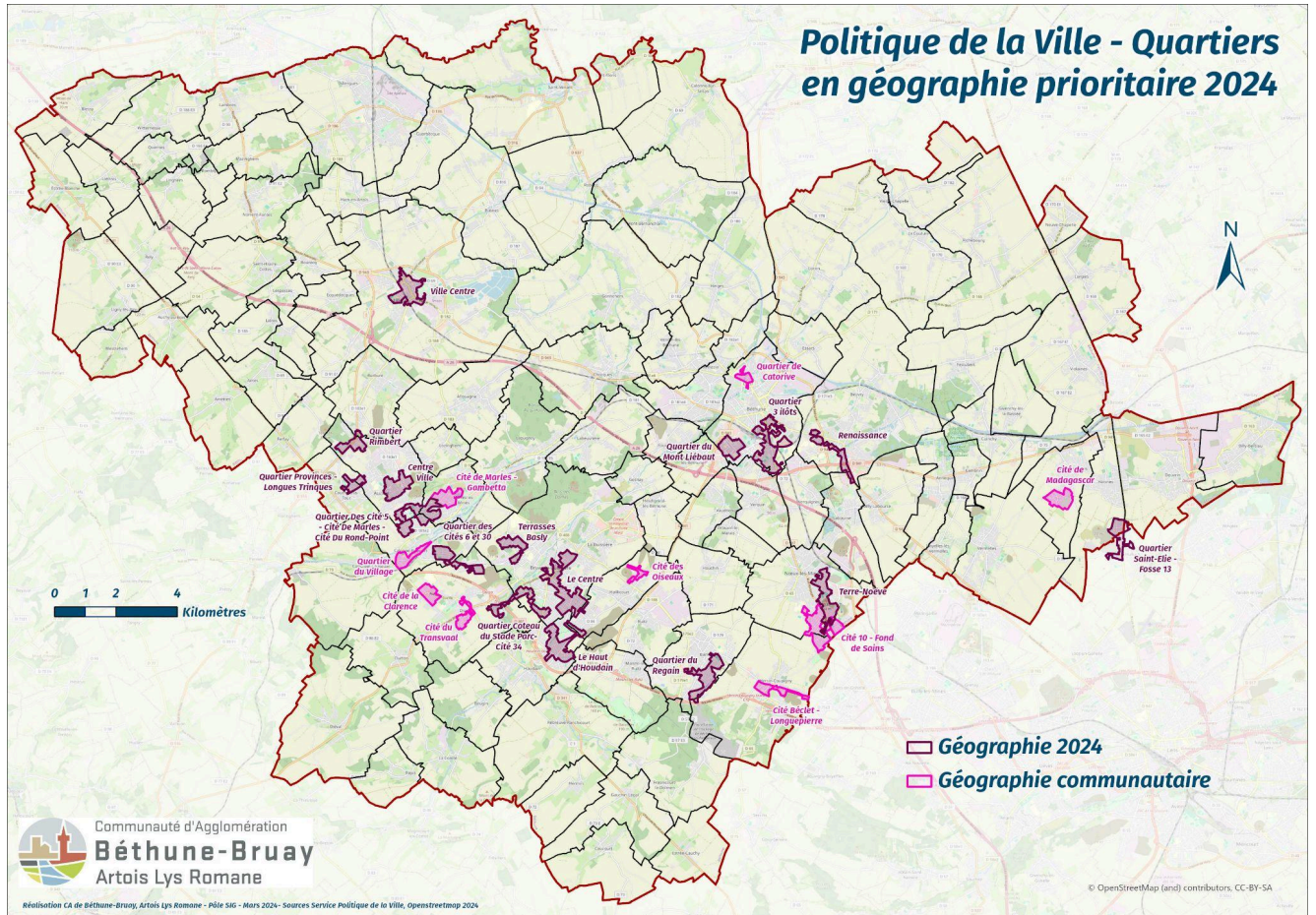
 <p>Représentée par :</p>	 <p>Représentée par :</p>	 <p>Représenté par :</p>
 <p>Représentée par Sandrine BONNOT</p>	 <p>Représenté par Angélique DERISBOURG</p>	 <p>Représenté par :</p>
 <p>Représentée par :</p>	 <p>Représentée par Hervé DUCROCQ</p>	

Les bailleurs sociaux

 <p>Pas-de-Calais habitat</p>	 <p>Maisons & Cités</p>	 <p>Sia Habitat</p>
Représenté par :	Représenté par :	Représenté par :
 <p>gh société immobilière grand hainaut</p>	 <p>Flandre Opale Habitat ^{AL} Groupe ActionLogement</p>	 <p>HABITAT Hauts-de-France</p>
Représenté par :	Représenté par :	Représenté par :
 <p>icf NORD-EST</p>	 <p>SOLiHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT</p>	
Représenté par:	Représenté par :	

[Annexe 1] La géographie du contrat de Ville 2024-2030

La Géographie Prioritaire



Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Auchel • Cauchy-à-la-Tour

Quartier : Quartier Provinces - Longues Trinques

Quartier prioritaire de la politique de la ville

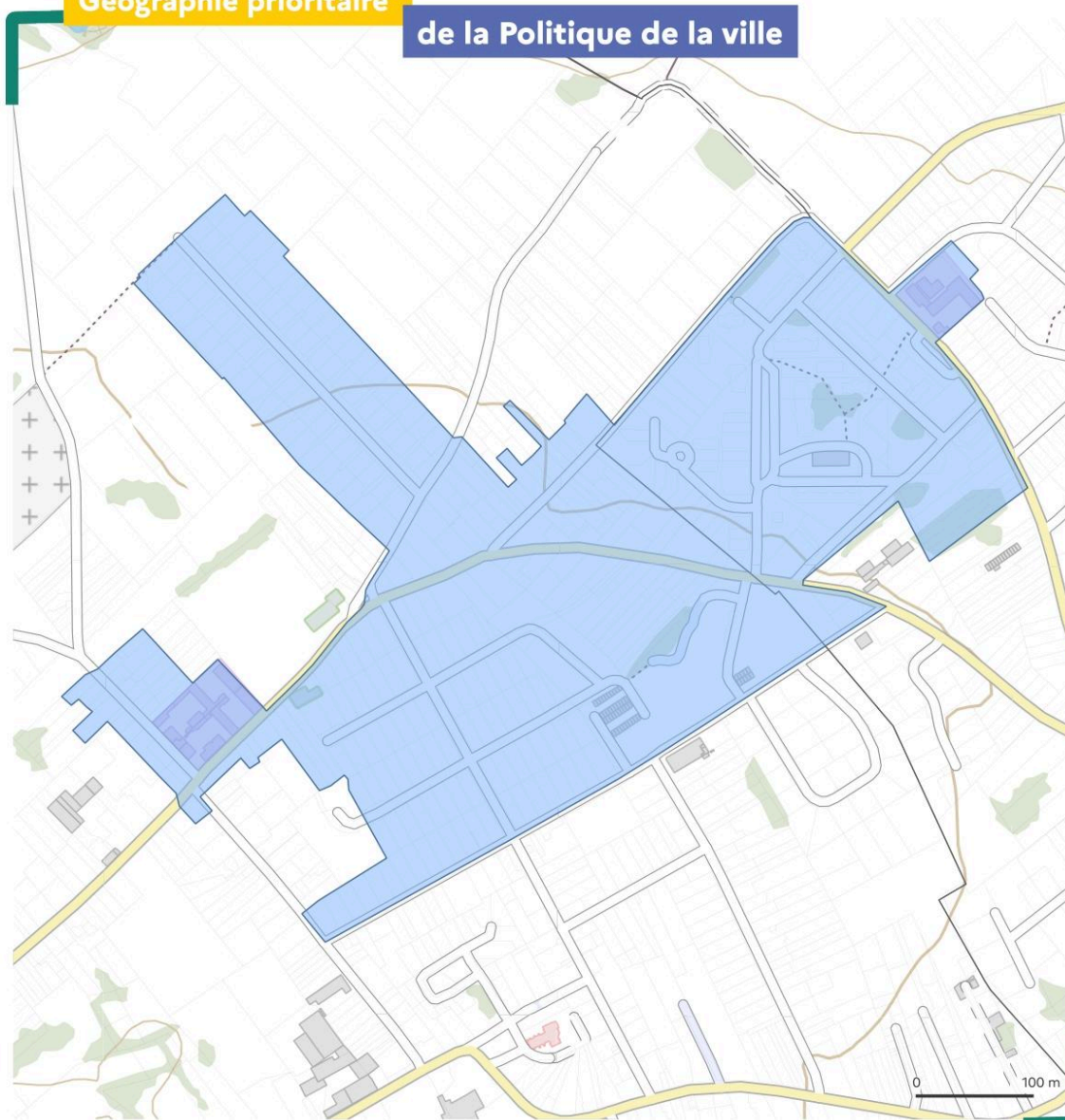
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

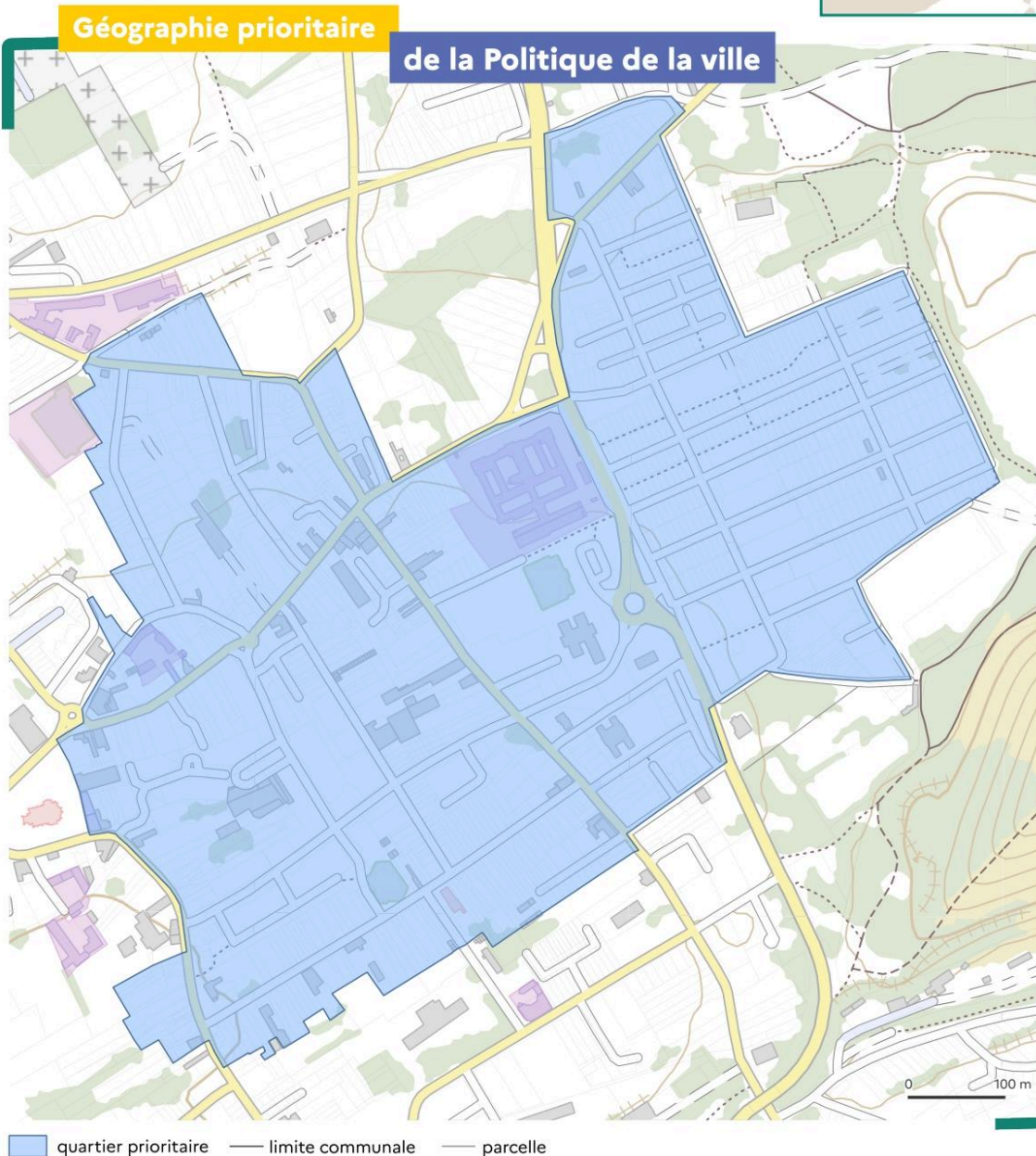
Commune(s) : Auchel

Quartier : Centre Ville

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Auchel • Calonne-Ricouart • Marles-les-Mines

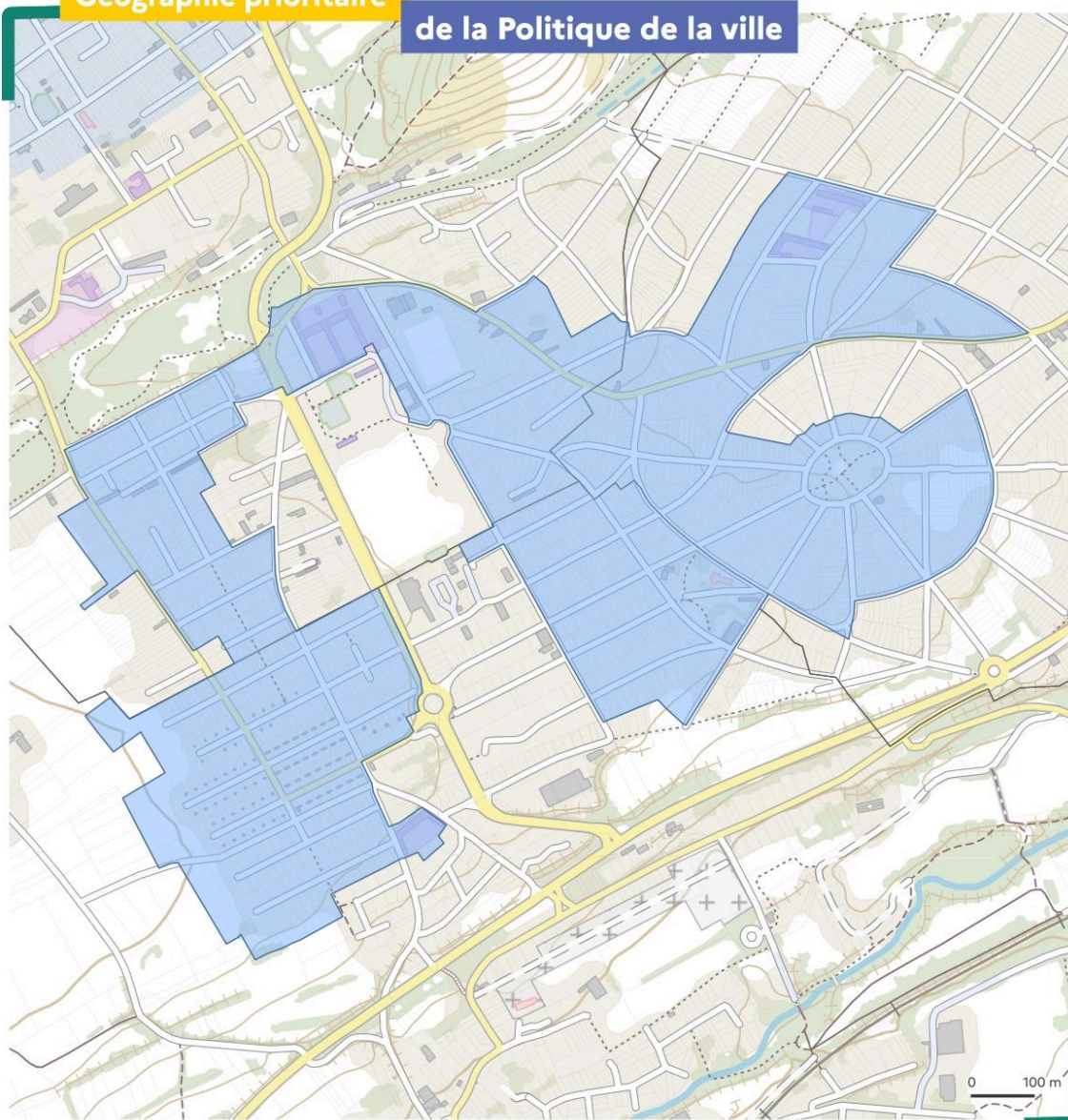
Quartier : Quartier Des Cité 5 - Cité De Marles - Cité Du Rond-Point

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

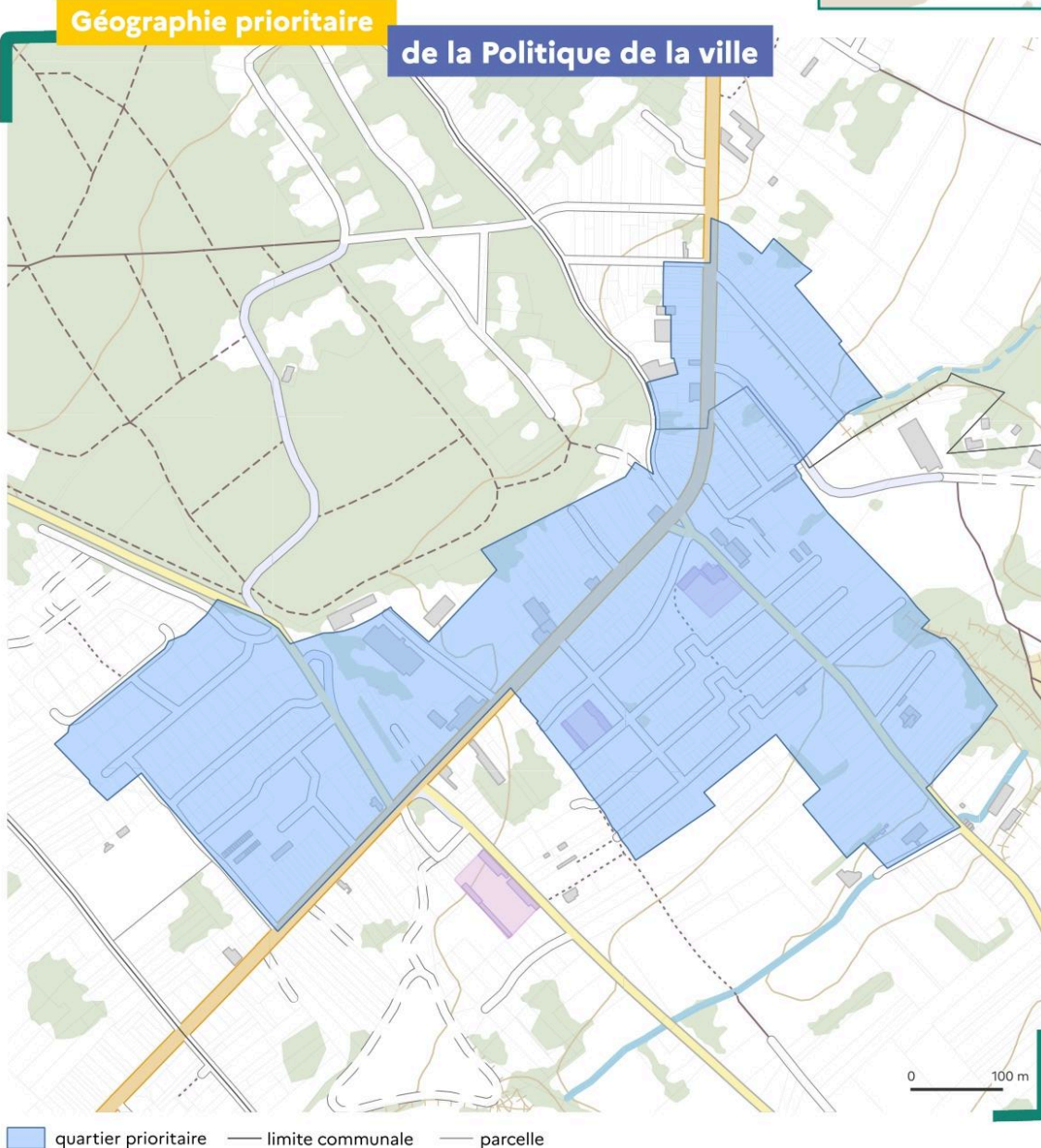
Commune(s) : Auchel • Burbure

Quartier : Quartier Rimbart

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

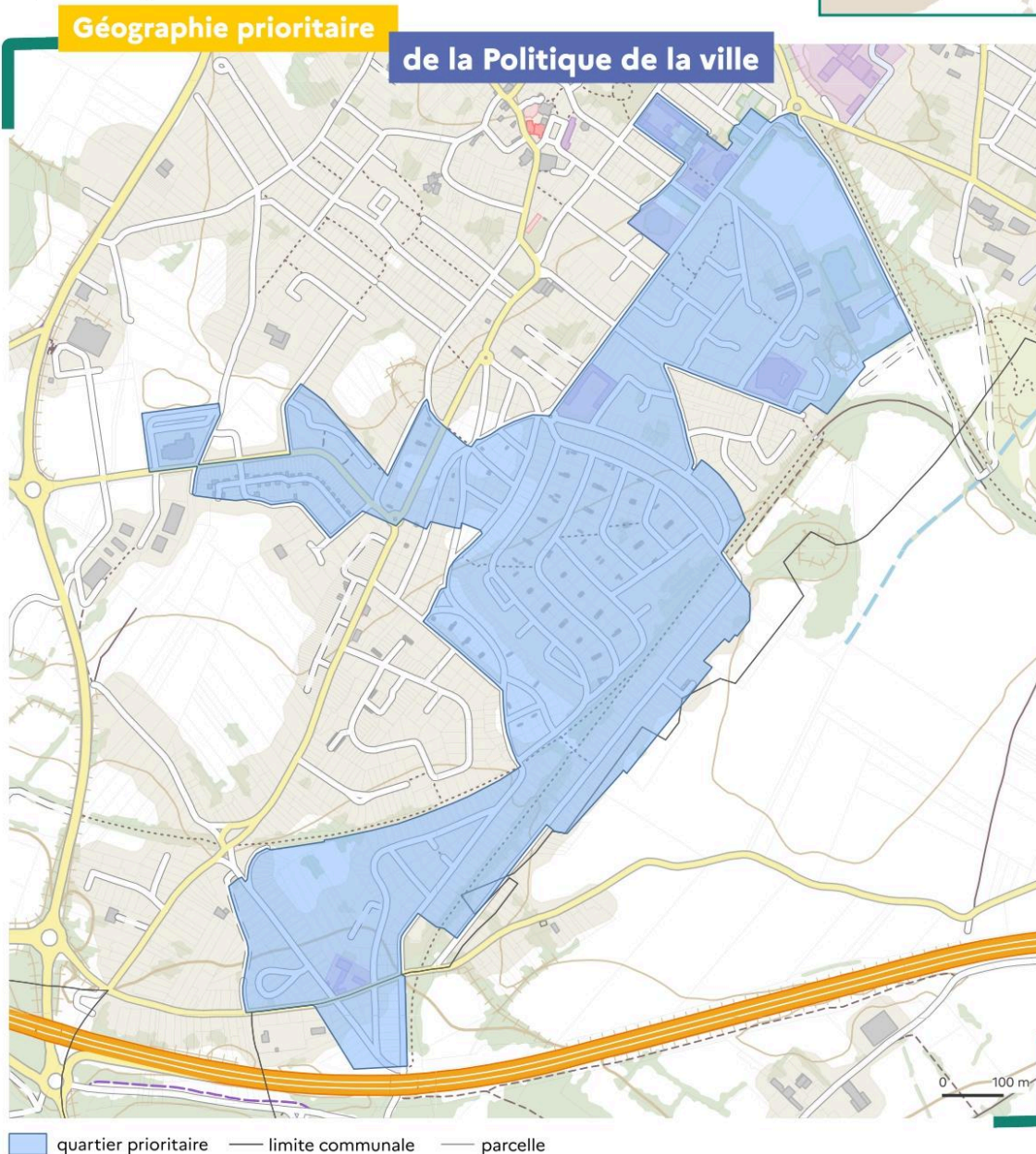
Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Barlin • Hersin-Coupigny

Quartier : Quartier Du Regain

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

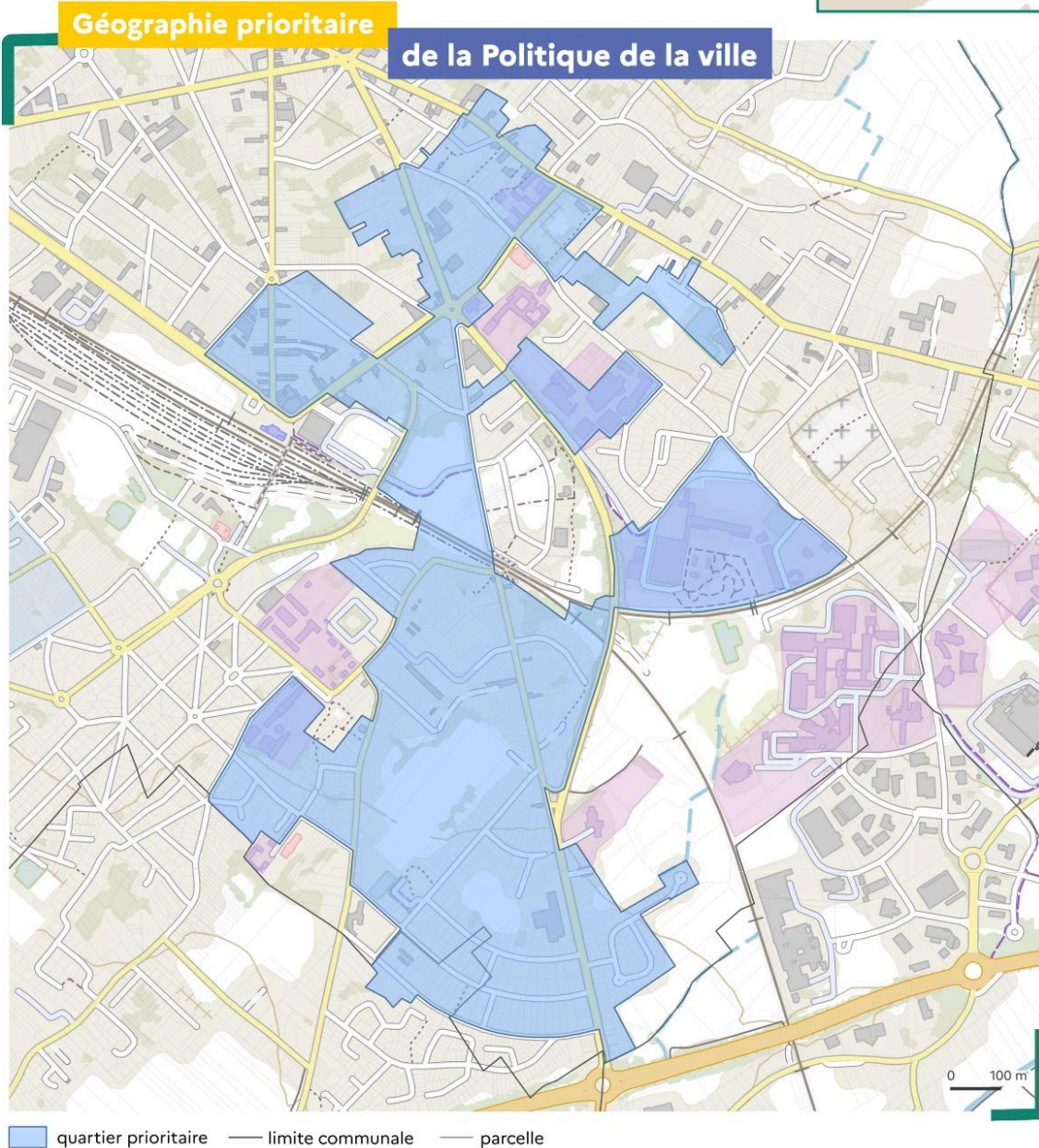
Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Béthune • Verquin

Quartier : Quartier 3 îlots

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

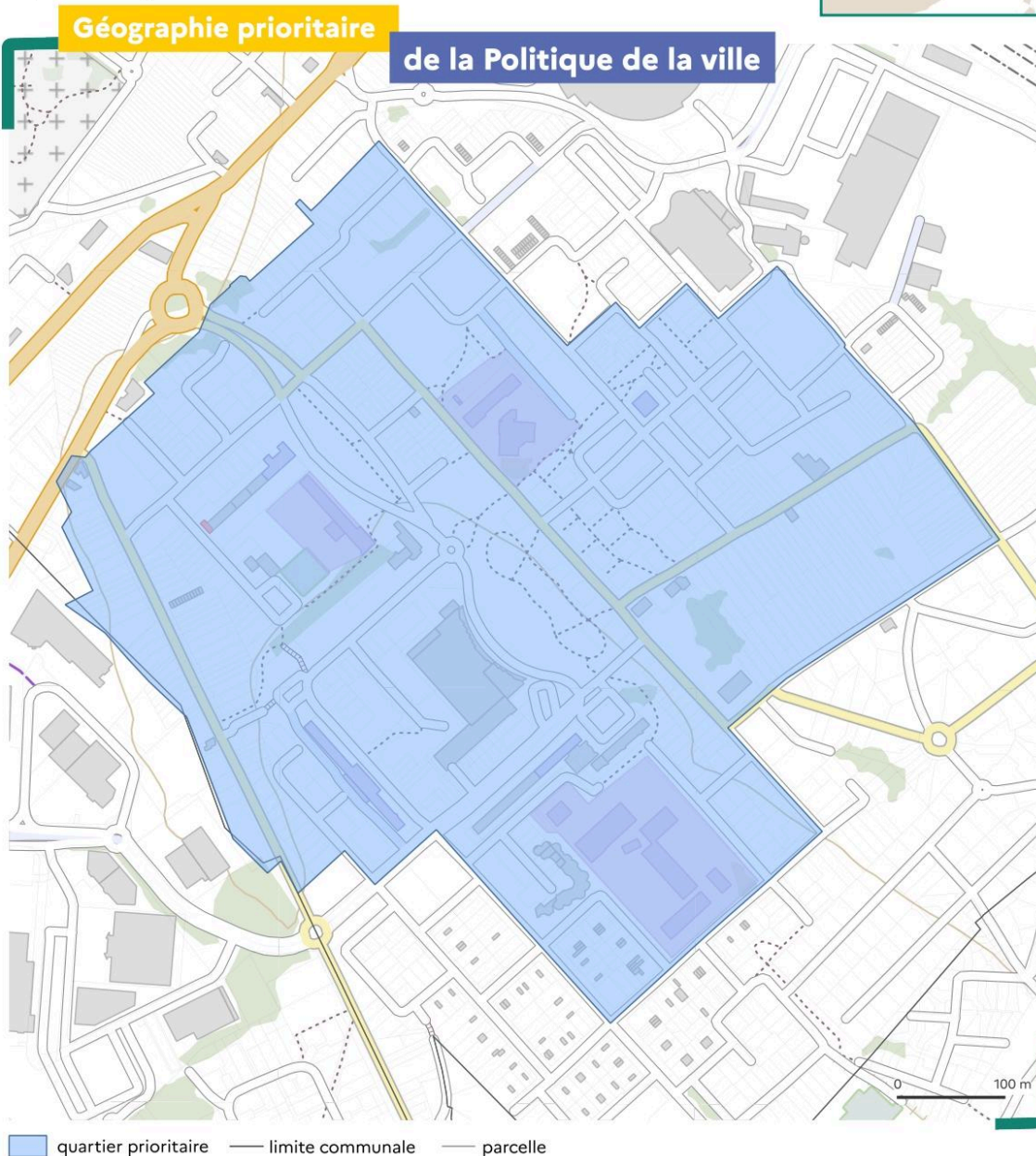
Commune(s) : Béthune

Quartier : Quartier Du Mont Liébaut

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

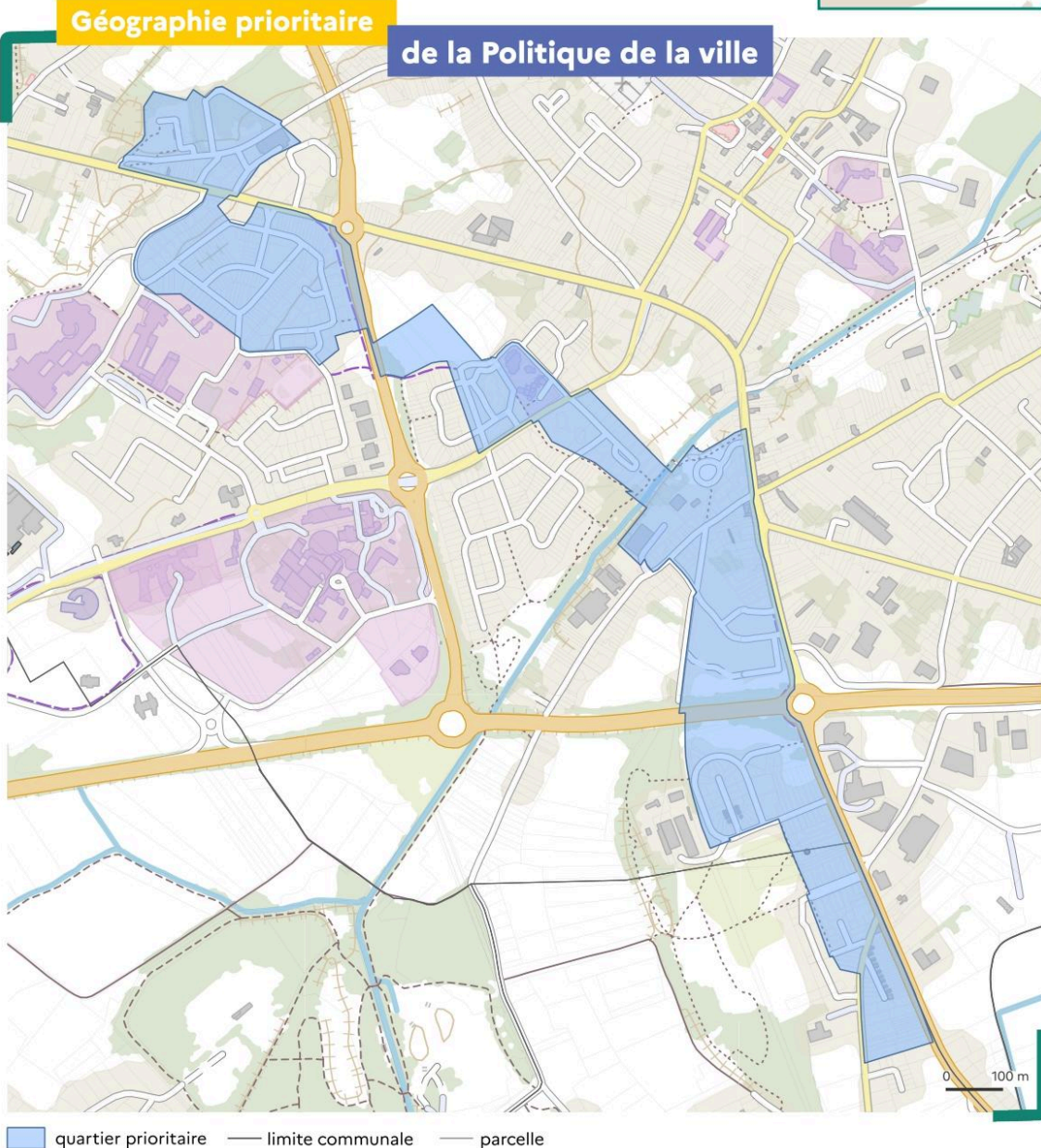
Commune(s) : Beuvry • Labourse

Quartier : Renaissance

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Bruay-la-Buissière • Divion

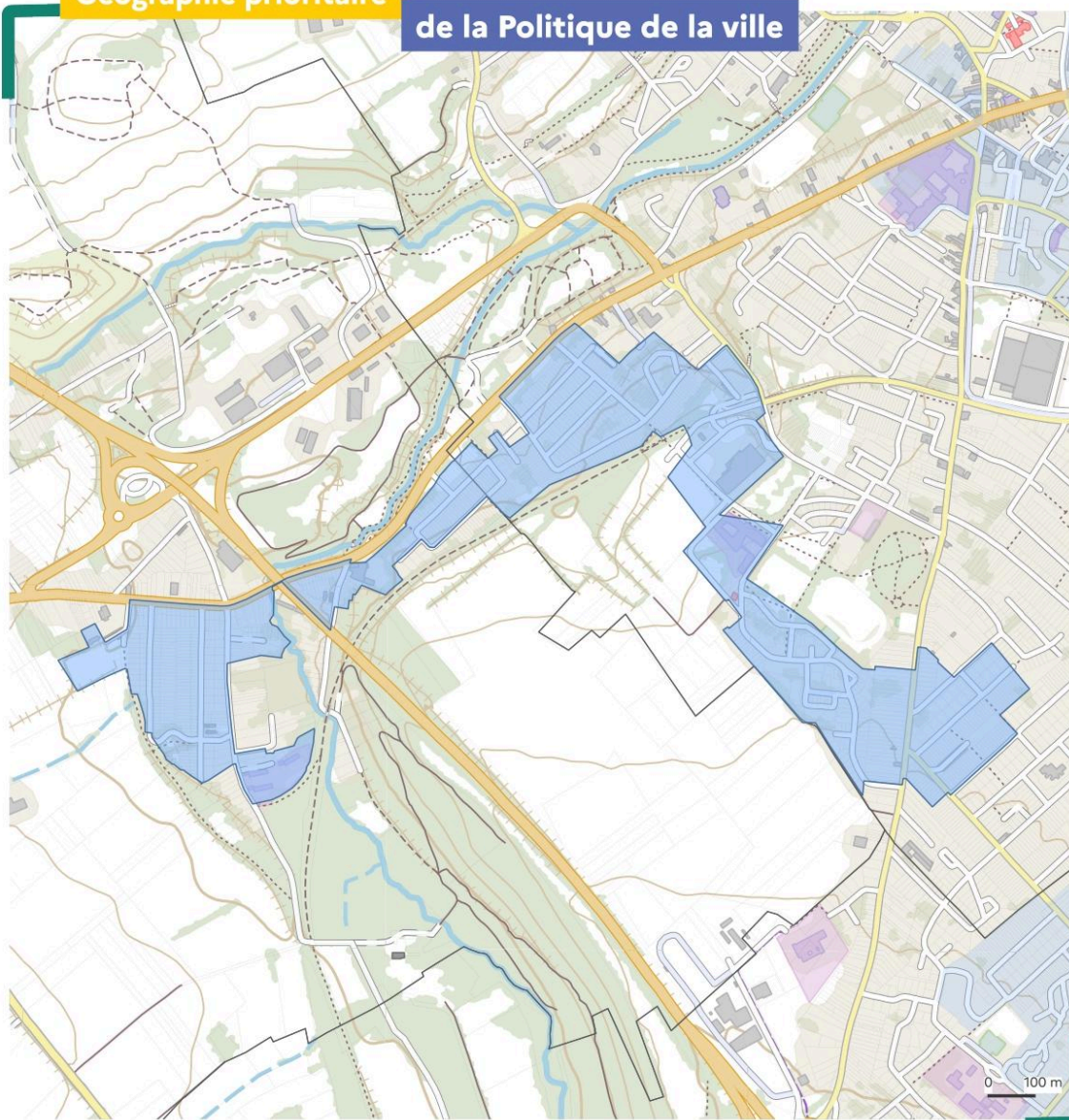
Quartier : Quartier Coteau Du Stade Parc-Cité 34



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Bruay-la-Buissière • Haillicourt

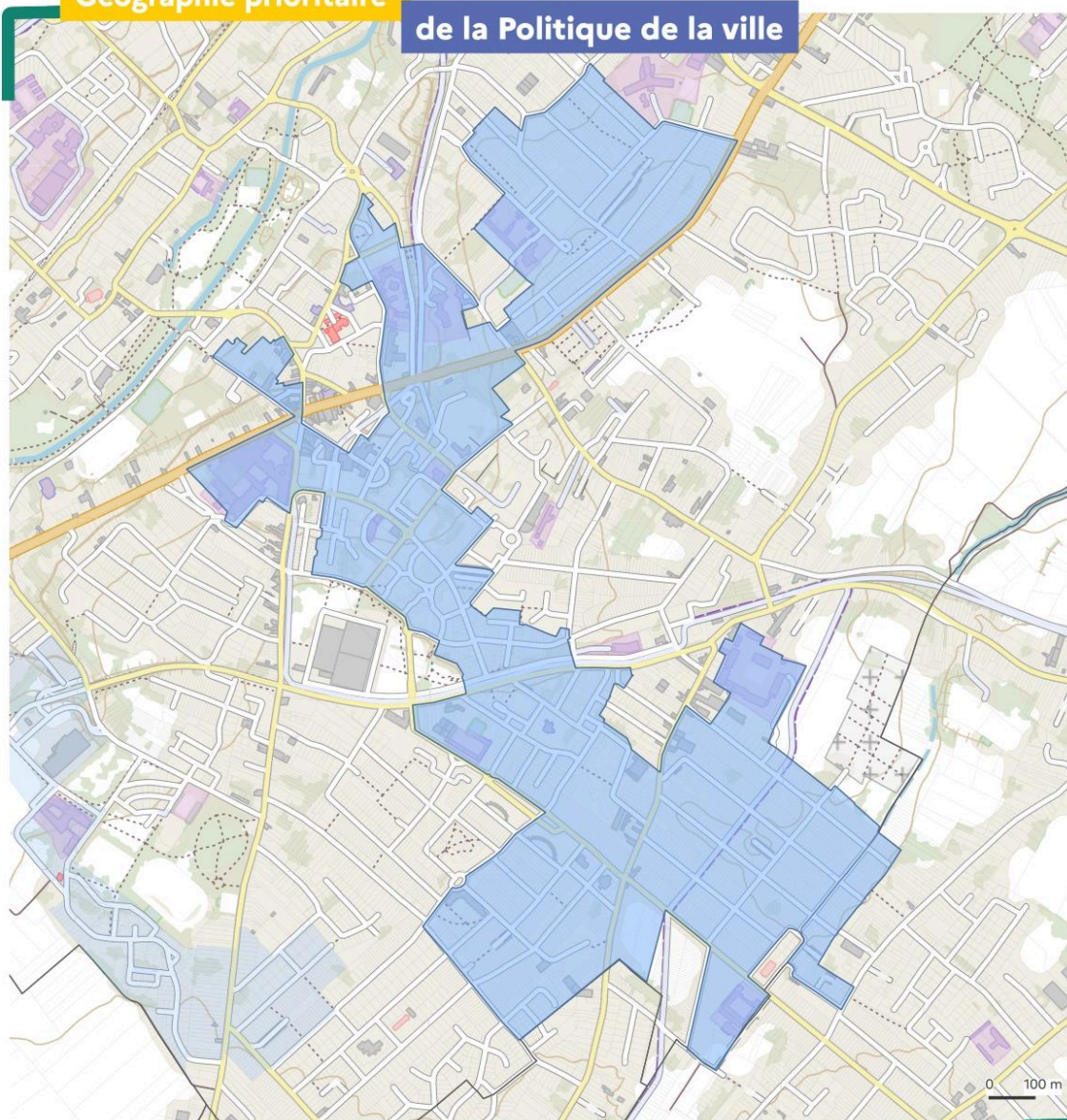
Quartier : Le Centre



Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.

Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

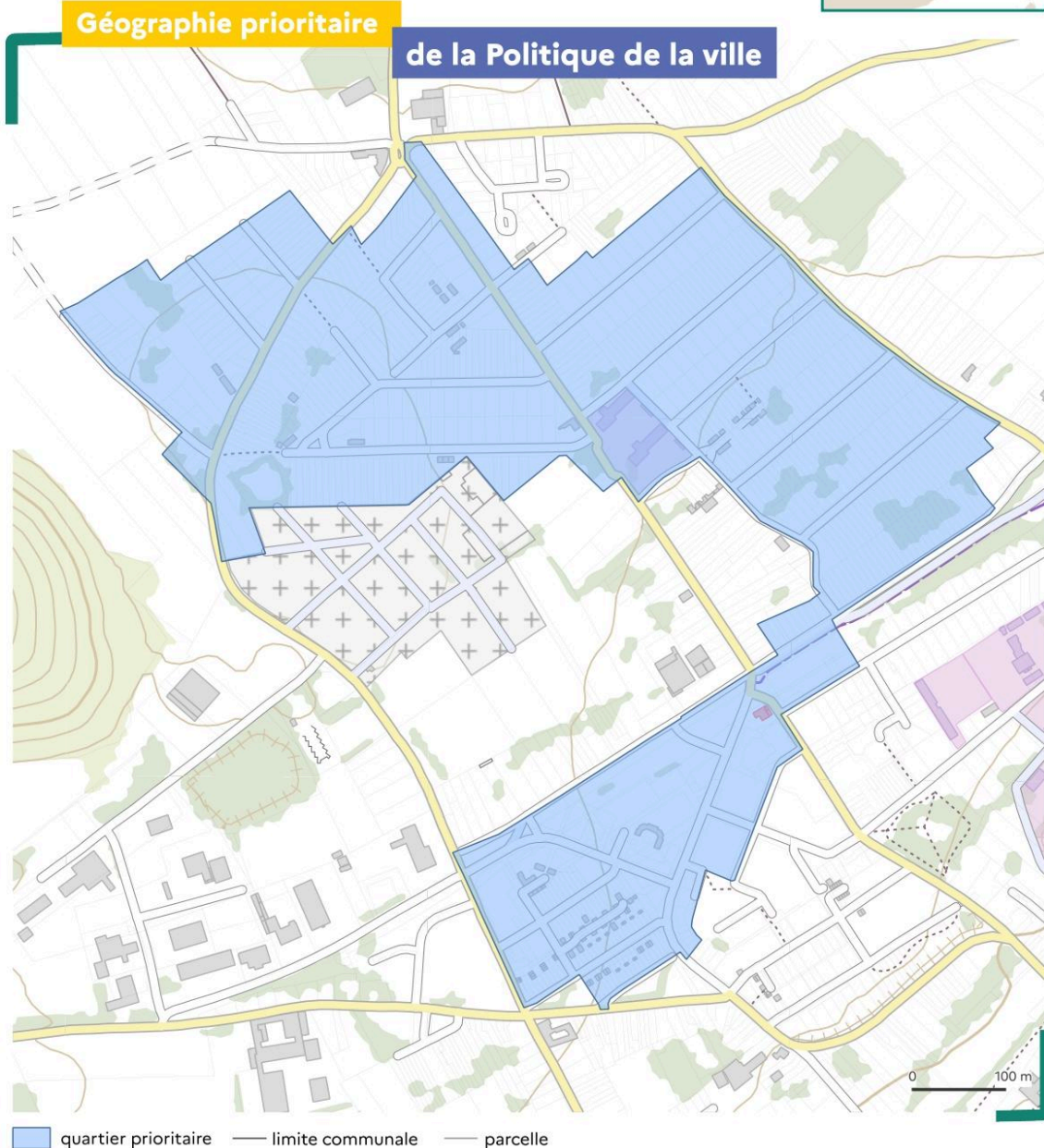
Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Bruay-la-Buissière

Quartier : Terrasses Basly

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Calonne-Ricouart • Divion

Quartier : Quartier Des Cités 6 Et 30

Quartier prioritaire de la politique de la ville

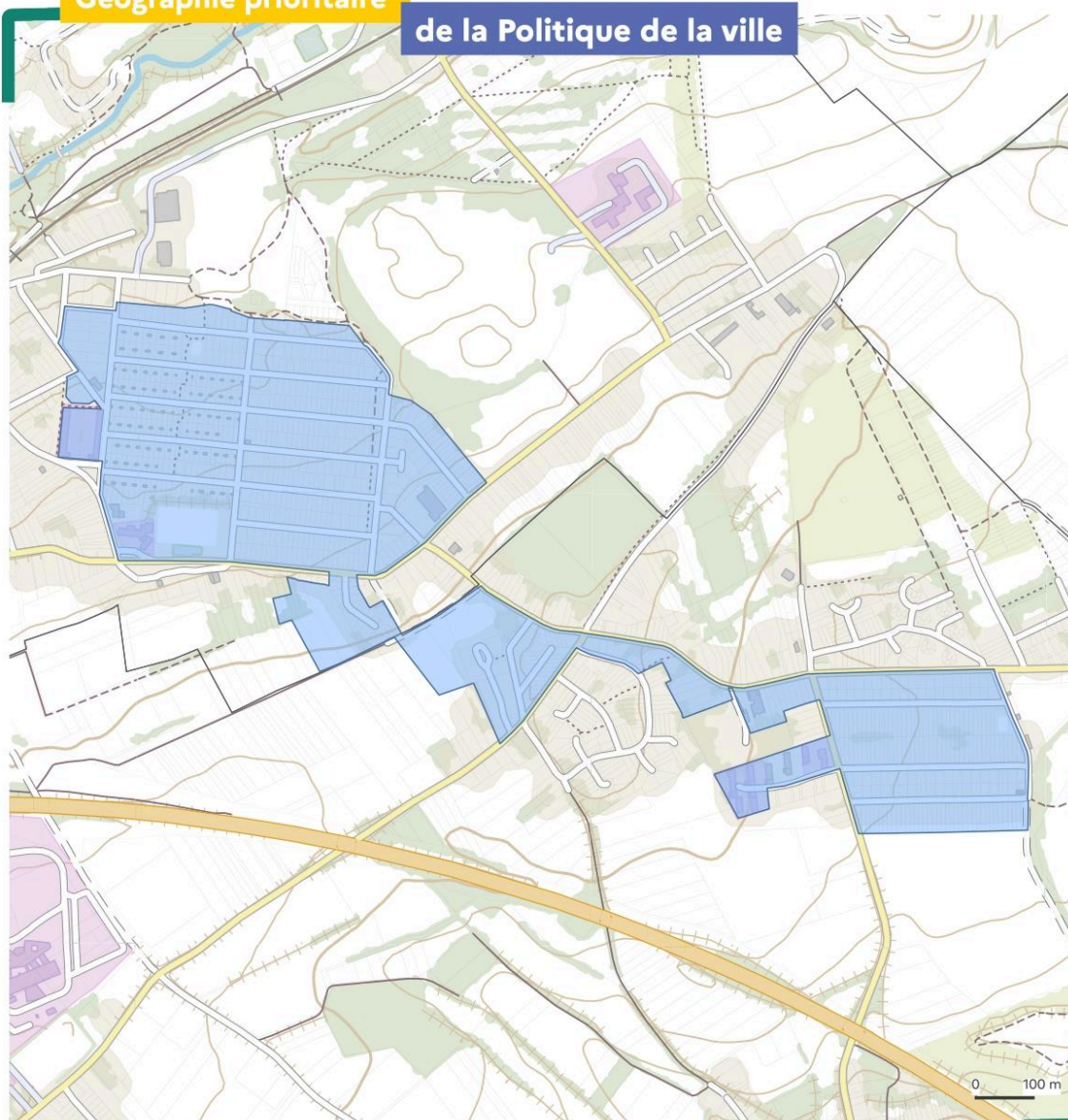
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Douvrin • Haisnes • Hulluch

Quartier : Quartier Saint-Elie - Fosse 13

Quartier prioritaire de la politique de la ville

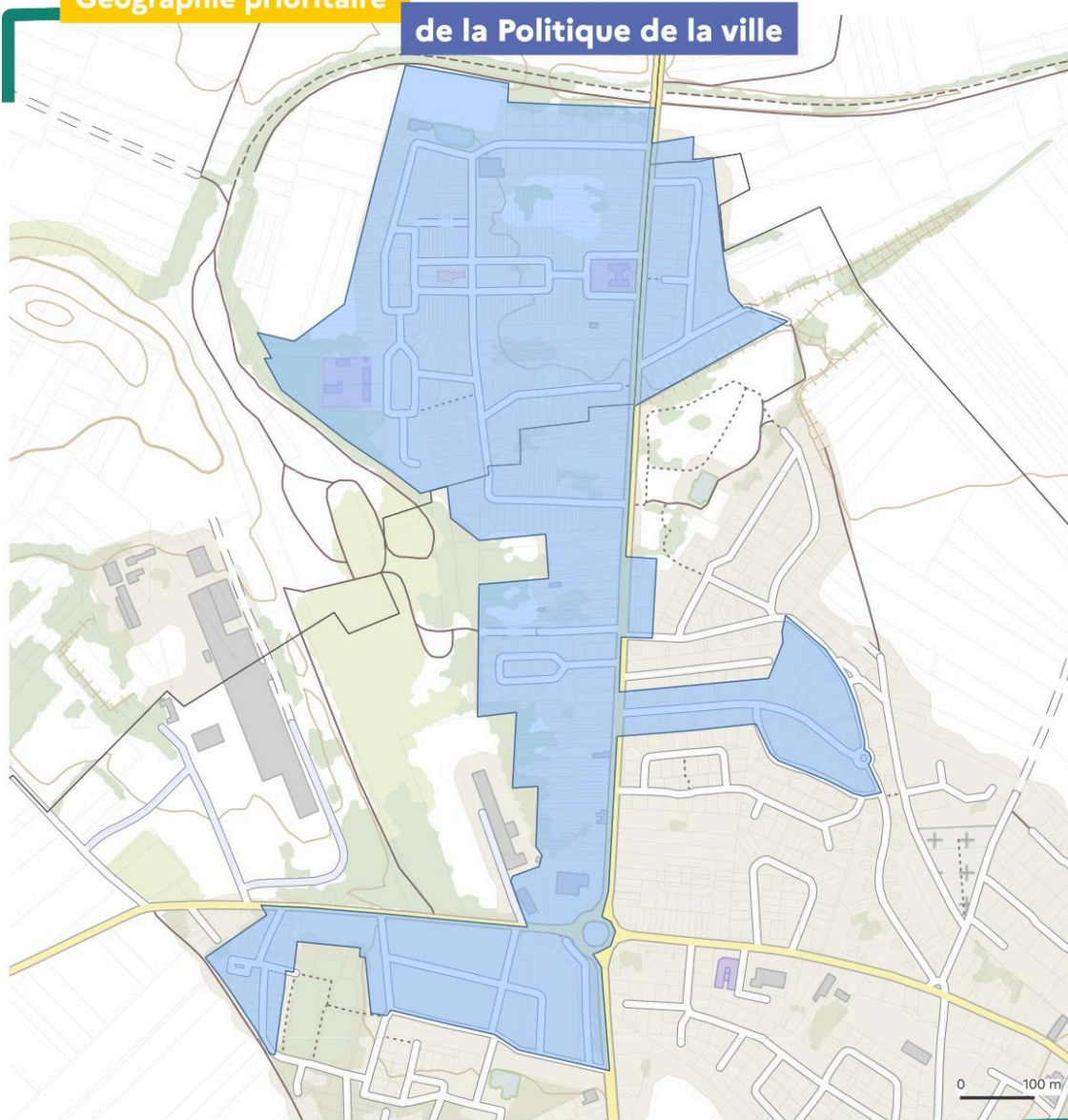
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale - - - - - parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Haillicourt • Houdain

Quartier : Le Haut D'Houdain

Quartier prioritaire de la politique de la ville

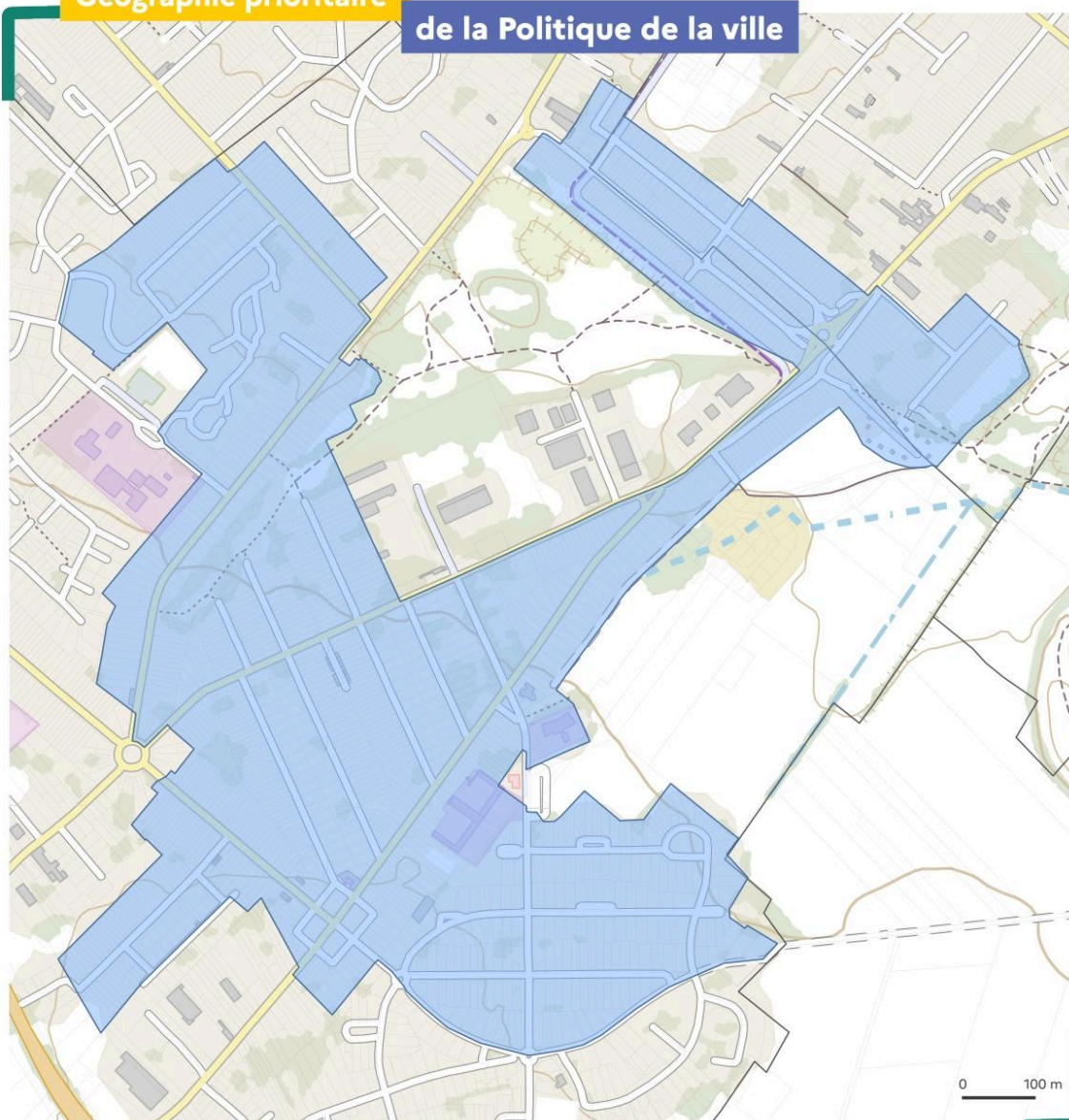
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Lillers

Quartier : Ville Centre

Quartier prioritaire de la politique de la ville

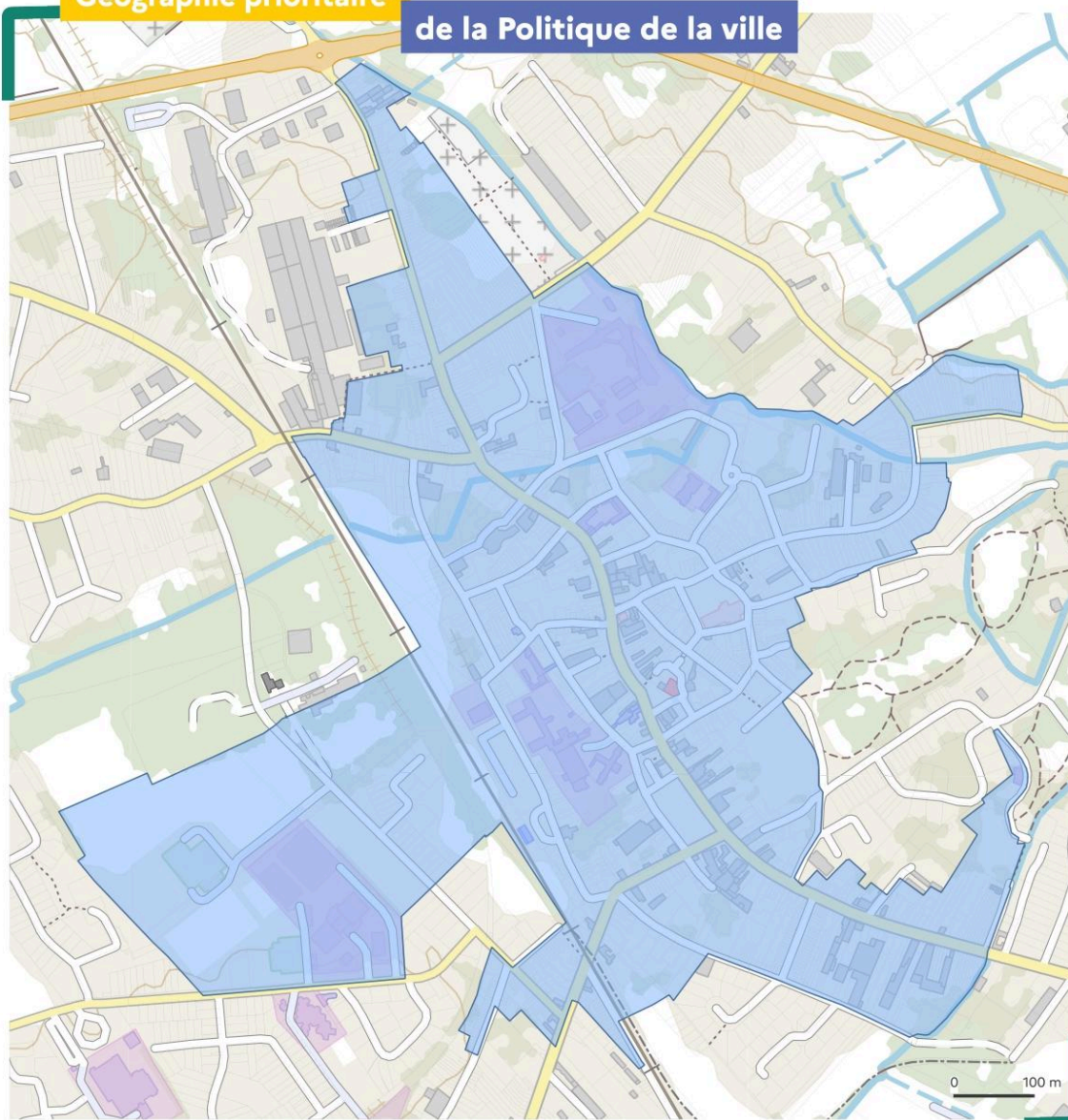
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Nœux-les-Mines

Quartier : Terre-Noeuv

Quartier prioritaire de la politique de la ville

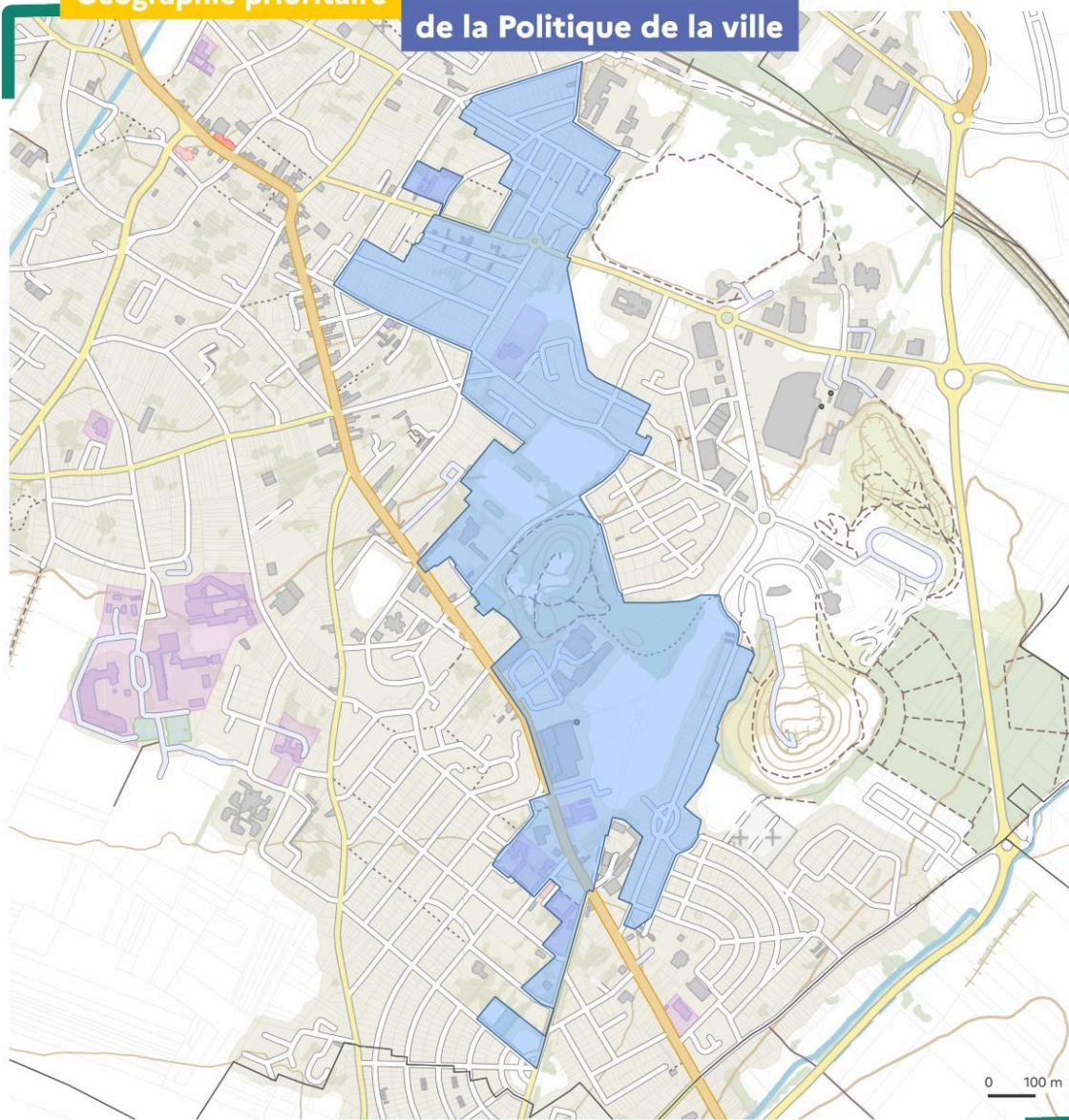
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

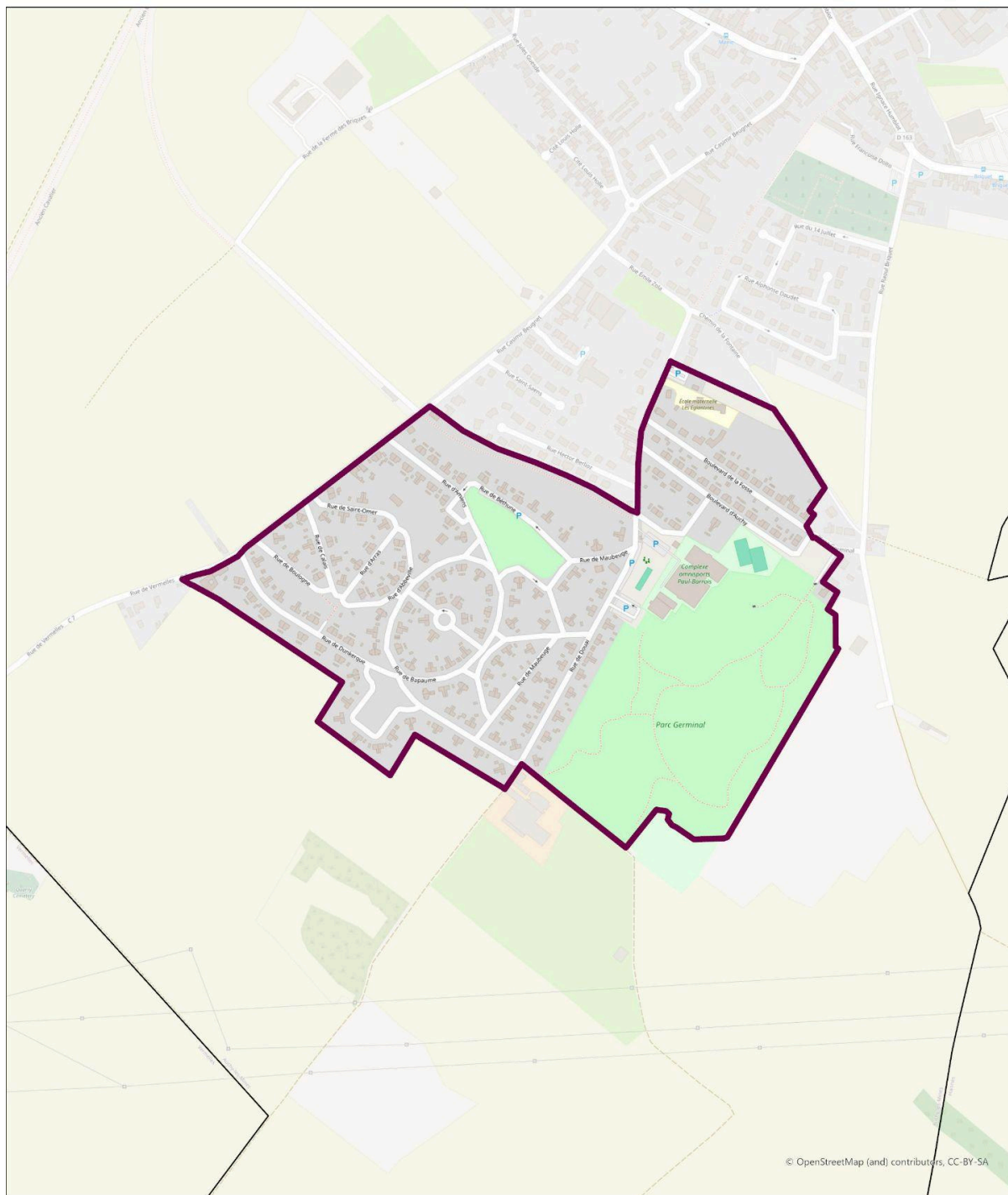
Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

La Géographie d'intérêt communautaire

Cité de Madagascar

Auchy-les-Mines

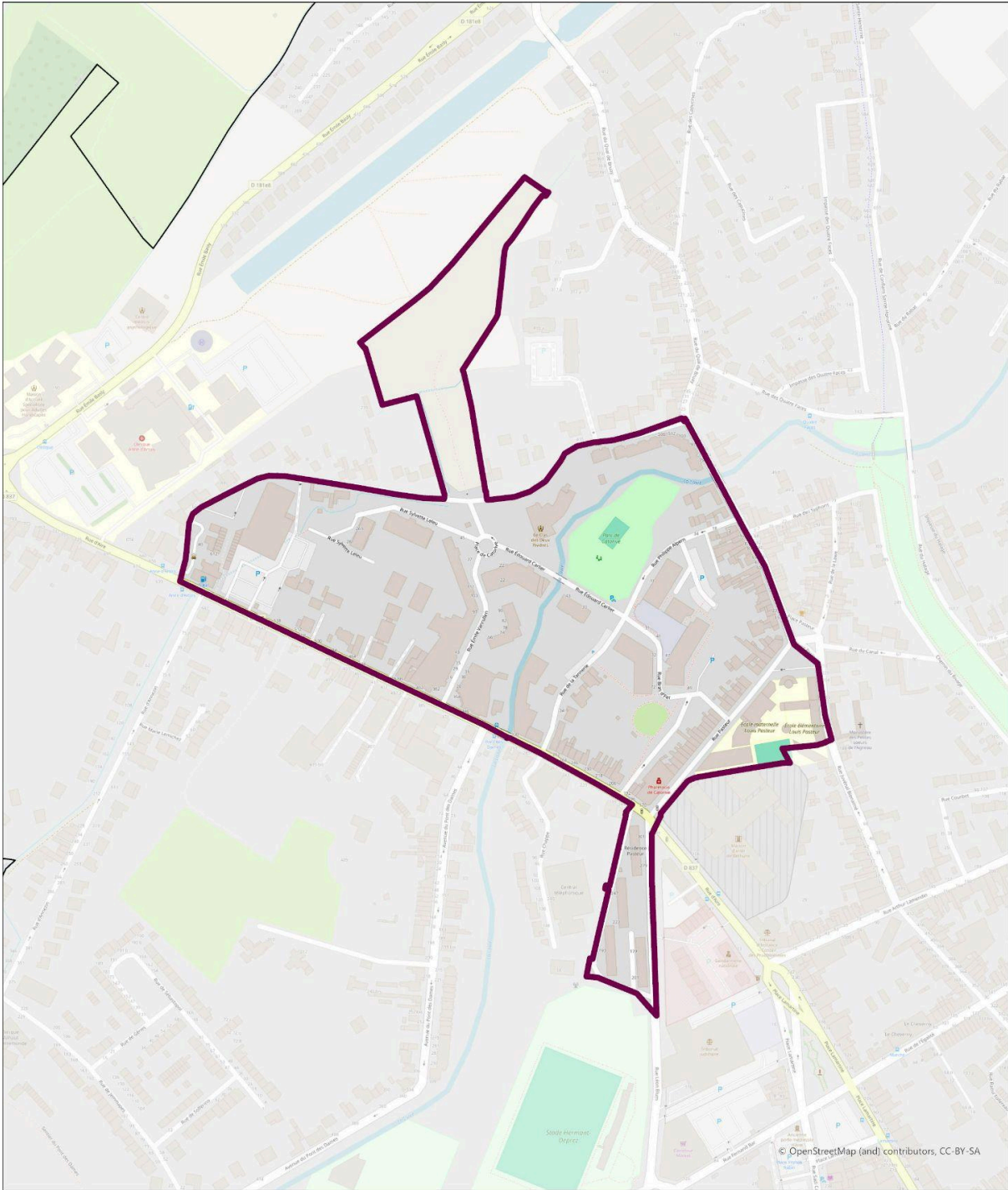


Source : INSEE carroyage FLOSOFI 2019 - Réalisation Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Février 2024

0 80 160 320
Mètres

Quartier de Catorive

Béthune



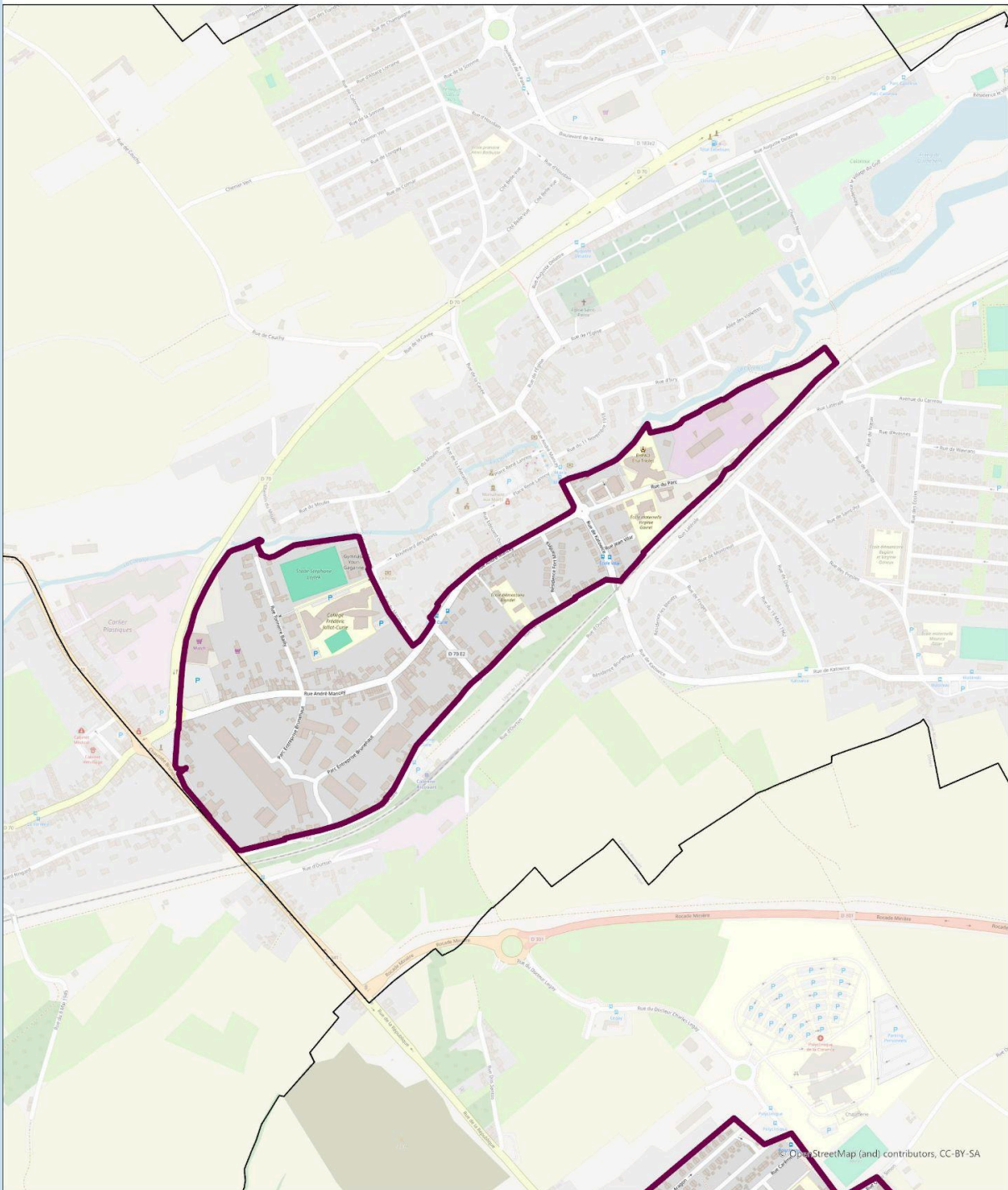
Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Source : INSEE carroyage FILOSOFI 2019 - Réalisation Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Février 2024



Quartier du Village

Calonne-Ricouart



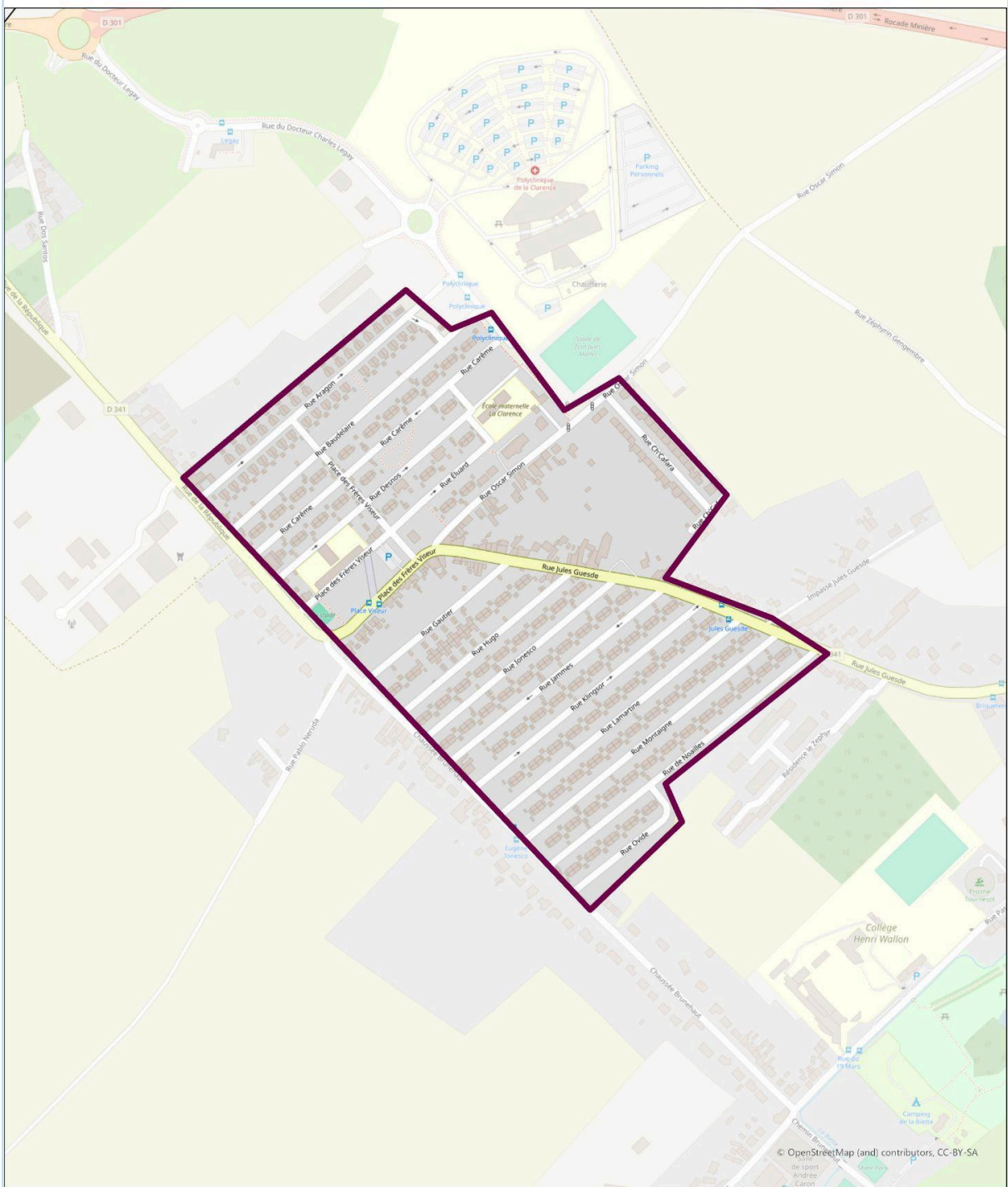
Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Source : INSEE carroyage FILOSOFI 2019 - Réalisation Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Février 2024



Cité de la Clarence

Divion



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA



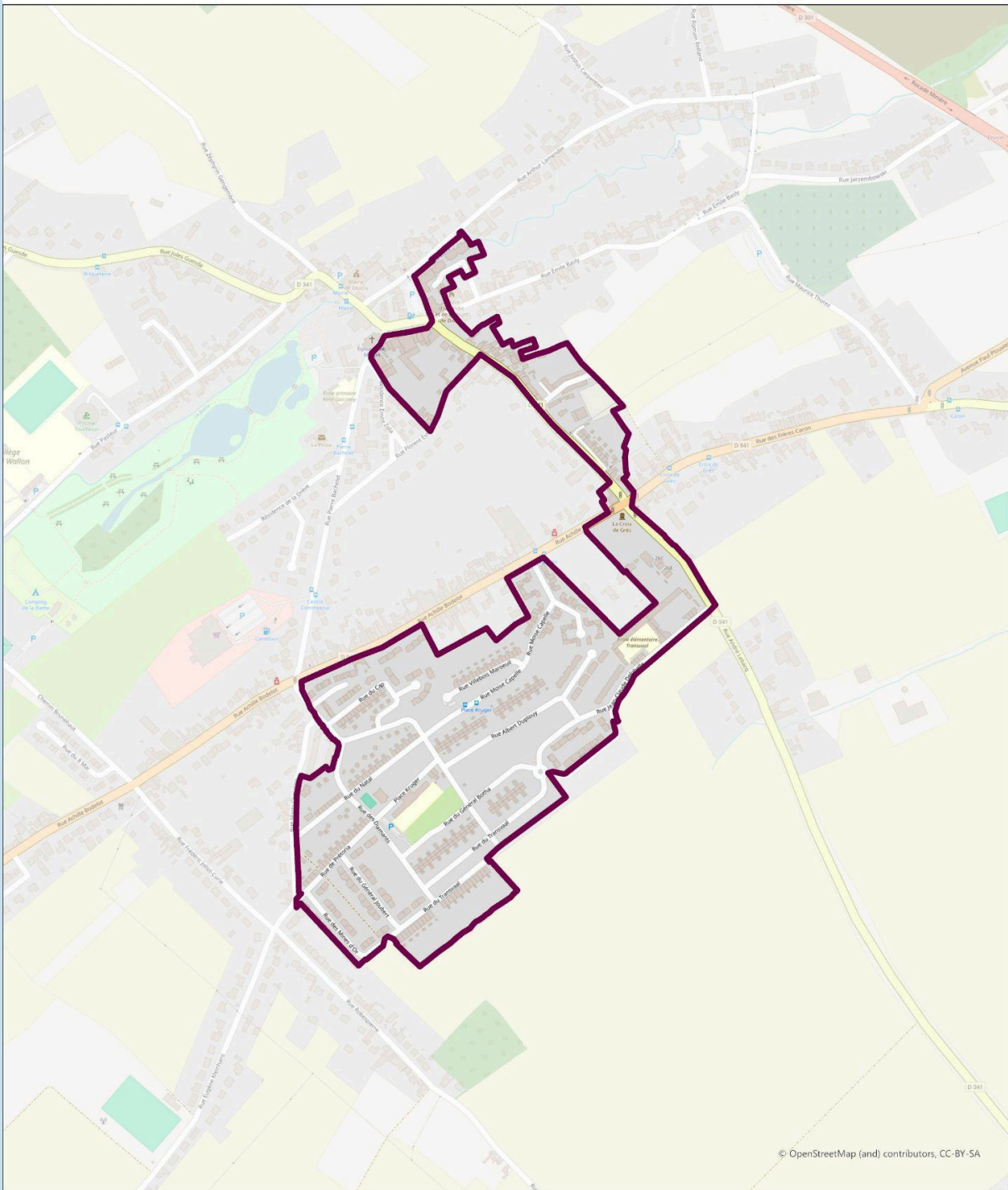
Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Source : INSEE carroyage FILOSOFI 2019 - Réalisation Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Février 2024



Cité du Transvaal

Divion



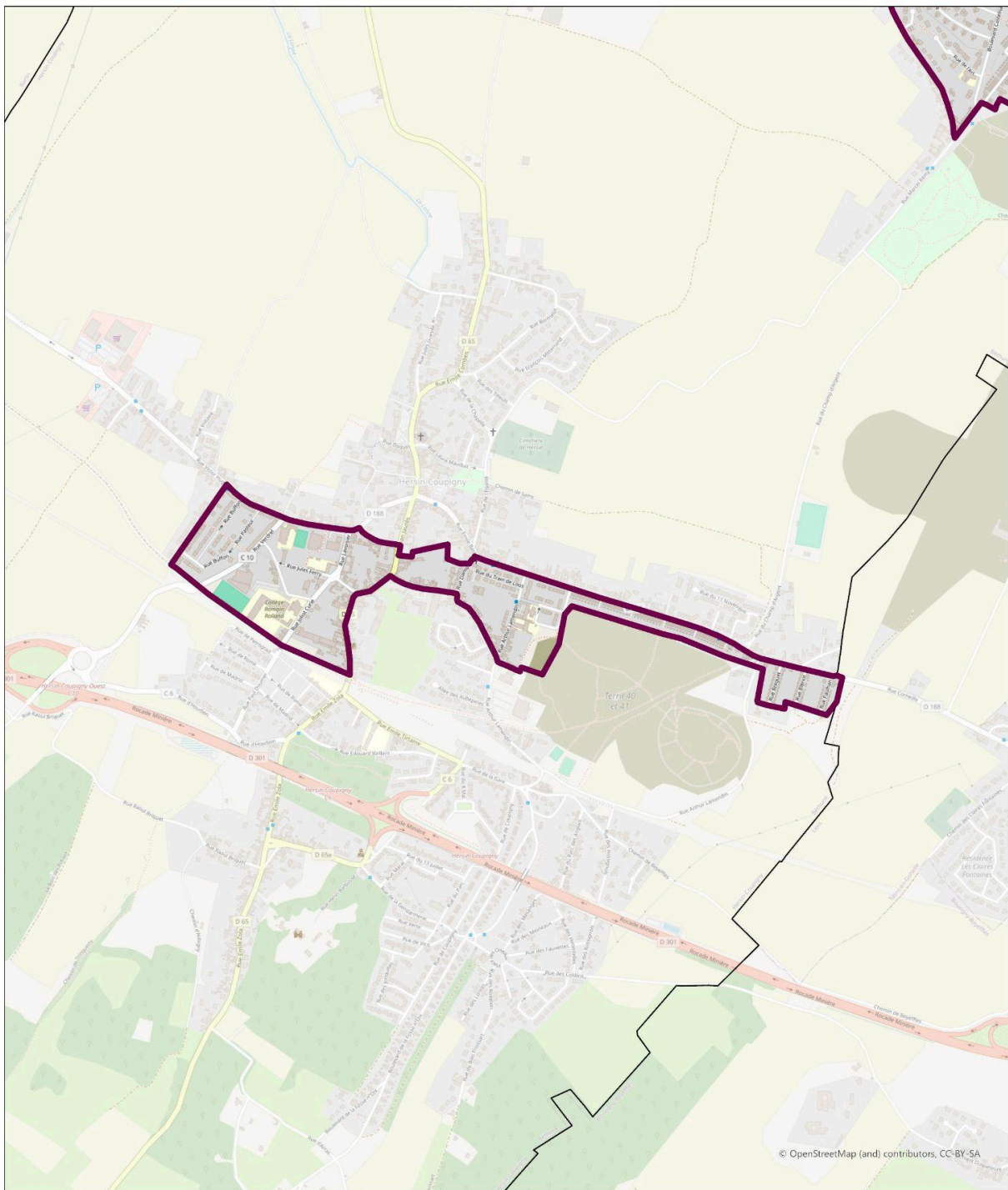
Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Source : INSEE carroyage FILOSOFI 2019 - Réalisation Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Février 2024



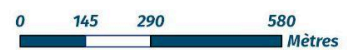
Quartier Béclet/Longuepierre

Hersin-Coupigny



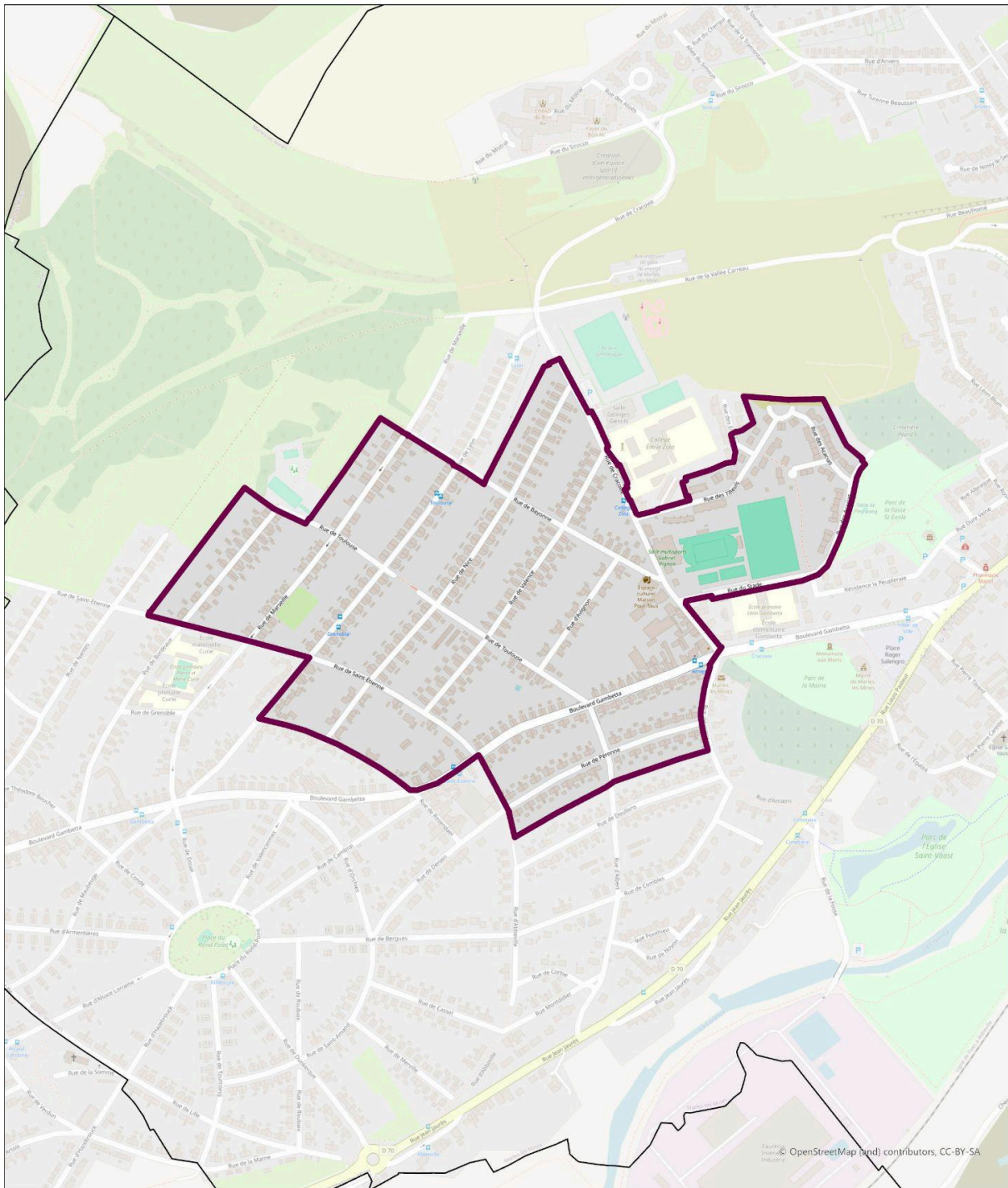
Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Source : INSEE carroyage FILOSOFI 2019 - Réalisation Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Février 2024



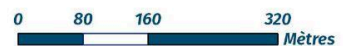
Cité de Marles - Gambetta

Marles-les-Mines



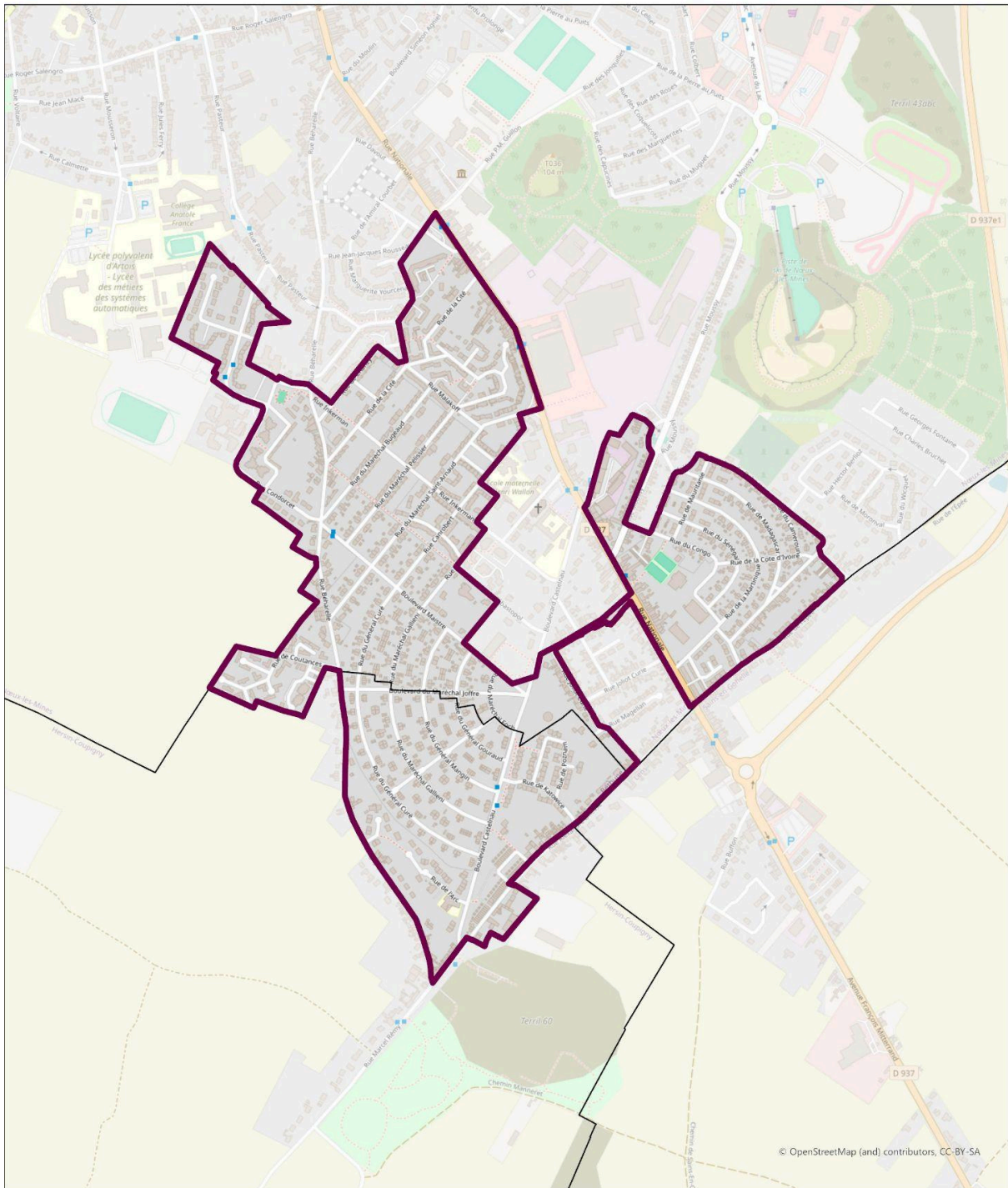
Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Source : INSEE carroyage FILOSOFI 2019 - Réalisation Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Février 2024



Cité 10 - Fond de Sains

Noeux-les-Mines



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
 Artois Lys Romane

Source : INSEE carroyage FILOSOFI 2019 - Réalisation Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Février 2024



[Annexe 2] Déclinaison opérationnelle de la stratégie du Contrat de Ville

La déclinaison opérationnelle présentée ci-dessous résulte des groupes de travail et des différents temps de concertation réalisés lors du processus d'écriture du Contrat de ville. La liste des actions affichées n'a pas vocation à être exhaustive.

Déclinaison opérationnelle de l'enjeu 1

Enjeu #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 1 : Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services

Objectif #1 : Renforcer le repérage des publics éloignés du droit

Objectif #2 : Faciliter l'accès aux soins et aux ressources de première nécessité

Objectif #3 : Accompagner les habitants dans les démarches administratives et numériques

Ambition 2 : Rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale

Objectif #4 : Garantir à tous l'accès à une alimentation saine et suffisante et sensibiliser aux enjeux de nutrition

Objectif #5 : Renforcer la prévention et l'accès aux soins, en particulier en matière de santé mentale et de conduites addictives

Objectif #6 : Promouvoir l'activité physique et les activités utiles au bien-être

Ambition 3 : Prévenir les violences, accompagner les victimes

Objectif #7 : Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femme homme

Objectif #8 : Lutter contre le harcèlement scolaire

Objectif #9 : Lutter contre toutes les formes de violences, en particulier les violences intrafamiliales et faites aux femmes

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 1 : Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services

Objectif #1 :

Renforcer le repérage des publics éloignés du droit

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- CAF, Mission Locale, CCAS, France services
- Organismes sociaux
- Habitants relais
- Bailleurs sociaux (disposant notamment de locaux de proximité)
- Associations caritatives
- Espaces de Vie Sociale / Centres sociaux
- Aidants Connect /conseillers numériques
- Médiateurs
- Écrivains publics

...

PISTES D'ACTION

A l'échelle intercommunale

- Travail en transversalité sur le parcours de vie des habitants (décloisonnement des services et des structures)
- Formation « harmonisée » des travailleurs sociaux sur les services existants et les méthodes d'accompagnement des publics fragiles : repérage, aller vers, vulgarisation, écoute active...
- Annuaire / cartographie unique des services existants et référents ressources sur l'agglomération
- Animation d'une communauté de personnes ressources : information et formation régulière
- Stratégie de communication adaptée (vulgarisée et multi-réseau) sur l'offre de service existante et l'accès au droit
- Plateforme unique de collaboration et communication partenariale
- Guichet multi-services de proximité : coopération multi-acteurs coordonnée
- Formation des habitants relais

...

A l'échelle communale

- Permanences itinérantes et de proximité dans les quartiers : lieux intérieurs et extérieurs
- Formations et accompagnements en langues, lettres (lutte contre l'illettrisme) et au numérique (lutte contre l'illectronisme)
- Médiation de rue
- Espaces France services et guichet unique

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire de la CABBALR (2022-2032) - Feuille de route Cohésion Sociale - Feuille de route Santé
- Convention Territoriale Globale (CTG) - Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- Adultes relais
- Registre des publics vulnérables, notamment séniors du CCAS

...

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 1 : Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services

Objectif #2 :

Faciliter l'accès aux soins et aux ressources de première nécessité

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- Département
- ARS
- CAF
- Associations caritatives
- Epicerie solidaires
- Bailleurs publics et privés
- CCAS

- Espaces France services
- DDTM
- Associations d'insertion
- Fournisseurs d'énergies
- le CLLAJ
- Centres sociaux / Espaces de Vie Sociale
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Appui aux acteurs de l'aide alimentaire à l'échelle de l'intercommunalité
- Pérennisation des réponses aux besoins primaires (alimentation, logement, santé) dans le droit commun
- Recensement des logements vacants
- Travail sur la notion de parcours résidentiels avec les habitants et les partenaires

...

A l'échelle communale

- Aide alimentaire
- Sécurité sociale alimentaire
- Permanences de proximité des bailleurs et travailleurs sociaux
- Permanences et prévention sur l'accès au droit au logement
- Baisse des charges locatives
- Atelier sur la gestion du budget et des factures

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire de la CABBALR (2022-2032) - Feuille de route Cohésion Sociale - Feuille de route Santé
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Contrat Local de Santé et sa déclinaison opérationnelle
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Programme local de l'habitat (PLH) et Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)
- Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)
- Accompagnement renforcé au logement et fonds de solvabilisation des jeunes (Département)

...

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 1 : Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services

Objectif #3 :

Accompagner les habitants dans les démarches administratives et numériques

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- Département
- CAF
- Organismes sociaux : Espaces France services, France Travail, Mission Locale, CCAS
- Associations d'insertion
- Habitants relais
- Les Assembleurs
- Bailleurs sociaux
- Agents des espaces de vie sociale et des centres sociaux
- Aidants numériques/Conseillers numériques
- Médiateurs
- Écrivains publics
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Travail en transversalité sur le parcours de vie des habitants (décloisonnement des services et des structures)
- Formation « harmonisée » des travailleurs sociaux sur les services existants et les méthodes d'accompagnement des publics fragiles : repérage, aller vers, vulgarisation, écoute active...
- Annuaire / cartographie unique des services existants et référents ressources sur l'agglomération
- Animation d'une communauté de personnes ressources : information et formation régulière
- Stratégie de communication adaptée (vulgarisée et multi-réseaux) sur l'offre de service existante et l'accès au droit
- Plateforme unique de collaboration et communication partenariale
- Guichet multi-services de proximité et coordination multi-acteurs
- ...

A l'échelle communale

- Accompagnement à domicile
- Ateliers numériques, notamment pour les séniors
- Tiers lieu numérique
- Référent institutionnel unique et responsable du suivi (fiche de liaison) désigné comme interlocuteur privilégié d'une personne dans le parcours d'accompagnement multi-acteurs
- Programme de recherche-action autour de l'accompagnement social de proximité partagé par toutes les structures locales
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuille de route Cohésion Sociale
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- Projet « Inclusion numérique en Contrat de ville » (CABBALR)
- Appel à projets Illettrisme (Région-ANLCl) - Coopérative des Solutions
- AMI Fabriques numériques
- Feuille de route France Numérique Ensemble
- Appel à projets politiques d'inclusion durable : inclusion numérique (Département)
- Appel à projets "accompagnement au développement du numérique"(CAF)

- Accompagnement renforcé sur les démarches dématérialisées (ANCT)
- ...

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 2 : Rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale

Objectif #4 :

Garantir à tous l'accès à une alimentation saine et suffisante et sensibiliser aux enjeux de nutrition

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- Département
- ARS
- Centres sociaux et Espaces de vie sociale
- Associations et Associations caritatives,
- Épicerie solidaires
- Education nationale
- Médiateurs santé
- Agriculteurs du territoire
- CPAM
- Professionnels de santé

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Diagnostic santé / alimentation concerté avec les habitants
- Education à la santé alimentaire incluse dans les programmes scolaires et adaptés à tous les âges
- Pérennisation et communication renforcée sur l'aide alimentaire

...

A l'échelle communale

- Cycle éducatif sur l'alimentation
- Semaine du goût
- Cours de cuisine, notamment sur les colis repas...
- Aide alimentaire
- Médiation santé
- Information / prévention sur les modes de consommation, l'origine des produits et l'économie alimentaire locale
- Tarification solidaire à la cantine
- Chèque alimentaire
- Ordonnance verte
- Ambassadeurs du pouvoir d'achat
- Epicerie solidaires
- Potagers collectifs
- Partage de repas et soutien aux repas vecteur de lien social

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022- 2032
- Accompagnement des familles à l'alimentation (CAF)
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)

- Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Contrat Local de Santé (CLS) décliné dans les quartiers via l'Atelier Santé Ville
- Fonds d'intervention régional Alimentation - Activité physique

...

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 2 : Rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale

Objectif #5 : Renforcer la prévention et l'accès aux soins, en particulier en matière de santé mentale et de conduites addictives

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- ARS
- Département
- Education Nationale
- Médiateurs santé
- CRCDC
- CPAM
- EPSM
- Coordinateurs CLS et CLSM
- PLIE
- CCAS
- CSAPA
- Planning familial

- Club de prévention
- Centres sociaux et EVS
- Mission Locale
- Maison des adolescents (MDA)
- Maison intercommunale de prévention et de promotion de la santé (MIPPS)
- Adultes relais, médiateurs
- Associations

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Diagnostic santé concerté
- Co-construction de l'offre en santé avec les habitants
- Éducation à la santé physique et psychologique incluse dans les programmes scolaires et adaptés à tous les âges : menstruation, sexualité, psychologie...
- Formation « harmonisée » des travailleurs sociaux sur les services de soins accessibles et les méthodes d'accompagnement aux soins des publics fragiles : repérage, aller vers, vulgarisation, écoute active, premiers secours en santé mentale...
- Information régulière sur l'offre de soins existante
- Coordination du réseau des acteurs santé
- Prévention générale en santé adaptée et coordonnée
- Colloque santé
- Coordination de la médiation santé
- Formation des adultes relais à la prévention santé

...

A l'échelle communale

- Développement de l'offre de santé, notamment en santé mentale
- Médiation santé
- Permanences itinérantes sur l'accès aux soins
- Permanences psy discrètes et gratuites
- Antenne SOS médecins (inspiration Lille)
- Accompagnement administratif vers les soins
- Taxi solidaire et accompagnement social vers les soins
- Dons et prévention contre la précarité menstruelle et gynécologique
- Intervention CPEF
- Point d'écoute / PAEJ

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuille de route Santé
 - Contrat local de santé (CLS) décliné dans les quartiers via l'Atelier Santé Ville
 - Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
 - Dispositifs de prévention de la CPAM et autres acteurs : M'T Dents, prévention cancers féminins, dépistage tabagisme et addictions, lutte contre le surpoids et l'obésité chez les enfants
 - ARMS
 - Stratégie d'animation territoriale ARS / CPAM / CRCDC
 - Dispositif Avenir : accompagnement pour lutter contre le renoncement aux soins (CPAM)
 - Fonds de lutte contre les addictions et Fonds sans tabac (ARS)
 - Aide aux dépistages et aides à la création de services de soins (ARS)
- ...

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 2 : Rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale

Objectif #6 :

Promouvoir l'activité physique et les activités favorables au bien-être

ACTEURS À MOBILISER

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Agglomération et communes • ARS • Département • Education nationale • Médiateurs santé • Ingénierie Santé • CCAS • Centres sociaux et espaces de vie sociale • Associations et clubs sportifs • CPAM | <ul style="list-style-type: none"> • Mission Locale • Maison intercommunale de prévention et de promotion de la santé (MIPPS) • Associations et clubs de prévention • Adultes relais, médiateurs • Collectif d'habitants • ... |
|---|--|

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Diagnostic santé concerté sur l'activité physique
- Education à la santé physique incluse dans les programmes scolaires et adaptés à tous les âges
- Information régulière sur l'offre sportive existante
- Développement d'un Pass'sport pour l'activité physique régulière
- Formation des adultes relais à la prévention santé
- Coordination de la médiation santé
- Développement des structures de mobilité douce

A l'échelle communale

- Ateliers bien-être
- Médiation santé
- Prévention sur l'activité physique régulière
- Sport santé
- Intervention CPEF
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuilles de route Sport et Santé
- Contrat Local de Santé (CLS), décliné dans les quartiers via l'Atelier Santé Ville
- Soutien aux associations sportives (Agence nationale du sport, Département)
- Aide au développement d'équipements sportifs spécifiques et de proximité (Région, Département)
- AAP Fonds d'intervention régional Alimentation / activité physique

...

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 3 : Prévenir les violences, accompagner les victimes

Objectif #7 :

Lutter contre les discriminations

ACTEURS À MOBILISER

- **Tous les acteurs doivent être sensibilisés et impliqués**
- Agglomération et communes
- Préfecture - Sous-Préfecture
- Education Nationale
- Haut conseil à l'égalité femme/homme
- Associations
- Centres sociaux et EVS
- Réseau VIF
- Défenseurs des droits

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Formation conjointe des acteurs
- Communication harmonisée vers l'appropriation d'une culture commune de l'égalité
- Création d'une section dédiée dans tous les appels à projets et bilans
- Cartographie des services spécialisés existants et procédures à suivre
- Formation harmonisée de tous les acteurs au repérage et process de réaction aux discriminations
- Formation des travailleurs sociaux à l'accompagnement vers l'empouvoirement et capabilité, notamment des femmes
- Coordination d'alliances éducatives sur le sujet
- Budgétisation sensible au genre

...

A l'échelle communale

- Information et sensibilisation à tout âge
- Diffusion d'une culture de l'égalité
- Sensibilisation en aller vers
- Tables de quartier
- Cycle égalité et discriminations obligatoire inclus dans les programmes scolaires à tout âge
- Promeneurs du net
- Education parentale : ENT, contrôle parental...
- Médiation : familiale, scolaire...
- Promotion des talents de quartiers
- Espaces de partage et de dialogue
- Marches exploratoires
- Projet femmes actives
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Stratégie de lutte contre les discriminations
- *Politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement, ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH (CIV 27/10/23)*
- *Baromètre des discriminations (CIV 27/10/23) ...*

ENJEU #1

Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 3 : Prévenir les violences, accompagner les victimes

Objectif #8 :

Lutter contre le harcèlement scolaire

ACTEURS À MOBILISER

Tous les acteurs doivent être sensibilisés et impliqués

- Agglomération et communes
- Préfecture-Sous-Préfecture
- Education Nationale
- Haut conseil à l'égalité femme/homme
- Défenseurs des droits
- Associations
- Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Formation conjointe des acteurs
- Communication harmonisée vers l'appropriation d'une culture commune sur le sujet
- Cartographie des services spécialisés existants et procédures à suivre
- Formation harmonisée de tous les acteurs au repérage et process de réaction aux cas de harcèlement
- Coordination d'alliances éducatives sur le sujet

...

A l'échelle communale

- Information et sensibilisation à tout âge
- Accompagnement des victimes et des responsables
- Chaîne de repérage et d'exclusion stricte des harceleurs
- Cycle égalité et discriminations obligatoire inclus dans les programmes scolaires à tout âge
- Promeneurs du net
- Sensibilisation des parents
- Médiation scolaire
- Groupes de parole
- Conférences-débats

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et MILDECA
- Plan de prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement PHARe

ENJEU #1
Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles

Ambition 3 : Prévenir les violences, accompagner les victimes

Objectif #9 :
Lutter contre toutes les formes de violences,
en particulier les violences intrafamiliales et faites aux femmes

ACTEURS À MOBILISER

Tous les acteurs doivent être sensibilisés et impliqués

- Agglomération et communes
- Préfecture - Sous-Préfecture - Forces de l'ordre
- Département
- CAF
- ISCG
- Education Nationale
- Réseau VIF
- Haut conseil à l'égalité femme/homme
- Défenseurs des droits
- Point-Justice et Point d'accueil des victimes (PAV)
- Associations

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Formation conjointe des acteurs
- Cartographie des services spécialisés existants et procédures à suivre
- Formation harmonisée de tous les acteurs au repérage et process de réaction aux situations de violences
- Formation des travailleurs sociaux à l'accompagnement vers l'empouvoirement et la capacité, notamment des femmes
- Coordination d'alliances éducatives sur le sujet
- ...

A l'échelle communale

- Information, sensibilisation, prévention précoce et tout au long de la vie
- Sensibilisation et prévention en aller vers et repérage renforcé
- Accompagnement des victimes et des responsables
- Activités en non mixité
- Cycle égalité et discriminations obligatoire inclus dans les programmes scolaires à tout âge
- Promeneurs du net
- Médiation familiale
- Espaces de partage et de dialogue
- Sport de défense réservé au public féminin
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuille de route Cohésion Sociale
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), Observatoire VIF
- Intervention sociale en commissariat et gendarmerie
- ...

Déclinaison opérationnelle de l'enjeu 2

ENJEU #2 Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 4 : Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs

Objectif #10 : Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes au travers de la scolarité, de l'ouverture culturelle, du bien-être et des compétences psycho-sociales

Objectif #11 : Développer l'accompagnement à la parentalité et conforter les parents dans leur rôle éducatif

Objectif #12 : Favoriser le dialogue et les continuités éducatives entre familles, établissements scolaires et acteurs de proximité

Objectif #13 : Sensibiliser les familles aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité, dès le plus jeune âge

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #14 : Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Objectif #15 : Encourager la participation citoyenne et soutenir les initiatives

Objectif #16 : Renforcer l'accompagnement éducatif et social des jeunes dans leur accès à l'autonomie

Objectif #17 : Sensibiliser les habitants aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité

Objectif #18 : Lever les freins à la mobilité

Objectif #19 : Renforcer l'orientation scolaire et professionnelle

Objectif #20 : Repérer et mobiliser les habitants sans emploi et sans formation

Objectif #21 : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des habitants

Objectif #22 : Mettre en lien les acteurs économiques, sociaux et les structures d'insertion du territoire

Ambition 6 : Promouvoir l'éducation populaire, la citoyenneté et la vie associative
à tous les âges de la vie

Objectif #23 : Susciter l'initiative citoyenne et l'envie de faire société

Objectif #24 : Structurer et accompagner les projets et la vie associative

Objectif #25 : Faciliter le dialogue entre habitants et institutions

Ambition 7 : Encourager l'esprit d'initiative des habitants des quartiers

Objectif #26 : Favoriser l'entrepreneuriat

Objectif #27 : Valoriser les compétences des habitants

ENJEU #2
Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 4 : Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs

Objectif #10 :

Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes au travers de la scolarité, de l'ouverture culturelle, du bien-être et des compétences psycho-sociales

ACTEURS À MOBILISER

- | | |
|---|---|
| <p>CABBALR et communes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Département • DRAC • CAF • Education Nationale • Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale | <ul style="list-style-type: none"> • Associations culturelles et de l'éducation populaire • Parents et représentants de parents • Réseaux parentalité • Accueils périscolaires et de loisirs • ... |
|---|---|

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Alliance éducative et coordination intercommunale pour le développement de l'action éducative et la communication sur les dispositifs existants
- Formation des acteurs à l'accueil et l'inclusion des enfants à besoins particuliers
- Déploiement des Cités éducatives
- Coordination des dispositifs d'accompagnement collectif et individuel de proximité de lutte contre le décrochage scolaire
- Convention avec l'éducation nationale, d'enseignements artistiques (type CHAM ou CHAD)
- ...

A l'échelle communale

- Soutien scolaire aux savoirs de base
- Aide aux devoirs
- Classes et actions Passerelles
- Projets DEMOS / Education artistique et culturelle (EAC)
- Plan mercredi
- Vacances apprenantes
- Déploiement des ATSEM et AESH en renfort aux enseignants
- Prévention et protocole de lutte contre les violences et le harcèlement scolaire
- Projets individuels et collectifs de lutte contre le décrochage scolaire
- Classes, boot camps et chantiers de remobilisation
- Cordées de la réussite
- Structures itinérantes et lieux dédiés à l'éducation de proximité (hors école), notamment éducation populaire
- Ouverture 8h-18h des collèges dès la rentrée 2024 et des écoles dans la dernière quinzaine d'août dans les quartiers (CIV 27/10/23)...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuilles de route Cohésion Sociale - Culture
- Programmes de Réussite Educative (PRE)
- Cités éducatives de Béthune et Bruay-la-Buissière (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV (CIV 27/10/23))
- Réseaux d'éducation prioritaire (REP)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- CLEA - Contrat Local d'Education Artistique
- Appui aux décrocheurs (Académie de Lille)
- Aide complémentaire à la scolarité et carte génération pour les lycéens (Région)
- ...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 4 : Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs

Objectif #11 :

Développer l'accompagnement à la parentalité et conforter les parents dans leur rôle éducatif

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- CAF
- EAJE, Relais Petite Enfance
- Accueils périscolaires et de loisirs
- Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale
- Réseaux parentalité
- Associations
- CAMSP ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Alliance éducative et coordination intercommunale pour le développement de l'action éducative et la communication sur les dispositifs existants
- Formation des acteurs à l'accueil et l'inclusion des enfants à besoins particuliers
- Déploiement des Cités éducatives...

A l'échelle communale

- Espaces multi-accueils 0-11 ans : accueil d'urgence, accueil temporaire, horaires décalés...
- Semaine des maternelles : appréhender la rentrée scolaire et encourager la scolarisation précoce
- Ateliers parent-enfants
- Sorties familiales et séjour vacances familles)
- Accompagnement à la parentalité (PMI)
- Éducation à la parentalité : rôle du parent, responsabilités, parentalité et citoyenneté...
- Ateliers éveil : motricité, musique...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 (CABBALR)
- Programmes de Réussite Educative (PRE)
- Cités éducatives de Béthune et Bruay-La-Buissière (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV (CIV 27/10/23))
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap)
- Kit des 1000 premiers jours - Maisons des 1000 premiers jours
- Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Aide à la garde d'enfant (Région)...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 4 : Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs

Objectif #12 :

Favoriser le dialogue et les continuités éducatives entre familles, établissements scolaires et acteurs de proximité

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Education Nationale
- PJJ
- CAF
- Département
- Région
- Acteurs de l'éducation populaire
- Parents relais, associations de parents
- Réseaux parentalité
- CAMSP
- Associations
- ...

PISTES D'ACTION

A l'échelle intercommunale

A l'échelle communale

- Alliance éducative intercommunale
- Coordination intercommunale pour le développement de l'action éducative et la communication sur les dispositifs existants
- Formation des acteurs à l'accueil et l'inclusion des enfants à besoins particuliers
- Déploiement des Cités éducatives
- ...
- Rencontres parents / enseignants
- Classes et actions passerelles
- Espaces parents
- Café des parents
- Parents relais
- Activités périscolaires et extrascolaires
- Semaine des maternelles : appréhender la rentrée scolaire et encourager la scolarisation précoce
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Programmes de Réussite Educative (PRE)
- Cités éducatives (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV - CIV 27/10/23)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap)
- Ecole ouverte...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 4 : Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs

Objectif #13 :

Sensibiliser les familles aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité, dès le plus jeune âge

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- Education Nationale
- CAF
- Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale
- Associations culturelles, de prévention et d'éducation populaire
- Médiateurs santé
- Parents relais, associations de parents
- Réseaux parentalité
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

A l'échelle communale

- Alliance éducative intercommunale et coordination intercommunale pour le développement de l'action éducative et la communication sur les dispositifs existants
- Formation des acteurs à l'accueil et l'inclusion des enfants à besoins particuliers
- Déploiement des Cités éducatives...
- Marches exploratoires avec les enfants
- Cycle prévention en milieu scolaire, aussi avec les familles : relation filles / garçons, addictions, usage des écrans, relations affectives et sexuelles...
- Education en santé : hygiène, alimentation, sport-santé
- Diagnoform, bilan de santé et sensibilisation en santé, aussi en milieu scolaire
- Éducation à la nature et à la transition écologique : projets jardins, tri, cycle de l'eau, compost, classes vertes...
- Végétalisation des groupes scolaires...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Cités éducatives de Béthune et Bruay-La-Buissière (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV (CIV 27/10/23))
- Programmes de Réussite Educative (PRE)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- Schéma départemental de l'animation de la vie sociale (CAF)
- Fonds de Coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (Fonjep) (Etat)
- Soutien aux initiatives associatives (INAS) (Région)
- Contrat Local de Santé (CLS), dont Atelier Santé Ville (ASV) mis en oeuvre dans les quartiers
- Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #14 :

Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- DRAC
- CAF
- Département
- Région
- Education Nationale
- Accueils de loisirs
- Equipements culturels, sportifs et de loisirs
- Centres sociaux et Espaces de vie sociale
- Clubs et associations sportives, culturelles et de loisirs
- Médiateurs et éducateurs ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

A l'échelle communale

- Stratégie de communication globale vers les jeunes
- Formation harmonisée des animateurs et encadrants à la gestion des enfants et jeunes à besoins particuliers
- Pass sport et pass culture
- Aide à la licence sportive
- Programmation Nos quartiers d'été et Été culturel
- Médiation culturelle, dont accompagnement vers et dans les structures culturelles du territoire
- Vacances et colos apprenantes
- Mercredis actifs et culturels
- Education artistique et culturelle en milieu scolaire (EAC) et découverte des métiers artistiques
- Séances gratuites d'initiations et découverte
- Événements multiculturels : festival de danse, de musique, culinaire...
- Résidences artistiques
- Pratique sportive féminine
- Sport loisirs et santé (hors compétition)
- Sorties familiales et séjours vacances familles
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuilles de route Cohésion sociale - Sport - Culture
- Cités éducatives de Béthune et Bruay-la-Buissière (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV (CIV 27/10/23))
- Les Programmes de Réussite Éducative
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Doctrine des aides aux partenaires (CAF)
- CLEA
- Schéma départemental de l'animation de la vie sociale (CAF)
- Aide aux équipements sportifs de proximité (EQSP) (Région et Département) ; Sport scolaire, résidences artistiques, projets DEMOS, appel à projet pratique artistique collective en amateur (Département) ; Projets à rayonnement artistique et culturel (Région)
- Nos Quartiers d'Été (Région)
- ...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #15 :

Encourager la participation citoyenne et soutenir les initiatives

ACTEURS À MOBILISER

- CABBALR et communes
- Le conseil de développement
- Conseils citoyens, de quartiers, Conseils municipaux des jeunes et/ou des enfants, Conseils des sages
- Conseil d'Orientation de la Vie Associative, Comité habitants des centres sociaux / du PRE
- Education Nationale
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire - Club ESS
- Associations
- Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale
- Structures d'accompagnement et de sensibilisation à la prise d'initiatives ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination du réseau des acteurs de la citoyenneté et de la vie associative
- Formation et soutien à l'animation ludique et méthodes de participation citoyenne...

A l'échelle communale

- Soutien aux évènements festifs et multiculturels : festival de danse, de musique, culinaire...
- Mobilisation de jeunes bénévoles et valorisation de leur participation pour l'organisation et l'animation d'évènements / Soutien et valorisation du bénévolat
- Mise à disposition de locaux et tiers lieux notamment pour la jeunesse
- Education citoyenne en milieu scolaire pour les enfants et les parents : relation fille-garçon, discriminations, enjeux d'avenir... (débats, conférences, événements thématiques)
- Concertation citoyenne sur les projets urbains et de programmation sociale et culturelle à destination des habitants
- Chantiers participatifs
- Budget participatif
- Bourses aux initiatives - Projets possibles avec la Fondation des Lumières
- Programmes pédagogiques d'accompagnement au montage de projets à impact (Enactus, Activ'action)
- Lieux ressources / tiers lieux citoyenneté et éducation populaire...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Soutien aux projets des jeunes – projets CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets des jeunes/ aide à la création d'entreprise) (Région)
- Projet d'Initiative Citoyenne (Région)
- Ensemble des dispositifs portés par les acteurs de l'accompagnement à la création ...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #16 :

Renforcer l'accompagnement éducatif et social des jeunes dans leur accès à l'autonomie : ressources, logement, formation, emploi

ACTEURS À MOBILISER

- CABBALR et communes
- Département
- Education Nationale
- Clubs de prévention / médiateurs
- Point info jeunesse (PIJ)
- Mission Locale
- Centres sociaux / Espaces de Vie Sociale
- Association d'éducation populaire
- Clubs et associations sportives, culturelles et de loisirs jeunesse
- France Services
- CCAS
- Bailleurs sociaux
- CLLAJ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale	A l'échelle communale
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic jeunesse partagée : conditions de vie, besoins, attentes multithématiques... • Stratégie de communication globale vers les jeunes • Formation « harmonisée » des travailleurs sociaux sur les services existants et les méthodes d'accompagnement des jeunes : repérage, aller vers, vulgarisation, écoute active, responsabilisation, capacité et empowerment... • Animation et coordination du réseau jeunesse à l'échelle de l'agglomération • Maison des ados et Point accueil et écoute jeune (PAEJ) • Offre mobilité jeunesse et pass mobilité... 	<ul style="list-style-type: none"> • Médiation familiale / parents-ados • Ateliers de montée en compétences et développement personnel : bien-être, gestion des finances, soutien au développement de projets... • Prévention jeunesse à l'école et dans les loisirs (clubs, centres sociaux) : relations filles-garçons, addictions, gestion de la colère... • Lieux de proximité dédiés à la jeunesse : sociabilité, culture, initiatives, temps d'échanges... / Maisons des jeunes • Soutien et valorisation des initiatives jeunes et parcours de réussite jeunes • Accompagnement à la décohabitation, l'entrée et l'appropriation d'un logement • Aides aux études supérieures, à la mobilité physique et résidentielle vers la formation, en lien avec les familles • Formation PSC1 / BAFA... • Tremplin jeunes et tremplin anim... • ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Programmes de Réussite Educative (PRE)
- Cités éducatives de Béthune et Bruay-la-Buissière (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV (CIV 27/10/23))
- Convention Territoriale Globale
- Schéma départemental de l'animation de la vie sociale (CAF)
- Adulte relais - médiateurs
- Soutien aux projets des jeunes – projets CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets des jeunes/ aide à la création d'entreprise) et AAP Soutien à l'apprentissage (Région)

- Fond d'expérimentation pour la jeunesse et services civiques (Préfecture du Pas-de-Calais)
- Chantiers jeunes bénévoles (CJBE) (Région)
- Fonds d'aide aux jeunes, talents citoyens, permis citoyens, bourses aux initiatives jeunes, coup de pouce pour les vacances, coup de pouce BAFA, "un jeune, un logement", "sac Ados" (Département)
- Fonds de coopération pour le développement de la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) (Etat)
- Aides aux séjours collectifs (Etat)
- Déploiement de 1000 éducateurs socio-sportifs pour tous les QPV (CIV 27/10/23)...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #17 :

Sensibiliser les habitants aux enjeux de santé, d'écologie et d'égalité

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- Région
- Education Nationale
- Centres sociaux / Espaces de Vie Sociale
- CCAS
- Maison Des Adolescents
- Médiateurs, éducateurs, adultes relais
- Associations
- Professionnels de santé et leurs organisations
- Réseaux de santé...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Sensibilisation de tous les acteurs aux enjeux d'égalité et d'écologie vers l'émergence d'un discours partagé
- Accompagnement à la mobilisation des ressources (AAP, aides, formation) pour la transition écologique...

A l'échelle communale

- Éducation à la nature et la transition écologique dès le plus jeune âge : préservation des ressources, cycle de l'eau, tri des déchets...
- Chantiers participatifs écologiques : clean up, jardins, compost...
- Classes vertes et sorties nature
- Ateliers participatifs sur les enjeux écologiques (Fresques du climat, fresques des déchets...)
- Sport santé et sur ordonnance pour la pratique physique régulière
- Prévention santé à l'école : hygiène, addictions, relations sexuelles, menstruations...
- Bilans de santé et diagnoform gratuits, dont en milieu scolaire
- Sensibilisation à l'égalité : débats, improvisation théâtrale, groupe de discussions
- Prévention à l'école : harcèlement, relations filles-garçons, analyse des médias...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Fonds de Coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (Fonjep) (Etat)
- Soutien aux initiatives associatives (INAS) (Région)
- Nature en chemins et rendez-vous avec l'environnement (Région)
- Contrat Local de Santé (CLS), dont Atelier Santé Ville (ASV)
- Conseil Local de Santé mentale (CLSM)...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #18 :

Lever les freins à la mobilité

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- Région
- Associations
- France Services
- Education Nationale
- CCAS
- Centres sociaux / Espaces de Vie Sociale
- Sécurité routière
- France Travail, Mission Locale, PLIE

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Point info et guichet unique mobilité
- Jumelage inter-quartiers urbains et ruraux
- Communication coordonnée sur les aides et dispositifs d'accompagnement à la mobilité
- Réseau de covoiturage / transport solidaire
- Transport à la demande
- Taxi social sans conditions de ressources (séniors notamment)
- Bourse au permis
- Permis citoyen
- Aide à la mobilité

...

A l'échelle communale

- Ateliers théorique et pratique mobilité accessibles et inclus dans les parcours scolaires dès le plus jeune âge / Savoir rouler
- Ambassadeurs mobilité et conseillers mobilité et numérique
- Prêt de solutions mobilité : vélos, voiture...
- Garage solidaire
- Sensibilisation et soutien à la mobilité internationale des jeunes (Erasmus...)

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de Territoire 2022-2032
- Plan de déplacements urbains (CABBALR)
- Pass’Mobil’Agglo (CABBALR)
- Dispositif en route pour l'emploi (Région)

...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #19 :

Renforcer l'orientation scolaire et professionnelle

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Education Nationale / CIO
- Service Public pour l'Emploi Local (SPEL) => Comité Local pour l'Emploi
- France Travail
- Mission Locale - PLIE
- Point info jeunesse (PIJ)
- Éducateurs, médiateurs et référents jeunesse
- Proch'orientation
- Campus des métiers et des Qualifications (Industrie Transition Numérique et TP)
- Les réseaux d'entreprises (TPE, PME, Groupe) et les fédérations professionnelles

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination des acteurs de l'emploi et de la formation
- Engagement des partenaires signataires à l'accueil des stagiaires de 3ème (et 2nde) issus des QPV
- Forum de l'emploi 16-25 ans
- Forum de la jeunesse
- Escape Game de promotion des filières porteuses du territoire
- Salons de valorisation des métiers : artisanat, transition écologique, utilité sociale, industrie...

A l'échelle communale

- Temps collectifs et individuels réguliers inclus dans les programmes scolaires dédiés à la découverte métier et l'orientation
- Accompagnement renforcé à la formation vers les lycées et post-bac, en lien avec les familles
- Stages et visites en entreprises
- Temps d'immersion dans les études supérieures dès le lycée
- Soutien et valorisation du bénévolat
- Projet AMO (Actions Motivation Orientation) ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Programmes de Réussite Éducative (PRE) communaux
- Cités éducatives de Béthune et Bruay-la-Buissière (déploiement des Cités éducatives à tous les QPV (CIV 27/10/23))
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Découverte professionnelle (Académie de Lille)
- Plan Régional de Formation
- Plan d'actions emploi formation de la direction développement de l'économie de proximité et de l'emploi
- Proch'orientation...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #20 :

Repérer et mobiliser les habitants sans emploi et sans formation

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- France Travail
- PLIE
- Mission Locale
- Service insertion des CCAS
- Service Public d'Insertion par l'Emploi (SPIE) / Service Public pour l'Emploi Local (SPEL) => Comité Local pour l'Emploi
- France Services
- Médiateurs et éducateurs
- Les éducateurs de rue
- Bailleurs sociaux
- ACI
- Opérateurs de la formation...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination des acteurs de l'emploi et de la formation et animation de temps de rencontres à l'échelle intercommunale, spécifiques pour les habitants des QPV
- Communication (dont de terrain) sur les aides et l'accompagnement à l'emploi existants
- Salons de valorisation des

A l'échelle communale

- Dispositif d'accompagnement individuel et collectif des décrocheurs
- Travail de rue : repérage, prise de contact et suivi (médiateurs, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux formés à l'aller vers...), notamment des jeunes NEETS
- Parcours individualisés (CEJ, CEJR, DACIP...)
- Chantiers d'insertion et de remobilisation
- Ouverture des structures d'accompagnement à l'emploi pour des temps accueillants et festifs
- Ateliers de valorisation et renforcement des compétences

métiers...

- projet AMO (Actions Motivation Orientation)
- Stade vers l'emploi / mobilisation par le sport...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) 2019-2022, notamment le dispositif "Emplois francs" et les stages de troisièmes pour les élèves en REP et REP+, les Entreprises s'Engagent ...
- Aides pour le retour à l'emploi et développement des activités économiques, parrainages vers et dans l'emploi et PIC 100% Inclusion (DREETS)
- Adultes relais - médiateurs emplois (Région)
- AAP Territoire zéro chômeur de longue durée
- Plan Régional de Formation...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Objectif #21 :

Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des habitants

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- France Travail
- Mission Locale - PLIE
- Service insertion du CCAS et SIVOM
- Service Public d'Insertion par l'Emploi (SPIE)
- Service Public pour l'Emploi Local (SPEL)
- Associations
- Proch'emploi
- ACI
- Opérateurs de la formation et de l'accompagnement à l'insertion
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination des acteurs de l'emploi et animation de temps de rencontre à l'échelle intercommunale pour la levée collective des freins à l'emploi notamment en terme de mobilité et garde d'enfants
- Salons de valorisation des métiers
- Job dating...

A l'échelle communale

- Parcours d'insertion / Accompagnement sur mesure vers l'emploi
- Modes de garde d'enfant à vocation d'insertion (AVIP)
- Développement de l'offre de garde en horaires atypiques
- Aides à la mobilité vers l'emploi
- Insertion par l'activité économique (IAE)
- Rencontres entreprises - habitants / Journées de recrutement
- Projet de mobilité en Europe...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de Territoire 2022-2032
- Feuille de route emploi/formation direction développement de l'économie de proximité et emploi
- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE), les Entreprises s'Engagent ...
- Aides pour le retour à l'emploi et développement des activités économiques, parrainages vers et dans l'emploi et PIC 100% Inclusion (DREETS)
- Adultes relais - médiateurs emplois (Région)
- Appel à Projets des politiques d'inclusion durable (Insertion Professionnelle et Insertion Sociale et par l'Activité Économique, Chantiers permanents - chantiers écoles, Chantiers "Un Emploi un Toit", Mise en œuvre de la clause socialement responsable, Appui aux dispositifs d'Insertion) (Département)
- Aide à la garde d'enfant (Région)
- Appel à projets Illettrisme (Région)
- AAP Territoire zéro chômeur de longue durée...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 7 : Encourager l'esprit d'initiative des habitants des quartiers

Objectif #22 :

Mettre en lien les acteurs économiques, sociaux et les structures d'insertion du territoire

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- Région
- DDETS
- France Travail
- PLIE
- Mission Locale
- Service insertion CCAS
- Service Public d'Insertion par l'Emploi (SPIE)
- Service Public pour l'Emploi Local (SPEL)
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Structures d'insertion par l'activité économique
- Agences d'Intérim
- Associations
- Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination des acteurs de l'emploi et des acteurs économiques du territoire
- Café des partenaires de l'emploi
- Forum découverte des métiers
- Sensibilisation des entreprises à la levée des freins des habitants des quartiers, au dispositif emploi franc et à la montée en compétences...

A l'échelle communale

- Rencontre habitants - entreprises - acteurs de l'emploi
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

Projet de territoire 2022-2032

- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE), Les Entreprises s'engagent ...
- Feuille de route emploi/formation de la direction du développement de l'économie de proximité et emploi
- Adultes relais - médiateurs emplois (Région)...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 6 : Promouvoir l'éducation populaire, la citoyenneté et la vie associative à tous les âges de la vie

Objectif #23 :

Susciter l'initiative citoyenne et l'envie de faire société

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Région
- Département
- Conseils citoyens
- Conseils de quartier
- Conseils municipaux des jeunes et/ou des enfants
- Conseil des sages
- Centres sociaux et espaces de vie sociale
- Education Nationale
- Associations d'éducation populaire
- Acteurs de l'Économie sociale et Solidaire, club ESS
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination du réseau des acteurs de la citoyenneté et de la vie associative
- Formation et soutien à l'animation ludique et méthodes de participation citoyenne...

A l'échelle communale

- Education citoyenne en milieu scolaire pour les enfants et les parents : relation fille-garçon, discriminations, enjeux d'avenirs... (débats, conférences, événements thématiques)
- Animation des conseils des enfants, conseils des jeunes, conseils de quartier et conseil citoyens
- Chantiers participatifs
- Lieux ressources citoyenneté et éducation populaire
- Bourses aux initiatives
- Budget participatif
- Temps de rencontres et d'échanges élus - habitants ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 (CABBALR)
- Conseils citoyens
- Projets d'initiative citoyenne (PIC)
- Budget citoyen (Département)
- Talents citoyens (12-25 ans) (Département)
- Formation des bénévoles (FOBE) (Région)...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 6 : Promouvoir l'éducation populaire, la citoyenneté et la vie associative à tous les âges de la vie

Objectif #24 :

Structurer et accompagner les projets et la vie associative

ACTEURS À MOBILISER

- CABBALR et communes
- Département
- Associations locales et d'éducation populaire
- Associations
- France services
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire, club ESS

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Temps réguliers (1 à 2 par an) de rencontre, de projection et de formation partagés en groupes thématiques
- Outils de financement assouplis : AAP, AMI, bourse aux projets, PIC

...

A l'échelle communale

- Soutien au montage et à la gestion de projets
- Cartographie actualisée des initiatives existantes
- Soutien et valorisation du bénévolat

...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Schéma départemental de l'animation de la vie sociale (2024) (CAF)
- Soutien à l'emploi associatif (Région)
- Soutien aux associations sportives et fête du sport (Agence nationale du sport)
- Soutien aux manifestations sportives (MASP) et Équipements Sportifs de Proximité (EQSP) (Région)
- Soutien aux projets d'animation sportive territoriale (A à P "Ouvrez votre club") (Département)
- Aide aux associations jeunesse
- Aides aux projets culturels (Région, Département)
- Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) et Fond de Coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (Fonjep) (Etat)
- Formation des bénévoles (FOBE), Soutien aux initiatives associatives (INAS), Soutien aux coordinations et

têtes de réseaux associatives (Région)

- Accompagnement des porteurs de projets en ESS (donc toutes les asso notamment)
- Aide à la création et au développement de structures de l'Économie Sociale et Solidaire
- Appel à projet ESS...

ENJEU #2

Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 6 : Promouvoir l'éducation populaire, la citoyenneté et la vie associative à tous les âges de la vie

Objectif #25 :

Faciliter le dialogue entre habitants et institutions

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Organismes sociaux
- Bailleurs sociaux
- Police, gendarmerie
- Représentants citoyens et habitants relais
- Centres sociaux, Espaces de Vie Sociale
- Associations d'éducation populaire
- Médiateurs, éducateurs

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Temps de rencontres et d'échanges élus - habitants (avec des retours concrets)
- Valorisation des productions citoyennes
- Coordination des institutions et acteurs de la médiation
- ...

A l'échelle communale

- Temps de rencontres et d'échanges élus - habitants (avec des retours concrets)
- Permanences en aller-vers des représentants d'institution sur les quartiers
- Ecoles ouvertes et institutions ouvertes à l'occasion d'évènements festifs et ludiques
- Médiation
- Repérage et mobilisation d'habitants relais et tiers de confiance
- Temps de rencontres habitants, notamment jeunes - forces de l'ordre
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Conseils citoyens, collectifs d'habitants
- Conseil de développement ...

ENJEU #2
Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 7 : Encourager l'esprit d'initiative des habitants des quartiers

Objectif #26 :
Favoriser l'entrepreneuriat

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Consulaires
- BPI France
- France Travail
- Mission Locale
- PLIE
- Service Public pour l'Emploi Local (SPEL) =>Comité Local pour l'Emploi
- Service public d'insertion par l'emploi (SPIE)
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises
- Associations ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Accompagnement, suivi et sécurisation des entrepreneurs
- Parcours du créateur en QPV
- Valorisation des parcours de réussite
- Mise en place d'une promotion de l'Académie de l'entrepreneuriat avec des porteurs de projets QPV
- Accompagnement des porteurs de projets ESS
- Créativ'lab
- Café création...

A l'échelle communale

- Coup de pouce numérique
- Partage d'expérience et parrainage
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de Territoire 2022-2032
- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) - Les Entreprises s'engagent
- Prêt Croissance TPE, Aides financières artisans / commerçants pour transition numérique, Chéquier STARTER pour aider à la reprise d'entreprise, Aide à la création et à l'implantation d'entreprise (Région)
- Aide à la création des TPE et des structures de l'ESS (Région, Département, CABBALR)
- Programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » (CIV 27/10/23)
- Aide à la création et au développement des TPE en QPV
- Boutiques à l'essai, boutiques partagées, commerc'en test
- L'Académie de l'entrepreneuriat et ses promotions ...

ENJEU #2
Des quartiers d'émancipation pour tout-e-s

Ambition 7 : Encourager l'esprit d'initiative des habitants des quartiers

Objectif #27 :
Valoriser les compétences des habitants

ACTEURS À MOBILISER

- CABBALR et communes
- France Travail
- Mission Locale
- Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- Service Public pour l'Emploi Local (SPEL) =>Comité Local pour l'Emploi
- Service insertion des CCAS et SIVOM
- Service Public d'Insertion par l'Emploi (SPIE)
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Partenaires et acteurs de la création d'entreprises
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coopérative éphémère pour déclencher les ambitions professionnelles (Flash coop, Coopératives jeunes majeurs, coopératives jeunes de services...)
- Accompagnement à la montée en compétences dans les parcours de recherche d'emploi et dans l'emploi
- Ateliers valorisation des savoirs-être et savoirs-faire
- ...

A l'échelle communale

- Valorisation des parcours de réussite
- Bilan de compétences et validation des acquis
- Ateliers valorisation des soft skills et des compétences transversales
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de Territoire 2022-2032
- Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- ...

Déclinaison opérationnelle de l'enjeu 3

ENJEU #3

Des quartiers à l'épreuve des transitions économiques, écologiques et sociales

Ambition 8 : Poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique

Objectif #28 : Poursuivre le renouvellement urbain et la transition écologique des quartiers

Objectif #29 : Développer l'offre de mobilité douce

Objectif #30 : Poursuivre le renouvellement de l'offre de logements publics et privés

Ambition 9 : Associer les habitants aux transitions urbaines et environnementales

Objectif #31 : Favoriser la mixité sociale et accompagner les habitants dans leurs parcours résidentiels

Objectif #32 : Associer les habitants à la fabrique des quartiers 2030

Objectif #33 : Sensibiliser les habitants à l'écocitoyenneté, la maîtrise budgétaire et la gestion de l'énergie

Ambition 10 : Renforcer l'animation de proximité et la présence humaine au sein des quartiers

Objectif #34 : Développer la présence de proximité et la prévention auprès des jeunes

Objectif #35 : Dynamiser l'animation sociale dans les quartiers

ENJEU #3 Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 8 : Poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique

Objectif #28 : Poursuivre le renouvellement urbain et la transition écologique des quartiers

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Services de l'Etat
- Département
- Région
- ANRU
- Banque des territoires
- Bailleurs sociaux
- Comités de quartier
- Maisons de quartier
- Associations
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Requalification des continuités urbaines
- Qualification, protection et mise en valeur des trames vertes, bleues, noires, blanches...
- Coordination de la gestion renforcée des déchets
- Coordination de la gestion urbaine et sociale de proximité
- Mise en place d'un éclairage public doux et écologique
- Mise en place de panneaux solaires sur bâtiments publics ...

A l'échelle communale

- Communication renforcée sur l'image positive des quartiers
- Entretien renforcé des espaces publics...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- Abattement sur la base d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
- Charte intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
- Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
- Programme "Action Cœur de Ville"
- Programme "Petites Villes de Demain"
- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- Accélérateur REV3
- Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution industrielle (COT TRI)
- Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Plan de prévention des risques inondations (PPRI)
- Appel à projets politiques durables, fonds biodiversité (Département)
- Fonds vert (CIV 27/10/2023)...

ENJEU #3

Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 8 : Poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique

Objectif #29 :

Développer l'offre de mobilité douce

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- Région
- Sécurité routière
- France Travail
- Mission Locale
- Education Nationale
- Associations
- Banque des territoires
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Redéfinition du schéma global des cheminements piétons et cyclables
- Chèques mobilité / Aide à l'achat d'un vélo
- Coordination de l'offre de transport de l'agglomération
- Communication renforcée et harmonisée sur l'offre existante
- Application partagée tous transports / plateforme mamobilité62
- Projet de mobilité à l'étranger ...

A l'échelle communale

- Offre de transport en commun et d'intermodalité renforcée
- Pistes cyclables maillées et sécurisées et locaux vélos
- Accompagnement à la mobilité : médiateurs
- Savoir rouler à vélo à l'école
- Sensibilisation à la sécurité routière
- Sensibilisation à la mobilité bas carbone
- Ateliers réparation vélo ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032 - Feuille de route Mobilité
- Schéma cyclable intercommunal
- Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Nouveaux programmes de renouvellement urbain (NPNRU)
- Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
- Programme "Action cœur de ville"
- Programme "Petites villes de demain"
- Accélérateur REV3
- Plan Départemental d'Action de la Sécurité Routière (PDSAR)
- Contrat d'objectifs pour la territorialisation de la Troisième Révolution industrielle (COT TRI)...

ENJEU #3 Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 8 : Poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique

Objectif #30 : Poursuivre le renouvellement de l'offre de logements publics et privés

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Préfecture
- Département
- Région
- ANAH
- ANRU
- Bailleurs sociaux et privés
- CAF
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Diagnostics énergie
- Diversification offre d'habitat
- Coordination des bailleurs sociaux
- Contrôle du parc locatif privé
- Aides à la rénovation des logements sociaux miniers, autres logements sociaux et logement privés
- Communication sur les aides à la pierre
- ...

A l'échelle communale

- Visites à domicile des bailleurs sociaux et contrôles réguliers de l'état du logement
- Rénovation des logements vétustes et isolation sonore et énergétique
- Identification des logements vacants et aides à la remise sur le marché
- Repérage des infractions Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) et permis de louer
- Aide à la réhabilitation / aide aux chantiers familiaux
- Animation des espaces conseils habitat
- Sensibilisation des habitants à la mise en oeuvre des travaux et accompagnement à la réappropriation des lieux
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- PLUIH
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- Charte intercommunale de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)
- Convention Territoriale Globale
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU)
- Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
- Plan Local de l'habitat (PLH) et Convention de délégation des aides à la pierre
- Permis de louer
- Aide à la rénovation énergétique des logements privés (AREL) (Région)
- Grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées (CIV 27/10/23)
- ...

ENJEU #3 Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 9 : Associer les habitants aux transitions urbaines et environnementales

Objectif #31 :

Favoriser la mixité sociale et accompagner les habitants dans leurs parcours résidentiels

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Département
- Préfecture -Sous-préfecture
- Associations
- CAF
- ANAH
- ANRU
- Bailleurs sociaux
- CCAS
- Fournisseurs d'énergie
- Hébergements d'urgence
- CLLAJ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination des bailleurs sociaux
- Contrôle du parc locatif privé
- Animation de l'Espace Conseil Habitat...

A l'échelle communale

- Parcours individualisé d'accompagnement vers et dans le logement : aides au logement, aides à l'installation...
- Sensibilisation à l'appropriation des lieux collectifs et privatifs
- Visites à domicile des bailleurs sociaux et contrôles réguliers de l'état du logement : repérage des situation de mal logement et logement indigne
- Accompagnement à la gestion des factures
- Sensibilisation aux écogestes, la qualité de l'air intérieur, la lutte contre les nuisibles
- Aide financière à l'adaptation de l'habitat pour les personnes à mobilité réduite et les séniors
- Cotation de l'offre de logements sociaux
- Accompagnement à la gestion du logement et de ses charges
- Intermédiation locative...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)
- Charte intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
- Programme local de l'habitat (PLH) et Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)
- Permis de louer
- PDALHPD
- Fonds Solidarité Logement ; Logement d'abord ; Un jeune-un logement ; ENVAUL- Département
- Charte Handicap ...

ENJEU #3
Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 9 : Associer les habitants aux transitions urbaines et environnementales

Objectif #32 :
Associer les habitants à la fabrique des quartiers 2030

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- ANRU
- ANAH
- Bailleurs publics et privés
- Centres sociaux et EVS
- Habitants relais - adultes-relais
- Conseils citoyens et de quartier
- Médiateurs / acteurs de proximité et de l'éducation populaire
- Associations

...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Coordination bailleurs sociaux
- Valorisation des démarches citoyennes ...

A l'échelle communale

- Requalification et revitalisation des QPV
- Concertation des habitants / marches exploratoires
- Diagnostics en marchant réguliers
- Concertation des habitants pour tout projet d'espaces publics
- Chantiers participatifs : création et entretien d'espaces verts et jardins partagés notamment
- Maison de projets citoyens
- Soutien aux initiatives citoyennes sur le cadre de vie
- Chantiers éco-citoyens : jardins partagés, plantations en ville, clean up...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Adultes relais "participation habitante"
- Concertations publiques obligatoires, notamment dans le cadre du Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI), du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), des programmes "Action cœur de ville" et "Petites villes de demain" ou des projets urbains d'ampleur
- Marches exploratoires et diagnostic en marchant dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
- Fonds de coopération pour le développement de la jeunesse et l'éducation populaire et postes FONJEP
- Plan d'investissement des compétences (PIC)
- Budget citoyen, bourses aux initiatives et talents citoyens (Département)...

ENJEU #3 Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 9 : Associer les habitants aux transitions urbaines et environnementales

Objectif #33 : Sensibiliser les habitants à l'écocitoyenneté, la maîtrise budgétaire et la gestion de l'énergie

ACTEURS À MOBILISER

CABBALR et communes

- Bailleurs publics et privés
- Département
- Education Nationale
- CCAS
- CAF
- Centres sociaux et EVS
- Maisons France Services
- ADEME, Fournisseurs d'énergie
- Associations, ambassadeurs des bons gestes
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Audits énergétiques
- Coordination des bailleurs sociaux vers une GUSP verte et une politique de loyer avec quittance globale
- Information et valorisation des comportements et projets vertueux...

A l'échelle communale

- Information et accompagnement des usagers pour la réalisation d'économies d'énergies et la préservation des ressources
- Visite d'appartements vertueux et pédagogiques
- Kit d'arrivée et aides à l'équipement d'outils d'économie d'énergie : économiseurs d'eau, ampoules économes...
- Accompagnement à la gestion du logement et de ses charges
- Négociation des tarifs énergie à destination des ménages précaires
- Chèques énergies
- Gestion renforcée des déchets, sensibilisation au tri et compostage
- Chantiers éco-citoyens : jardins partagés, plantations en ville, clean up
- Sensibilisation aux transitions et éducation citoyenne en classe: éco-délégués, apprentissage du vélo,
- Classes vertes et classes nature
- Mise en place de réseaux de chaleur...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)
- Charte intercommunale de Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)
- Appel à projets précarité énergétique (Département) - FSL
- Espace Conseil Habitat
- Rendez-vous avec l'environnement, nature en chemin (Région)...

ENJEU #3 Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 10 : Renforcer l'animation de proximité et la présence humaine au sein des quartiers

Objectif #34 : Développer la présence de proximité et la prévention auprès des jeunes

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- Education Nationale
- CAF
- Acteurs de la Prévention spécialisée
- Mission Locale
- Adultes relais, médiateurs, animateurs
- Maison des Adolescents
- Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale
- Association de l'éducation populaire et clubs jeunesse
- ...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Formation harmonisée repérage et réaction pour tous les travailleurs sociaux et agents éducatifs
- Formation des travailleurs sociaux à accompagnement vers empowerment et capacité...

A l'échelle communale

- Programmation et équipements jeunesse : sport, culture, sorties, tiers lieu jeunesse...
- Médiation de proximité, aussi en soirée
- Prévention spécialisée
- Prévention jeunesse : conduites addictives, relations filles / garçons, relations affectives et sexuelles, usage des réseaux, santé mentale
- Création d'espace de sociabilité en plein air : jeux, city...
- Soutien aux initiatives citoyennes des jeunes
- Concertation des jeunes et conseils des jeunes
- Jeux olympiques des quartiers...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Projet de territoire 2022-2032
- Nos Quartiers d'Été
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- Schéma départemental de l'animation de la vie sociale
- Doctrine des aides aux partenaires - CAF
- Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (Préfecture du Pas-de-Calais)
- Chantiers jeunes bénévoles (CJBE) (Région)
- Fonds d'aide aux jeunes, talents citoyens, permis citoyens, bourses aux initiatives jeunes, coup de pouce pour les vacances, coup de pouce BAFA (Département)
- Aide aux associations jeunesse (AAE62)
- Fonds de coopération pour le développement de la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) (Etat)
- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et soutien de la MILDECA (Préfecture)
- Fonds de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs de la République (CAF)
- Déploiement de 1000 éducateurs socio-sportifs (CIV 27/10/23)...

ENJEU #3 Des quartiers à l'épreuve des transitions

Ambition 10 : Renforcer l'animation de proximité et la présence humaine au sein des quartiers

Objectif #35 : Dynamiser l'animation sociale dans les quartiers

ACTEURS À MOBILISER

Agglomération et communes

- Bailleurs sociaux
- CAF
- Concierges, gardiens, voisins veilleurs
- Médiateurs / éducateurs spécialisés
- Conseils de quartier, collectif d'habitants
- Centres sociaux / Espaces de Vie Sociale
- Adultes relais
- Associations...

PISTES D' ACTIONS

A l'échelle intercommunale

- Investissement des locaux vacants
- Coordination de la gestion urbaine de proximité
- Soutien aux associations de proximité ...

A l'échelle communale

- Occupations de l'espace public : tiers-lieux transitoires, exposition mobile... .
- Création d'espaces de sociabilité en plein air : jeux pour enfants, city, tables de ping pong
- Ville à hauteur d'enfants : jeux, sécurité, animations
- Programmation sociale, culturelle et de loisirs pour tous
- Adultes relais et médiation dans les quartiers
- Soutien aux fêtes de quartier, fêtes des voisins, kermesses...
- Plan de communication pour faire connaître les ressources de la ville (CCAS, bibliothèque, ludothèque, associations...)
- ...

MOYENS ET DISPOSITIFS MOBILISABLES

- Nos Quartiers d'Été
- Appui au développement des espaces de vie sociale et aide à la création d'équipement (CAF)
- Schéma départemental de l'animation de la vie sociale
- Doctrine des aides aux partenaires CAF
- Soutien aux manifestations sportives (Agence nationale du sport, Région et département)
- Aide au développement des équipements sportifs de proximité (Département)
- Appel à projets : Espaces, sites et itinéraires (Département)
- Aides aux projets culturels (Département)
- Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et soutien aux initiatives associatives (INAV)
- Hauts de France en fête (HDFE) (Région)
- Qu'ART'ier : résidences artistiques (DRAC)...

[Annexe 3] Les engagements des partenaires

La Préfecture du Pas-de-Calais et les services déconcentrés

Contribution de la DDETS dans le cadre de la signature des Contrats de Ville « Quartiers 2030 »

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités accompagne les territoires et les parcours via un ensemble de dispositifs de droit commun. Dans un contexte de réforme France Travail dont la méthode repose sur une approche globale et coordonnée des publics en situation de vulnérabilité, la DDETS se tient aux côtés des collectivités signataires d'un contrat de ville et mobilisera les politiques suivantes.

1. La réforme France Travail

Le pacte des solidarités 2024-2027 qui succède à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2019-2023 renforce les modalités de l'accompagnement socio-professionnel via la réforme **France Travail**.

Depuis 2019, dans le département du Pas-de-Calais tout allocataire du RSA se voit proposé en entrée ou en révision de son parcours :

- un diagnostic individuel des besoins sociaux et professionnels en vue de favoriser le retour à l'emploi ;
- un accompagnement social et professionnel afin d'établir un projet professionnel et déterminer les moyens d'y parvenir.

En cinq ans, grâce à la mobilisation des acteurs du champ social et de l'insertion, le département du Pas-de-Calais a enregistré la plus forte diminution du nombre d'allocataires du RSA depuis la création de ce minima social (- 12%). Quelque 11 000 personnes ont ainsi retrouvé le chemin d'une activité professionnelle dans ce département.

A compter du second semestre 2024, progressivement il sera proposé à chaque allocataire du RSA d'effectuer

15 à 20 heures d'activité par semaine auprès d'acteurs locaux de l'insertion (associations, chantiers d'insertion).

Afin de poursuivre la politique de levée des freins à l'activité, le pacte des solidarités permet de renouveler ou consolider une offre de service contractualisée via des opérateurs locaux ou départementaux. Avec le concours de l'ensemble des financeurs (Département, CAF, MSA, Éducation Nationale, ARS, opérateur France Travail), l'État et le Département s'engagent à hauteur de 15 M€ par an sur la période 2024-2027, en complément des politiques existantes, autour des objectifs suivants :

- mieux accompagner la **santé** des personnes allocataires (RSA ou jeunes en parcours CEJ) notamment sur un volet psycho-social, régulièrement pointé par les professionnels de l'insertion comme une fragilité en entrée ou en durabilité des parcours. Cet accompagnement sera réalisé via un réseau de prévention spécialisée ;

- accompagner la recherche d'une solution individualisée de **garde d'enfant**. Cet accompagnement (déployé progressivement depuis 2021) sera assuré par un dispositif d'intermédiation, apte à préempter l'offre plus rapidement, à en assurer la solvabilité et, au besoin, sécuriser les premiers instants en institutions redoutées par certaines familles en retour à l'activité et également pointés comme facteurs de renoncement ;

- accompagner la **mobilité** (via des plateformes mobilité déjà déployées depuis 2020 via la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté).

L'inscription au RSA ou en tant que demandeur d'emploi (les deux devenant automatiques avec la réforme France Travail) **vaut prescription** à cette offre de services intégrée, d'où l'importance pour les collectivités d'accompagner cette inscription « France Travail » - via les MDS, Maisons France Service, CCAS, Missions Locales ou directement auprès de l'opérateur France Travail (ex Pôle Emploi).

Enfin le pacte des solidarités 2024-2027 prévoit :

- d'amplifier la politique de **lutte contre le non-recours** ;

- de poursuivre les efforts déployés depuis 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du **Logement d'Abord**, via une meilleure solvabilisation de l'accès au logement des jeunes, l'aide à l'apurement de dettes de loyers ou encore la mobilisation des aides à la rénovation thermique à destination des propriétaires privés – les CCAS et les bailleurs sociaux en seront les principaux intermédiaires ;

- de mieux accompagner les familles en **difficulté éducative**. Ces dernières pourront se voir proposer de rejoindre un dispositif expérimental de « coach familial » dont le déploiement sera progressif. La détection de ces familles se fera via les PRE et leur accompagnement via les cités éducatives.

2. Protéger

- ***L'égalité homme-femme***

Malgré une nette amélioration au cours des trente dernières années, l'accès au marché du travail des femmes reste, dans ce département, en retrait de la moyenne nationale, phénomène plus marqué encore en QPV. En outre les écarts de salaires entre les femmes et les hommes demeurent conséquents. C'est ce cadre qu'un index égalité professionnel a été mis en place dans les entreprises de plus de 50 salariés qui permet de travailler l'égalité professionnelle au niveau des branches.

A une échelle plus locale, c'est l'ensemble des entrées en parcours pour lesquelles l'égalité homme-femme doit être travaillée, dans le cadre de France Travail, avec une attention sur des territoires plus fragiles dont les QPV et les territoires de l'ERBM dans lesquels les freins sociaux sont les plus importants.

Dans ce cadre, les communes signataires d'un contrat de ville sont invitées à mieux articuler leurs leviers d'intervention (ANRU, adultes-relais, cantines à 1€) avec ceux du futur service public de la petite enfance. Ces communes pourront également s'atteler à créer un environnement favorable aux actions de féminisation des métiers en orientant ces dernières, via et aux côtés des opérateurs délégués de France Travail, vers les publics issus des quartiers prioritaires. De même, collectivités et élus sont invités à prêter une attention particulière aux opportunités qu'offrent certains appels à projets départementaux ou régionaux (précarité menstruelle par exemple) ou propre à l'ERBM (santé des femmes) pour accompagner les publics féminins en QPV. Enfin, le champ de l'éducation populaire (ALSH, périscolaire) ou encore du SNU constituent des leviers forts de promotion de l'égalité.

- ***Lutter contre les violences intra-familiales***

En 2023, plus de 19 femmes par jour ont déposé plainte pour violences conjugales dans le département.

Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est lutter contre des phénomènes multiples et complexes conduisant à la perte d'autonomie totale ou partielle des femmes. Comprendre le processus conduisant à la commission d'actes de violences (sous toutes ses formes) chez les auteurs d'une part, mais aussi la difficulté qu'ont les victimes de les éviter ou de s'en protéger, tout en améliorant la coordination de notre action sont nos objectifs renouvelés.

La mobilisation, importante depuis le Grenelle contre les violences conjugales (2019), prend une déclinaison nouvelle via le plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes 2024-2026.

Ce dernier capitalise à la fois les avancées (offre d'hébergement des victimes de violences intrafamiliales, téléphone grave danger, dispositifs anti-rapprochement, intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie) et projette une politique plus ambitieuse encore dans laquelle les porteurs d'enjeux de proximité (CCAS, travailleurs sociaux, milieux associatifs) doivent prendre toute leur place aux côtés de la Justice, du Département, des Forces de l'ordre, de la CAF et de l'ARS.

Les dispositifs d'accueil et d'hébergement des personnes victimes de violence conjugale et de leurs auteurs, composés de **7 accueils de jour** dédiés aux femmes victimes de violences (1 par arrondissement) ont été considérablement renforcés au cours des dernières années (90 places créées en quatre ans).

Une pleine intégration des orientations du plan cadre 2024-2026 dans le quotidien, et via les actions des contrats de ville en particulier, doit permettre d'amplifier cette priorité nationale et départementale.

- ***L'aide alimentaire***

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire forment un public très hétérogène, dont le profil varie beaucoup selon le type d'aide distribuée. Les personnes fréquentant les distributions de repas sont principalement des hommes, vivant seuls et sans logement personnel. À l'inverse, les bénéficiaires des colis ou des épiceries sociales sont le plus souvent des familles vivant dans leur propre logement, avec une surreprésentation des femmes seules avec enfants. L'aide alimentaire est au carrefour du logement, de la santé, de la lutte contre les inégalités.

Les collectivités qui souhaitent accueillir un point de distribution alimentaire ou s'inscrire dans le réseau des épiceries solidaires sont invitées à prendre contact avec les associations agréées (Banque Alimentaire, Resto du Coeur, Secours Populaire), soutenues des DREETS et DDETS, et bénéficiaires des financements de l'État et européens (FEAD, FSE+, React EU).

Afin d'inscrire les initiatives locales dans une démarche durable, économiquement, socialement et écologiquement, il est fortement recommandé d'inscrire les projets d'aide alimentaires dans des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

3. L'hébergement et logement

- ***La politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées***

Elle a pour finalité de permettre l'accès au logement tout en garantissant une réponse aux situations d'urgence la mieux adaptée. Plusieurs dispositifs permettent de poursuivre cet objectif : les actions dites de veille sociale, d'hébergement d'urgence et les centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale qui, chacune à leur niveau, permettent de proposer un premier accueil aux sans-abris, avec un principe d'inconditionnalité et d'accompagner en parcours. Le département comprend 2214 places d'hébergement ouvertes à l'année : 1303 places d'hébergement d'urgence et 911 places d'insertion.

Le département du Pas-de-Calais présente la particularité de disposer SIAO unique (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) décliné localement en antennes dans chaque arrondissement et d'un dispositif mobile. 11 équipes de rue viennent compléter ce dispositif : 1 par arrondissement, 2 sur celui de Lens et 2 équipes de rue mobiles en secteur rural (Ternois et Montreuillois) dans une démarche « d'aller-vers » le public en rue ou en habitat précaire. 7 accueils de jour sont installés dans les arrondissements.

Pour tout contact, les collectivités sont invitées à contacter le 115 (dans le cadre d'une prise en charge d'urgence) ou de se rapprocher de l'association agréée par la DDETS pour assurer ces missions (dans le cadre de projets de développement).

- ***Le droit au logement opposable et la mixité sociale dans les QPV***

La DDETS est garante d'un ensemble de dispositifs qui ont vocation à mieux accompagner l'entrée dans le logement.

Elle assure le secrétariat de la commission du DALO (droit au logement opposable) qui examine 700 à 800 dossiers annuellement, avec une priorité autour des publics fragiles. Cette commission peut,

par exemple, s'adjoindre les compétences d'ergothérapeutes pour accompagner le parcours ou l'adaptation dans le logement de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. En outre, les conventions intercommunales et les Plans Partenariaux de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) permet d'intégrer les modalités du système de cotation de l'EPCI.

Le relogement effectif des ménages en dehors des QPV, qu'ils soient 1er quartile, RSA ou sans emploi, ne pourra se faire que si les autres outils développés dans la circulaire sont mis en application et notamment :

- La mise en place de décrets de dérogations aux plafonds de ressources en QPV pour faire venir des ménages plus aisés ;

- L'utilisation des instances des EPCI pour favoriser les attributions en faveur de la mixité : CIL, PPGDID, CALEOL , réunions de coordinations préalables aux CALEOL pour les QPV...

- L'adaptation de l'offre de logements aux enjeux de mixité sociale : et notamment en développant la part des logements en PLAI en dehors des QPV ou en réalisant des opérations de rénovations énergétiques pour proposer des logements avec peu de charges liées à l'énergie ;

- L'utilisation des clauses de mixité sociale des conventions APL pour les nouvelles offres ;

- La mise en place des outils de modulation des loyers selon les territoires pour que le bailleur fixe par ensembles immobiliers des loyers indépendants du financement d'origine.

- ***Le logement adapté***

Les besoins en matière de logement ne sont pas homogènes, de mêmes que ces besoins peuvent évoluer tout au long de la vie. A la nécessité de penser son logement en fonction de ses habitudes de vie (emploi, famille), d'autres facteurs peuvent intervenir telle une perte d'autonomie ou des fragilités. Plusieurs dispositifs sont en compétence de la DDETS qui permettent de graduer l'offre de logement en tenant compte de ces fragilités

- L'allocation logement à caractère temporaire (ALT) est une aide au logement, versée aux organismes, qui s'engagent à accueillir, à titre temporaire, des personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. Le parc conventionné à l'ALT est utilisé aussi bien pour des situations d'urgence que pour des personnes relativement autonomes en insertion.

- Les pensions de famille ou les résidences accueil constitue une autre déclinaison du « logement accompagné ». Ces offres sont destinées à des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et parfois psychique, rend impossible, à échéance prévisible, leur accès à un logement autonome.

- L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organismes agréé par l'État ou association agréée par l'État), de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur

Les communes et EPCI qui le souhaitent se rapprocheront utilement des bailleurs ou des associations mandatées par la DDETS sur le champ du logement et de l'hébergement, par ailleurs présentes sur l'ensemble des arrondissements. Elles peuvent, à défaut de co-financement, contribuer à créer un environnement favorable au développement de ces projets via la politique de l'ANRU, de l'offre de santé.

Le département comprend 3786 places sur ce dispositif dont 418 places en pension de famille, 1436 places en intermédiation locative qui permet la mobilisation du parc privé.

- ***Le maintien dans le logement***

Organisme paritaire composé de représentants des bailleurs et de représentants des locataires, la **commission départementale de conciliation (CDC)** est un premier niveau de préservation des droits et devoirs réciproques afférent au bail.

La CDC cherche un règlement amiable aux litiges opposant bailleurs (privé ou social) et locataires afin d'éviter si possible le recours à la justice. La DDETS est chargée de l'organisation et du secrétariat de cette commission. Une cinquantaine de saisines sont traitées chaque année.

Le dépôt de garantie constitue la principale source de litige, suivi des litiges liés aux charges, la révision du loyer, ou les travaux.

Par ailleurs, au titre de la politique du Logement d'Abord, l'État dans le département du Pas-de-Calais a considérablement renforcé son action en matière de **prévention des expulsions locatives**.

Depuis 2021, la DDETS a renforcée l'action du SIAO62 et soutenu la création d'équipes mobiles de prévention des expulsions afin d'améliorer le repérage précoce des situations. Ces équipes interviennent directement auprès des ménages et des propriétaires dans le parc privé et le plus en amont possible afin de prévenir les impayés en lien avec les CCAS, l'ADIL et le Conseil départemental.. Entre 300 et 400 ménages sont ainsi accompagnés chaque année.

Les CCAPEX (une par arrondissement), pour lesquelles la DDETS instruit les dossiers au stade du commandement de payer (CDP) en relation avec les services de la préfecture, constituent l'échelon à la fois central et territorial que les élus et porteurs d'enjeux de la politique de la ville doivent identifier dans leurs projets et dans le quotidien de leurs actions, toujours en lien avec les CCAS concernés et l'antenne SIAO du territoire.

4. Rapprocher le développement économique et le développement social

- ***Les actions en faveur de l'emploi des publics jeunes***

L'accompagnement des publics jeunes en rupture repose sur plusieurs dispositifs qui permettent d'accompagnement graduellement et en parcours l'insertion, en fonction des besoins de formation, de l'autonomie sociale. La mobilité, le logement et la santé des publics constituant pour tout ou partie des freins à l'insertion.

Cette politique est pilotée au niveau du SPE et plus localement des SPEL (comité locaux France Travail à compter de 2025) afin d'adapter au mieux l'offre aux besoins sociaux et de l'économie réelle.

Les prescripteurs sont les missions locales, demain pleinement intégrées dans le réseau pour l'emploi de France Travail. Les deux principales difficultés auxquelles ces opérateurs de l'État sont confrontés sont l'entrée et la durabilité des parcours face à des publics jeunes particulièrement éloignés de l'emploi.

- ***Les Entreprises s'engagent***

Le lien de confiance entre les acteurs de l'insertion et le monde de l'entreprise constituera l'un des fils d'Ariane de la réforme France Travail. C'est la condition sine qua non pour rapprocher les filières en tension de recrutement des publics en insertion. Une telle initiative ne pourra produire que des effets dans la durée et à une échelle très locale.

C'est dans ce cadre que depuis 2021 l'État, via la DDETS, promeut le label « Les Entreprises s'engagent ».

Les entreprises qui rejoignent la communauté s'engagent à travers la mise en place d'actions concrètes de recrutement (ex. en apprentissage, en emploi franc, etc.), de formation (ex. stages, immersions, etc.), d'accompagnement (découverte des métiers, mentorat, etc.) ou encore de mobilisation de leurs collaborateurs. En contrepartie, l'État s'engage à soutenir les actions positives de ces clubs (au nombre de 7).

Approfondir cette logique de « circuit court » des recrutements à destination des publics résidant en QPV par des entreprises implantées ou extérieures à ces quartiers s'avère indispensable, sinon constituer un facteur d'attractivité à part entière dans les quartiers.

- ***L'insertion par l'activité économique (IAE)***

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ont pour vocation d'accueillir des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en raison de leur âge, de leur comportement, de leur état de santé, de la précarité de leur situation matérielle. Ces structures facilitent non seulement l'entrée en parcours d'insertion mais dispense, également, un accompagnement visant à la levée de tous les freins périphériques à l'emploi. L'État, via la DDETS, subventionne les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) sous forme d'aide au poste.

Dans le Pas-de-Calais, au 1^{er} janvier 2024 on recensait 127 structures agréées pour quelque 3500 places.

A l'instar des services à la personne ou du soutien à l'économie sociale et solidaire, les collectivités, plus encore lorsqu'elles sont signataires d'un contrat de ville, peuvent apporter un soutien déterminant aux porteurs de projets, sinon en qualité de co-financeur à tout le moins par un appui matériel ou logistique (mise à disposition, ANRU, marchés publics).

- ***Les services à la personne***

Les organismes de services à la personne sont en agrément de la DDETS ou du Département pour des activités d'entretien ménager, de petits travaux de jardinage et de petit bricolage. Ils connaissent un fort développement.

Au 1er janvier 2024, le Pas-de-Calais enregistrait 911 organismes de service à la personne (contre 460 en 2017) dont les autorisations ou agréments relèvent soit de la DDETS ou des services du Département.

- ***L'économie sociale et solidaire***

L'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » (ESUS), également en compétence de la DDETS, permet d'identifier les entreprises qui orientent leurs activités de manière significative vers des finalités socialement exigeantes.

Les avantages conférés par cet agrément sont :

- un accès facilité aux fonds d'investissements solidaires (épargne salariale solidaire, assurance-vie solidaire)
- un avantage fiscal (pour les détenteurs de parts d'entreprises ESUS)
- un effet de signal (pour le public, les financeurs, les autorités)
- un accès aux dispositifs ou financements dédiés à l'économie sociale et solidaire.

- ***L'activité partielle***

L'activité partielle est un outil important pour préserver les emplois en cas de conjoncture temporairement dégradée ou lors d'événements exceptionnels (sinistres, difficultés d'approvisionnement). L'activité partielle peut être octroyée aux entreprises qui sollicitent le service de la DDETS. En contre-partie de cette aide, les employeurs prennent des engagements, tels que le maintien dans l'emploi, et des actions spécifiques de formation des salariés.

Ainsi, pour les années à venir, à l'aune des contrats de ville, les collectivités signataires pourront s'appuyer sur l'ensemble des dispositifs de droit commun qui composent ces 4 grandes priorités pour la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais.

Engagements de la DRAC / Volet Culture des Nouveaux Contrats de Ville

Hilaire MULTON Directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France

1/ Contexte

Pour contribuer au développement des pratiques culturelles de tous les habitants et faire en sorte que chacun, tout au long de sa vie et sur l'ensemble du territoire régional, puisse avoir accès et participe à l'offre et à la vie culturelle, le choix a été fait de longue date en Hauts-de-France d'utiliser du puissant levier que constitue l'éducation artistique et culturelle (EAC), en construisant des politiques partenariales ambitieuses à l'échelle territoriale comme dans le cadre interministériel.

La politique d'éducation artistique et culturelle en Hauts-de-France se déploie depuis plus de 20 ans à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ; l'intercommunalité constituant l'échelon le plus probant pour permettre l'articulation et les échanges entre les villes-centres et l'ensemble des communes jusqu'à la plus petite ou la plus éloignée d'entre elles, dans un projet d'éducation artistique et culturelle cohérent et fédérateur. Elle est le fruit d'une co-construction avec les partenaires, notamment les collectivités territoriales et prend en compte tous les enfants et les jeunes dans tous leurs temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également leur famille en défendant le principe d'une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie qui s'adresse à tous les habitants

Une part importante de la population de la région Hauts-de-France est confrontée à des situations observées de précarité et de fragilité et ce pour des raisons économiques, familiales, sanitaires, sociales³ ; des situations qui fragilisent leur quotidien et entravent de fait leur participation à la vie sociale et culturelle de leur territoire.

Au regard des enjeux et des indicateurs liés à ces situations de vulnérabilité et de précarité, la stratégie régionale culture et lien social doit être imaginée au-delà même des programmes dédiés et pensés en lien avec la politique de la ville et ainsi colorer l'ensemble des dispositifs déployés par la DRAC ; et ce, afin de favoriser la cohésion sociale et territoriale, d'imaginer des leviers de médiation adaptés et par extension, des projets qui participent à la lutte contre les exclusions, les situations de précarité et la pauvreté.

Enjeux

Lors de la précédente génération de contrats de ville (2015 - 2023), la culture était intégrée au pilier cohésion sociale. A ce titre, elle traversait et colorait les contrats de ville de façon trans-sectorielle et transversale. A noter, la prise en compte de l'enjeu culturel variait très fortement d'un contrat de ville à l'autre.

Concernant cette nouvelle génération de contrats (2024 — 2030), la culture doit être appréhendée au regard de l'évolution des politiques culturelles :

³ *Avec 204 quartiers prioritaires, 17,2% de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté monétaire et 9 % dans le halo de pauvreté (500 000 personnes), un taux de chômage à 9% de la population active (allant jusqu'à 10,6 % dans l'Aisne), la région Hauts-de-France est la deuxième plus pauvre de France métropolitaine. S'y ajoutent des indicateurs aussi alarmants en matière d'illettrisme ou de santé, autant de freins à l'insertion sociale et professionnelle

- La mise en application des droits culturels⁴ ;
- La montée en puissance des lieux et espaces-temps non dédiés qui relèvent de la vie quotidienne (tiers- lieux, lieux-tiers et lieux hybrides, les centres sociaux, lieux de vie, etc.) ;
- L'implication et la participation des habitants, devenus contributeurs actifs de l'offre culturelle ;
- Le renforcement des logiques de coopération entre les acteurs d'un territoire (acteurs institutionnels, associatifs et habitants) ;
- Les cultures numériques ;
- La valorisation des ressources et la mise en lumière des dynamiques observées dans ces quartiers prioritaires (jeunesse, créativité, solidarité, des forces vives, etc.) ; une approche positive de ces territoires valorisant les atouts et les potentialités et n'impliquant pas l'action culturelle comme mode de résolution des problèmes identifiés .
- La mise en regard nécessaire *de* ces actions à l'aune des différentes transitions — écologique, sociale, économique et démocratique - que la société connaît actuellement.

La mise en application des droits culturels s'avère fondamentale au sein de ces territoires dans la mesure où ils permettent de s'appuyer sur les pratiques culturelles et de valoriser les éléments qui fondent la culture des habitants. La culture doit être appréhendée sous son acception la plus large notamment au regard du profil socio-économique des habitants ciblés par les propositions. En effet, avant même de lui assigner toute velléité d'émancipation, la culture peut s'avérer pour certains de ces habitants ayant le sentiment d'être marginalisés, un vecteur de répit, d'évasion et même parfois de dignité.

Il convient de convoquer des formes et esthétiques sur lesquelles les habitants peuvent se sentir suffisamment à l'aise pour venir spontanément tout en garantissant une exigence artistique et une pluralité des formes proposées sans jamais tomber dans la facilité d'un supposé goût pour une culture exclusivement urbaine dans son expression.

Enfin, la nécessaire qualification de certains projets révèle la nécessité de former et sensibiliser les acteurs qui concourent à leur déploiement (acteurs de la politique de la ville qui suivent et instruisent les projets, acteurs de la cohésion sociale qui mettent en œuvre des projets et artistes qui interviennent dans ce cadre).

II/ Modalités d'intervention de la DRAC Hauts-de-France en QPV

1/ Expertise et accompagnement en ingénierie

- **L'accompagnement au déploiement des micro-folies fixes ou mobiles**

Le projet micro-folie porté par le ministère de la culture s'articule autour d'un musée numérique qui propose des contenus gratuits émanant des 12 établissements culturels nationaux

⁴ Les droits culturels sont « les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en commun, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité. (Ils impliquent) les capacités d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources qui sont nécessaires à son processus d'identification. Ils visent donc à faire reconnaître le droit **de chaque** personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références dans le respect des autres droits **humains** fondamentaux internationaux (réf. Déclaration de Fribourg, 2007).

«La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 » (art.3, loi NOTRe du 7 août 2015).

fondateurs. En fonction du lieu choisi pour accueillir la micro-folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, un point bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace d'activités multiples, accessible et chaleureux.

La micro-folie est donc un espace culturel à composer en fonction des besoins du territoire. Elle peut s'implanter dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial, maison France services, centre commercial, etc.) ou être intégrée à un programme neuf.

Les objectifs des micro-folies sont les suivants : animer le territoire, en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous et toutes ; réduire les inégalités géographiques en offrant aux habitants un accès aux trésors des plus grandes institutions culturelles nationales et internationales à travers le musée numérique.

L'accompagnement financier s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), en partenariat avec le conseil régional, le SGAR et l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV).

L'Etat, via la DRAC et les services préfectoraux, est attentif à une répartition équilibrée des micro-folies sur le territoire régional et au développement d'une offre culturelle nouvelle sur les « géographies prioritaires », tout particulièrement pour les quartiers de la politique de la ville et les villes Labellisées « petites villes de demain », ainsi que pour les territoires prioritaires que sont la Sambre Avesnois Thiérache (Pacte SAT) et le bassin minier (ERBM).

- **Le déploiement du pass culture au sein des QPV**

Le ministère de la culture, via la SAS Pass culture, alloue à chaque jeune de 15 à 18 ans une somme forfaitaire permettant l'achat de sorties, biens culturels et temps de pratiques culturelles (part individuelle du pass culture).

La part collective permet quant à elle de soutenir des propositions artistiques et culturelles en direction des collégiens et lycéens à partir de la 6ème des établissements scolaires publics et privés sous contrat (relevant des ministères de l'éducation nationale, des armées et de l'agriculture). Ce financement — correspondant à 20, 25 ou 30€ par élève - est alloué aux établissements scolaires par le ministère de l'éducation nationale.

- **Expertise (avis et préconisations) sur les dossiers déposés dans le cadre des contrats de ville**

En tant que direction déconcentrée, la DRAC Hauts-de-France participe à l'instruction des dossiers déposés dans le cadre des contrats de ville. A ce titre, elle expertise les dossiers culturels sur la base d'un référentiel de « fondamentaux ». Ces fondamentaux concernent le recours à des équipes artistiques professionnelles, la qualité artistique des propositions et intervenants, la capacité à porter des propositions d'EAC notamment auprès des habitants des QPV (si équipe identifiée par la DRAC), la capacité à intervenir sur un territoire en tenant compte

des acteurs locaux et via des partenariats (sociaux notamment), la mise en place d'une logique *de parcours* (*pas* uniquement des visites sèches) alliant ateliers de pratique, temps de sensibilisation, temps de diffusion, etc., ainsi que l'implication des habitants dans le processus en lien avec les droits culturels.

Ces préconisations visent à éclairer la décision des *délégués* du Préfet et des chefs de projet politique de la ville dans leur travail d'instruction. A noter, le terme de « critères » qui sous-tendrait une dimension opposable et impérative n'a pas vocation à être employé dans ce cadre. Les préconisations formulées permettent d'accompagner la décision, de qualifier les contenus et de réorienter les porteurs, quand cela s'avère pertinent, vers d'autres dispositifs de la DRAC non spécifiques à la politique *de* la ville (ayant des cahiers des charges précis).

2/ Accompagnement financier

Le cadre financier d'intervention de la DRAC Hauts-de-France s'appuie sur les dispositifs spécifiques et Propres précisés ci-après. A ce titre, la DRAC n'accompagne pas le co-financement de projets déposés dans le cadre du contrat de ville.

Une articulation est encouragée avec les programmes de la DRAC Hauts-de-France, notamment les résidences-mission d'éducation artistique et culturelle (CLEA, contrats culture ruralité, contrats territoire lecture, villes et pays d'art et d'histoire et dispositifs interministériels).

Si une structure mentionne une subvention de la DRAC dans le budget prévisionnel de l'action, il ne pourra s'agir que de la valorisation d'une quote-part de sa subvention de fonctionnement (pour les structures labellisées et/or/ accompagnées par le droit commun du pôle création et du pôle patrimoine) ou d'un cofinancement prévisionnel - et non consolidé - sollicité dans le cadre de l'un des appels à projets suivants.

- Dispositif C'est mon patrimoine

L'opération « C'est mon patrimoine ! » vient renforcer l'objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle en permettant aux enfants et aux adolescents les plus éloignés de l'offre culturelle, en particulier des QPV et des zones rurales isolées, de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs richesses avec des pratiques artistiques et culturelles.

Le projet repose sur la co-construction entre un acteur patrimonial et au moins un autre partenaire (artistique, éducatif, social, collectivités territoriales, etc.).

Il s'agit d'un appel à projets annuel co-piloté par la DRAC Hauts-de-France et le SGAR.

- L'été culturel

L'appel à projets été culturel qui accompagne les collectivités territoriales, les associations et les équipes artistiques qui portent des propositions l'été afin de permettre au plus grand nombre d'habitants de pouvoir bénéficier de propositions d'éducation artistique et culturelle de qualité sur une période où ils risquent d'être malheureusement nombreux à ne pas partir en vacances. Une attention particulière est portée aux QPV et aux zones rurales (sans toutefois être exclusive)..

La diffusion de courtes formes imprévisibles dans le cadre du **programme** « Plaines d'été » et qui permettent d'aller directement (parfois à des moments très inhabituels) à la rencontre d'habitants non forcément usagers de l'offre culturelle et qui, pour certains, ne partent pas en vacances - aussi bien dans leurs lieux de vie, d'activités ou de loisirs. Il est attendu des équipes artistiques qu'elles investissent des typologies de lieux en s'engageant notamment à réaliser des propositions invitant à la rencontre les habitants *des* QPV.

3-Le déploiement de résidences-mission d'éducation artistique et culturelle

La stratégie régionale en faveur de l'éducation artistique et culturelle prend appui sur le principe - propre aux Hauts-de-France - de la résidence-mission à des fins d'action culturelle et territoriale ayant désormais fait ses preuves et reposant sur:

- des présences artistiques longues constamment renouvelées autour desquelles peuvent s'organiser des séquences d'éducation artistique privilégiant l'expérimentation ;
- une coopération soutenue avec tous les professionnels locaux, acteurs-démultiplicateurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en responsabilité ou en charge des publics (équipes pédagogiques, professionnels de la culture, du champ social, médico-social, de la santé, de la vie associative, de la politique de la ville, etc.).

Il ne s'agit nullement d'une résidence de création au cahier des charges bien distinct.

Les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), d'abord conçus afin que 100% des enfants et des jeunes d'un territoire aient accès à l'EAC dans tous leurs temps *de* vie, se sont progressivement ouverts à tous les habitants d'un territoire, de la petite enfance au grand âge, avec une attention particulière accordée aux publics les plus éloignés de l'art et de la culture quelles que soient les spécificités de leur cadre de vie. Les résidences-mission d'EAC déployées à l'échelle d'un EPCI via les CLEA ou les contrats culture ruralité permettent ainsi d'assurer *des* présences artistiques au bénéfice des habitants du territoire intercommunal, y compris naturellement ceux des quartiers prioritaires et ce afin de favoriser une véritable mixité sociale.

Actuellement, la DRAC re-conventionne avec les collectivités territoriales, les EPCI et les services du ministère de l'éducation nationale autour de contrats d'EAC nouvelle génération. Ce nouveau cadre est propice à l'articulation des enjeux spécifiques de la politique de la ville et de l'EAC sur les territoires dans la mesure où il permet d'imaginer collectivement des actions expérimentales à destination de la jeunesse et des communautés professionnelles (des champs social, médico-social, politique de la ville, justice et prévention, etc.) ou encore des actions se déployant dans l'espace public ou favorisant l'implication et la participation citoyenne. La réécriture de ces contrats d'EAC est l'occasion de rappeler si besoin que ces présences artistiques doivent rayonner dans les QPV. Enfin, elle offre l'opportunité d'associer de nouveaux partenaires et ce, afin de favoriser l'accès des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité à *ces* présences artistiques.

Dans la région, 26 des 39 EPCI concernés par la nouvelle géographie prioritaire sont couverts par des résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle.

Les résidences-mission du programme qu(art)iers sont quant à elles des résidences-mission pensées spécifiquement pour les territoires prioritaires de la politique de la ville et les forces

vives qui les composent (habitants, tissu associatif et collectivités locales) et sont à ce titre fortement colorées des enjeux de la politique de la ville. Elles permettent de fédérer autour d'une présence artistique de 3 mois les acteurs et partenaires des champs culturels, sociaux, éducatifs et associatifs d'un ou plusieurs QPV, vivre une expérience sensible d'ultra-proximité et accompagner, créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle dans les QPV, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

A partir de 2024, la DRAC généralise comme point central de son intervention en faveur des habitants *des* QPV l'amplification des résidences-mission qu(art)iers, afin d'insuffler un véritable effet structurant et qualifiant sur les contenus artistiques et culturels et rendre visibles et lisibles ses champs d'intervention.

Jusqu'à présents déployées principalement dans le Nord et le Pas-de-Calais, ces résidences missions seront développées sur les cinq départements, y compris ceux sur lesquels elles ne l'ont jamais été (versant sud *de* la région) et notamment dans les QPV qui ne bénéficient pas de conventionnements d'EAC avec la DRAC ou sur lesquels la DRAC souhaite amplifier son intervention.

4/ Sensibilisation et formation des professionnels de la politique de la ville et de l'EAC

A compter de l'automne 2023, la DRAC a mis en place des temps d'information et de formation à destination des acteurs de la politique de la ville avec le précieux concours de l'IREV - centre de ressources de la politique de la ville Hauts-de-France. La formation est un élément clef car elle permet d'accompagner en ingénierie les très nombreux acteurs qui interviennent dans le champ de la politique de la ville et leur apporter les connaissances théoriques et pratiques permettant d'inscrire les actions en cohérence avec les enjeux culturels. A ce titre, la formation proposée permet d'appréhender les champs d'intervention et fondamentaux de la DRAC en matière de culture et QPV et d'aborder l'enjeu *des* droits culturels, de coopération, de co-construction et de participation des habitants, etc.

Ces temps sont destinés aux délégués du Préfet, chefs de projet politique de la ville des collectivités, élus et partenaires culturels afin de :

- qualifier les contenus artistiques et culturels des dossiers déposés et favoriser la logique de « parcours » dans les projets proposés ;
- faire connaître les champs d'intervention de la DRAC, ses dispositifs de soutien et finaliser son identification auprès des partenaires et rappeler ce qui ne relève pas de son accompagnement ;
- créer les conditions de partenariats et de coopérations, développer un langage commun ;
- apporter aux professionnels de nouveaux outils et savoirs professionnels en lien avec les enjeux actuels ;
- écouter les préoccupations des acteurs du champ pour adapter les propos de formation en fonction des réalités de terrain.

Ces temps d'information et de formation seront complétés par des temps de rencontre et d'interconnaissance entre acteurs sociaux et culturels.

Délibération n° 2023.01515 du 05/10/2023

Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers Politique de la Ville pour la période 2024-2030

Par la présente délibération la Région confirme sa contribution aux futurs Contrats de Ville, dont elle sera obligatoirement signataire. A l'issue de cette première étape, elle pourra délibérer sur les modalités opérationnelles de mobilisation de son intervention en application de la stratégie votée (précisions sur les dispositifs mobilisables).

La politique de la ville est une réponse aux écarts de développement au sein des villes et à la nécessaire restauration de l'égalité républicaine dans ces quartiers caractérisés par une concentration massive de la pauvreté. C'est une politique d'aménagement du territoire au bénéfice de publics qui cumulent les difficultés.

La Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a revu en profondeur les instruments de la politique de la ville. Les contrats de ville « uniques », qui devaient se terminer en 2020, ont été prolongés jusqu'à fin 2023.

Dans le cadre actuel, valable jusque fin 2023, 40 contrats de ville ont été élaborés en Hauts-de-France et concernent 199 quartiers prioritaires (pour l'Etat) ainsi que certains quartiers de veille et vécus (pour la Région). L'engagement régional en termes de moyens financier et d'ingénierie dédiés s'est mis en oeuvre à l'échelle des collectivités pilotes (intercommunalités et parfois communes par délégation), dans une démarche globale. Cette dernière visait à la fois le cadre stratégique autour d'un projet de territoire (contrats de ville) et l'accompagnement d'actions opérationnelles par la mobilisation des politiques régionales de Droit Commun et de crédits spécifiques conséquents : « politique de la ville » et « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain » (NPNRU).

Suite aux évaluations nationale, régionale ou locale des deux dernières années, la nouvelle contractualisation initiée par l'Etat, réinterroge les contrats de ville sur la géographie prioritaire, la place des habitants, les priorités des territoires, la gouvernance et les modalités de financement des projets. A défaut de modification législative, il conviendra d'inscrire cette nouvelle contractualisation dans le cadre législatif existant.

Depuis 2015, la situation relative des quartiers a peu évolué. Le taux de pauvreté reste presque trois fois plus important en Quartier Politique de la ville (QPV) que dans le reste des territoires. Les habitants ayant connu une ascension sociale sont souvent partis et ont été remplacés par des ménages en situations parfois plus précaire. La Région Haut-de-France est la deuxième région métropolitaine la plus pauvre même si le recours plus fréquent aux aides sociales atténue les difficultés des ménages.

Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté présentent aussi d'autres fragilités : difficultés d'apprentissage, faible niveau de qualification, éloignement durable du marché du travail, notamment pour les femmes. Ces difficultés sont particulièrement préoccupantes pour certains publics spécifiques : les jeunes (en décrochage, en primo insertion), les familles monoparentales

(difficultés liées à la garde d'enfants, à la conciliation des temps) ou les personnes en situation de handicap ou à la santé mentale fragile.

Dans les Hauts-de-France, près d'un habitant sur dix réside dans l'un des 199 quartiers prioritaires actuels de la politique de la ville (QPV) ; c'est la région métropolitaine avec la plus forte proportion d'habitants en QPV.

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation ; la Région Hauts-de-France en s'appuyant sur la dynamique rev3 entend réaffirmer son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

I – Le cadre d'intervention de la Région Hauts-de-France

Dans les quartiers populaires, particulièrement touchés par les crises climatiques, sanitaires ou économiques, il s'agira d'atténuer les vulnérabilités en déployant des projets visant à assurer un mieux-vivre, à développer l'intégration des habitants et à retisser des liens sociaux. Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France souhaite conforter son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 :

- Renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

- Développer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville.

En outre, la Région engagera sa mobilisation autour du respect des principes transversaux suivants :

- La laïcité et des valeurs de la République ;
- La lutte contre les discriminations ;
- La promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- L'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Cette délibération, avec la stratégie globale d'intervention précisée, s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de Droit Commun, crédits Spécifiques Politique de la Ville, Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), Fonds Européens.

Concernant le NPNRU, la délibération de principe n°20170046 du 02 février 2017 a affirmé le soutien de la Région au NPNRU pour les sites retenus par l'Etat sur le territoire des Hauts-de-France. Après plusieurs années consacrées à la définition des projets et à la mise en place des procédures préalables aux travaux (acquisitions foncières, relogement, concertation, déclaration d'utilité publique...), les chantiers de démolition, d'aménagement, de réhabilitation et de construction se mettent en œuvre progressivement. Une accélération significative des engagements est attendue dès 2024 et jusque fin 2028.

Concernant les fonds européens, les partenaires ou porteurs de projets de la Région pourront s'appuyer sur les opportunités qu'offrent ces derniers : FEDER, FSE+, fonds européens sectoriels notamment les programmes thématiques : Horizon Europe, LIFE, EUI (European Urban Initiative),

au New European Bauhaus ou aux fonds de l'un des quatre programmes de coopération territoriale : INTERREG Europe, INTERREG North-West Europe, INTERREG North Sea Region, INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen (dont dispositif « micro-projets »).

Vers des Quartiers Rev3

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté.

Il est à noter que ces derniers sont beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique ; alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs. Cette dégradation fragilise des populations déjà vulnérables tant sur le plan économique que social.

L'attractivité des quartiers et l'amélioration du cadre de vie passent impérativement par la prise en compte de ces dimensions. La démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et leur permettre de mieux appréhender les crises sociales, économiques et climatiques.

Elle permet d'agir notamment sur :

Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d'énergie...) ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité

La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d'énergie ;

Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés...) ;

L'initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

Il s'agira pour la Région de permettre la mise en œuvre de cette démarche rev3 dans les prochaines contractualisations.

Les enjeux de la mobilisation régionale

Une évaluation de l'intervention régionale 2017 – 2023 dans le champ de la politique de la ville auprès des territoires et des porteurs, a identifié des marqueurs forts sur lesquels la mobilisation régionale doit s'appuyer pour renouveler son cadre d'intervention.

La Région est ainsi perçue comme un partenaire volontariste et incontournable de la gouvernance locale ; un facilitateur, garant d'une proximité qui favorise le dialogue via la souplesse de son intervention (thématique, géographique, administrative). Partenaire ressource, elle est un appui

politique et une expertise technique et administrative reconnue qui agit en complémentarité de l'Etat.

L'effet levier est souligné tant sur les dispositifs de soutien à la citoyenneté (Projets d'Initiative Citoyenne (PIC), Fonds de Travaux Urbains (FTU), Nos Quartiers d'Eté (NQE)), que sur ses crédits en investissement dans les contrats de ville (Soutien Régional à l'Emploi et l'Innovation -SREI-), et son soutien au NPNRU et notamment sur les projets moins ou pas financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Espaces publics, équipement de proximité, développement économique, habitat ancien dégradé).

Dans la continuité de son engagement, la mobilisation régionale s'appuiera :

- Sur un budget spécifique dédié, sur une organisation technique et politique au plus près des territoires souple dans son intervention (notamment géographique), cohérente avec les stratégies territoriales des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes concernés par la future contractualisation. ;
- Des capacités financières adaptées permettant un engagement auprès des porteurs dans la pluri-annualité de leurs projets (autour d'un dialogue plus global avec les associations), mais également une réactivité face aux sollicitations des dispositifs (fongibilité des enveloppes entre les dispositifs) ;
- Des objectifs de simplification dans une politique partenariale souvent jugée complexe ;
- La concentration de l'intervention régionale sur un nombre plus ciblé de priorités pour la rendre plus visible et lisible ;
- L'animation régionale des dispositifs « marqueurs » et la mise en place d'une gouvernance régionale renforcée y compris en renforçant le partenariat avec l'Etat ;
- La valorisation de l'ensemble de l'intervention régionale dans les quartiers (y compris sur le Droit Commun) avec le soutien du centre de ressources IREV.

Quelques exigences

L'intervention financière régionale en faveur des futures contractualisations sera conditionnée à :

- Un pilotage politique, stratégique et dynamique des futures contractualisations ouvrant la gouvernance des contrats de ville à l'ensemble des partenaires mais également aux habitants concertés et concernés ;
- Au renforcement du partenariat avec les EPCI à travers une feuille de route / stratégie adaptée à chaque « projet de territoire » qui intègre les orientations prioritaires de la Région et la capacité à avoir un cadre plus souple (sur la géographie, sur les procédures, les priorités, ...) ;
- A la mise en place d'une démarche évaluative dès la signature des nouveaux contrats permettant de réorienter, d'accélérer ou d'amplifier une priorité ou d'amender le projet global ; Une clause de revoyure devra être prévue dès le départ et s'appuyer notamment sur les préconisations issues d'un bilan à mi-parcours qui devra interroger le projet initial et la contribution de l'ensemble des partenaires ;
- Au nécessaire rapprochement entre le NPNRU (25 EPCI concernés pour 57 quartiers) et la nouvelle contractualisation. Que ce soit sur la mobilisation des moyens, le rapprochement des

gouvernances, des ingénieries, les deux démarches devront s'engager dans un effort de dialogue conduisant à une meilleure synergie des projets.

La future contractualisation devra être un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques publiques concourant à la mise en œuvre des priorités : Dotation Politique de la Ville, Cités Éducatives, exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DRE (Dispositif de Réussite Éducative), mobiliser le réseau des acteurs de l'emploi France Travail, animation estivale des quartiers, etc.

La Région ne s'engagera dans le financement des projets qu'à la condition que l'ensemble des moyens mobilisés par tous les partenaires (investissement et fonctionnement) soient connus et partagés ;

I.1 Présentation des priorités régionales

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville : revenus plus faibles, nombre de demandeurs d'emploi plus élevé, taux important de jeunes en situation de décrochage, plus faible niveau de qualification. Certains territoires restent enclavés, conservent un habitat dégradé et subissent une perte de services et de commerces de proximité. Pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions avec des habitants de fait peu contributeurs du réchauffement climatique, bien que cette situation soit souvent davantage subie que choisie. Ce sont également des territoires d'expérimentations, où les habitants font preuve d'initiatives.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres institutions partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier.

L'attractivité des quartiers passe ainsi par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconnexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville.

Elle passe également par un meilleur accès à l'emploi des habitants qui suppose un développement du tissu économique dans ces quartiers en intervenant de manière exceptionnelle et complémentaire sur l'immobilier d'entreprises dans ces secteurs.

Il s'agit de décliner spécifiquement la priorité régionale en matière d'emploi dans les quartiers et de leur consacrer une action ciblée et territorialisée afin d'agir au plus près des habitants, en proximité avec eux.

L'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville

En matière de proximité, les quartiers politique de la ville peuvent être marqués par des phénomènes de ségrégation géographique et sociale. L'objectif est de reconnecter ces quartiers au reste du territoire aussi bien en termes d'unité urbaine, d'offre de services disponibles que de sentiment d'appartenance.

Ce sentiment d'appartenance passe notamment par la citoyenneté et l'engagement des habitants dans les politiques publiques les concernant.

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d'Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France. Les formes de participation citoyenne à l'échelle locale sont diverses que variées et tendent à se qualifier. La Région a la volonté d'accompagner cette dynamique.

Les habitants des quartiers sont souvent à l'origine de projets innovants. Les dispositifs régionaux permettront d'accompagner les actions valorisant les talents et compétences au sein des quartiers. La participation citoyenne locale et les outils d'animation de proximité sous leurs diverses formes, deviennent créateurs de lien social et vecteurs d'insertion dans des territoires.. Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. Cela contribue à un renforcement du sentiment d'appartenance à une « communauté » et à un territoire. Elle devient alors un premier vecteur de remobilisation citoyenne autour des enjeux de la collectivité dans un contexte de crise démocratique et de contestation.

La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

I.2 Présentation des objectifs régionaux

La Région accompagnera les projets relevant des dimensions suivantes pour l'ensemble des crédits mobilisables :

- Améliorer le cadre de vie
 - o En contribuant à un habitat de qualité, luttant contre la précarité énergétique) ; en proposant des espaces publics adaptés aux besoins des habitants et aux enjeux du futur (nature en ville, déplacements actifs, ...) et favorisant une meilleure organisation urbaine
 - o En changeant l'image des quartiers souffrant d'un déficit d'attractivité,
 - o En accélérant la transformation fonctionnelle de certains espaces urbains délaissés, à travers une gestion transitoire
 - o En accompagnant des actions relevant de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

- Accompagner les quartiers sur les enjeux de transition
 - o En les connectant au reste de la ville par l'ensemble des mobilités alternatives pour les déplacements du quotidien
 - o En répondant à l'urgence climatique notamment dans les projets de renouvellement urbain
 - o En plaçant l'alimentation au cœur des enjeux de santé, de vivre ensemble, et de transition économique en favorisant une alimentation durable et une production locale

- o En améliorant l'environnement des habitants pour agir sur leur santé (qualité de l'air des logements, qualité de l'alimentation, développement des mobilités douces,)
- Développer le tissu économique des quartiers
 - o En attirant des entreprises, des commerces et en maintenant l'activité existante
 - o En favorisant l'esprit d'entreprendre des habitants
 - o En visant une économie plus résiliente, plus coopérante grâce à des services nouveaux pour répondre à des besoins nouveaux et afin de préparer le terrain économique pour demain : tiers-lieux, zones de production localisées en réponse à des enjeux de proximité
- Élever le niveau de qualification des habitants
 - o En favorisant l'égalité des chances et en sécurisant les parcours
 - o En accompagnant les habitants dans leur orientation et dans leur insertion professionnelle
 - o En garantissant l'accès des habitants à tous les niveaux de formation
- Intervenir en proximité des habitants
 - o En donnant accès aux services publics (transports en commun, maisons de service, établissements de santé, structures d'exercice coordonné ...) et activités (commerces, loisirs...),
 - o En apportant une réponse rapide aux demandes des habitants grâce à des dispositifs souples et dédiés favorisant l'initiative citoyenne,
 - o En améliorant la qualité et les conditions de vie pour une réinsertion sociale et professionnelle réunie par la prévention et l'éducation pour la santé
- Aider à la co-construction des contrats de ville
 - o En permettant la montée en compétence de l'ingénierie dédiée
 - o En soutenant le centre de ressource régional de la politique de la ville – IREV, point d'appui à la qualification des acteurs à un niveau régional
 - o En favorisant l'animation des dispositifs régionaux
 - o En participant à la mise en place d'une gouvernance régionale de la politique de la ville.

II - Mobilisation et convergence des politiques régionales dans le cadre de la politique de la ville: une mutualisation des outils régionaux

II.1 – Le droit commun régional au service des habitants des quartiers « politique de la ville »

La loi Lamy de février 2014 instaure les contrats de ville sous pilotage intercommunal et précise dans son article 1er, la priorité donnée aux politiques publiques de droit commun dans l'accompagnement des habitants vivant en territoires politique de la ville.

Force est de constater que sur la période 2014/2023, cette mobilisation du Droit commun n'a pas toujours été effective, quelles que soient les institutions. Il a été difficile aussi bien d'identifier les publics QPV ayant accédé à ces dispositifs que les dispositifs mobilisés. Pour la Région, le souhait est donc de mieux activer ses outils à destination de ces publics très fragiles et de favoriser les passerelles entre dispositifs.

Ainsi, que ce soit dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), du Schéma Régional de Développement Économique

d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) ou encore du Plan Régional Santé Environnement (PRSE), les habitants de ces quartiers sont considérés comme prioritaires.

Les dispositifs de droit commun devront donc être sollicités prioritairement par les porteurs de projets politique de la ville. Les dispositifs « spécifiques » de la politique de la ville de la Région interviendront de manière complémentaire aux dispositifs de droit commun. Les services régionaux veilleront à cette articulation au travers un dialogue inter-directions régulier.

Des précisions sont apportées en annexe sur les lignes de partage entre les dispositifs de droit commun et les dispositifs Politique de la Ville.

II.2 – Une mobilisation spécifique en faveur des habitants des quartiers des contrats de ville en appui du droit commun

Ainsi, en appui aux politiques de droit commun, la Région mobilisera des « crédits spécifiques » en faveur de la politique de la ville sur les quartiers populaires permettant d'amplifier ainsi les efforts en faveur de leur mutation et du changement d'image.

Cette intervention territorialisée s'inscrit dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire. Elle permettra d'accompagner les besoins complémentaires justifiés d'autres quartiers ou ceux dits « vécus », en périphérie des QPV inscrits dans les contrats comme territoires prioritaires mais aussi de renforcer les dynamiques sur certains territoires pour lesquels la Région s'est engagée via une contractualisation spécifique (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier ; Pacte Sambre Avesnois Thiérache...)

Ainsi c'est l'ensemble des périmètres retenus dans les contractualisations, y compris ceux ne relevant

pas exclusivement de la géographie prioritaire de l'Etat qui pourront être accompagnés.

Les crédits spécifiques de la Région pourront s'appuyer sur :

- La définition d'enveloppes financières régionales concernant des acteurs ou projets (intervenant sur plusieurs EPCI), dispositifs (sur les enjeux de citoyenneté) ou priorités (rev3) visant à renforcer la visibilité de la Région et à lui permettre d'animer des réseaux d'acteurs à son échelle ;
- Des enveloppes financières complémentaires, en appui des stratégies territoriales et de proximité portées par les EPCI et de la prise en compte des difficultés spécifiques des territoires (au regard de leur ingénierie, de la dynamique des acteurs, de la mobilité ainsi que de l'accès aux droits (dont numériques) et aux services.

Ainsi, la Région s'adossera sur les particularités géographiques propres à chaque contrat, notamment ceux centrés sur un seul QPV (ingénierie, dynamique d'acteurs, poids de population) garantissant la recherche d'une garantie d'équité entre les territoires pour la mobilisation des financements régionaux.

Un dialogue renouvelé avec les pilotes des Contrats de Ville permettra à chaque territoire de cibler les dynamiques de projets relevant de ses priorités et des marqueurs régionaux mais aussi d'identifier une priorité « sui generis » tout en veillant à la simplification des processus de sélection et d'instruction des actions. Il permettra d'établir une feuille de route portant sur un projet de

territoire précisant l'implication concrète de chaque partenaire. Sur les priorités, une attention particulière sera apportée aux petits

« contrats de ville » quant à la mobilisation plus souple des priorités régionales.

Un soutien indirect à l'ingénierie sera possible via le centre de ressources politique de la ville régional, l'IREV, mais également via un soutien méthodologique externalisé aux porteurs de projets (expertise, animation, montage de projet) pour les territoires les plus fragiles.

Une clause de revoyure devra être intégrée dans chaque Contrat de Ville dès 2024 et prévoir la possibilité d'un avenant au contrat de ville pour permettre à la Région de revoir ses dispositifs régionaux et leurs modalités de mise en œuvre.

Les subventions régionales seront affectées sur la base de dossiers complets, sous réserve de leur instruction et des crédits disponibles.

L'accompagnement régional à travers ses crédits spécifiques prendra la forme de trois types de soutien :

- Un soutien régional sur les enjeux de citoyenneté et d'animation de la politique de la ville ;
- Un soutien aux programmations des contrats de ville ;
- Un soutien au centre de ressources de la politique de la ville – IREV.

Le soutien régional à la citoyenneté et à l'animation de la politique de la ville

Echelle d'intervention : Le suivi et l'animation de ces dispositifs se feront à l'échelle régionale ; il s'agira de rendre plus visible l'intervention de la Région ; elle sera par ailleurs valorisée dans les instances locales de programmation des projets des contrats de ville.

Les territoires éligibles : L'ensemble des périmètres retenus dans les contractualisations, y compris ceux ne relevant pas exclusivement de la géographie prioritaire de l'Etat.

Les dispositifs mobilisables

Nos Quartiers d'Été (NQE) est un dispositif historique de la Région (35ème édition en 2024) qui a pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville (QPV) pendant l'été pour les personnes ne partant pas en vacances et les personnes isolées. Il s'appuie sur les grands principes suivants :

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional ;
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « événements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants ;
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants ;
- Proposer des manifestations écoresponsables dans une démarche REV3.

Ainsi le dispositif entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers

visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

Plus de 120 projets sont ainsi proposés chaque année et plus de 90% des intercommunalités pilotes de contrats de ville, couvertes (y compris dans la Somme, l'Aisne et l'Oise, nouveaux territoires bénéficiaires depuis 2017). Ce dispositif a une identité connue et reconnue désormais sur l'ensemble des territoires de la Région Hauts-de-France. Les grands principes, la souplesse, l'animation de ce dispositif sont appréciés par les habitants et les porteurs de projets. Pour les collectifs NQE, la Région apporte une véritable plus-value au travers de son accompagnement tout au long de l'année, des outils mis à disposition, des échanges de pratiques proposés.

Sortant des modalités d'appel à projets, le maintien est proposé sous la forme d'un dispositif permanent sur la période 2024/2030 qui sera présenté en Commission Permanente.

Dispositif également emblématique et marqueur de l'identité régionale, **les Projets d'Initiative Citoyenne** sont un fonds de participation au bénéfice des habitants et des associations locales en vue de mobiliser la capacité de ces derniers à développer et mettre en œuvre, dans les quartiers populaires, des projets de citoyenneté (c'est-à-dire des projets répondant aux besoins des habitants des quartiers populaires et que l'action soit ouverte à l'ensemble de la population sans discriminations).

Le PIC doit se caractériser par 3 aspects cumulatifs :

- Un projet répondant à une citoyenneté active qui permet aux habitants d'appréhender le fonctionnement de l'action publique et le montage des projets (devis ; budget équilibré ; défendre un projet face à un public ; s'occuper des démarches administratives, etc.) et qui favorise leur émancipation et leur autonomisation (développement des compétences et des capacités à agir) ;
- Un projet répondant à une démarche d'intérêt collectif en étant envisagé dans une approche collective et ne pas être l'émanation d'un besoin privé/individuel ;
- Un projet répondant à un besoin local et relevant de l'initiative au bénéfice des habitants des quartiers populaires et en apportant une réponse rapide à ce besoin (importance du temps de l'habitant).

La Région pourra accompagner d'autres types d'initiatives citoyennes initiées dans le cadre des programmations des contrats de ville.

La Région souhaite apporter une réponse sur la nécessité d'améliorer la gestion des espaces dans les quartiers prioritaires et d'agir en proximité au travers **le Fonds de Travaux Urbains**. Ce dispositif, qui est un fonds d'investissement au bénéfice des collectivités, est emblématique et marqueur de l'identité régionale. Il constitue un outil majeur de la mise en œuvre de la politique de la ville et de l'amélioration du cadre de vie de ces quartiers. Il est essentiel de pouvoir apporter aux habitants

des quartiers populaires, les réponses les plus réactives, souples, et adaptées lorsqu'un besoin apparaît comme nécessaire et urgent au travers de micro-projets améliorant le cadre de vie.

Les micro-projets proposés au sein du Fonds de Travaux Urbain ont pour objectif d'aménager les espaces publics et/ou privés sur les périmètres de la Politique de la Ville, à travers une intervention légère, rapide (en comparaison aux projets urbains qui s'étendent généralement sur plusieurs mois/années), à bas coûts et dont les résultats sont visibles rapidement. Ce type d'aménagements devra nécessairement s'inscrire dans une démarche participative et citoyenne, qui a vocation à repenser et à agir sur l'usage de l'espace public en associant et en mobilisant la « pratique de la ville » quotidienne des principaux concernés et acteurs de la ville : les habitants. Cela devra s'appuyer sur le respect des enjeux d'inclusion de certaines catégories de la population (femmes, handicapés, séniors, ...).

Cette démarche d'urbanisme participatif permet ainsi de faire évoluer l'espace public et les aménagements en réajustant les éléments apparus comme inadaptés par le biais de la concertation et co-construction avec les citoyens et autres acteurs clés, ou au contraire, de consolider et améliorer les aménagements faisant consensus auprès des habitants.

Le dispositif de Fonds de Travaux Urbains se veut comme un outil complémentaire et structurant de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, démarche visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et le service rendu aux habitants. Plus précisément, elle vise à traiter sur un territoire défini, les problèmes de gestion des espaces extérieurs de vie communs publics et privés (maintenance des espaces extérieurs, propreté et gestion des déchets, gestion du stationnement et des épaves, gestion des chantiers, ...) en agissant sur la forme urbaine, les organisations institutionnelles (publiques/privées) et le comportement des habitants.

Le soutien régional aux programmations des contrats de ville

Échelles d'intervention : Ce soutien prendra appui sur les futures contractualisations des EPCI concernés par la politique de la ville.

Cela se concrétisera par :

- Des crédits d'investissement mobilisables avec des modalités de sélection à l'échelle régionale
- Des crédits de fonctionnement mobilisables
 - o Pour des projets inter-EPCI via des modalités de sélection à l'échelle régionale
 - o Pour des projets propres à chaque EPCI via des enveloppes cibles territoriales
 - o Pour un accompagnement méthodologique aux porteurs de projets au travers d'un appui externalisé (expertise, animation, montage de projet) via des modalités de sélection à l'échelle régionale

Territoires Éligibles : L'ensemble des périmètres retenus dans les contractualisations, y compris ceux ne relevant pas exclusivement de la géographie prioritaire de l'Etat.

Dispositifs mobilisables

Le soutien régional à l'attractivité des quartiers et à la proximité avec ses habitants – Investissement et fonctionnement

En application de la stratégie définie dans cette délibération, il s'agit pour la Région :

- D'encourager le développement des projets et des initiatives sur les territoires porteurs d'innovation,
- De donner les moyens d'identifier les projets et de les accompagner,
- D'autoriser le droit à l'expérimentation.

A l'échelle régionale, et selon des modalités qui seront définies ultérieurement, les projets relevant des crédits spécifiques devront respecter le cadre défini. Ils conduiront à financer les projets qui permettront de :

- o Améliorer le cadre de vie
- o Accompagner les quartiers dans les enjeux de transition
- o Développer l'attractivité économique des quartiers
- o Élever le niveau de qualification des habitants
- o Intervenir en proximité des habitants
- o Aider à la co-construction des contrats de ville

Le dialogue avec les territoires (EPCI et communes) dans le cadre de la gouvernance des contractualisations devra permettre de tendre vers une répartition équilibrée des financements à l'échelle du territoire régional et des territoires des EPCI. Les projets seront partagés après avis de l'EPCI, pilote du Contrat de ville dans le cadre d'un dialogue partenarial global du contrat.

Les critères de recevabilité des projets pourront s'appuyer sur :

- Le respect des priorités retenues ;
- La qualité du projet, notamment son impact en faveur du quartier et de ses habitants ;
- La mobilisation des habitants : co-construction du projet et implication dans le projet ;
- Le partenariat mobilisé et la mise en réseau des opérateurs et de leurs actions ;
- La gouvernance et le suivi du projet, y compris par sa valorisation.

Une programmation de projets en pluri-annualité pourra être étudiée au cas par cas, et selon les règles définies par la région Hauts-de-France et en lien avec les partenaires locaux. Des enveloppes cibles par EPCI en fonction de l'échelle d'application du dispositif pourront être définies permettant de garantir l'équité territoriale.

Le soutien au centre de ressources régional de la politique de la Ville - L'IREV

Objectifs généraux

L'IREV, Centre de Ressources Régional de la Politique de la Ville de la Région des Hauts-de-France, a pour mission d'apporter aux membres de la gouvernance et aux territoires de projet des ressources (lieu-tiers, espace de dialogue, d'échanges d'expériences) permettant de qualifier, d'informer et de

susciter la mise en réseau des acteurs afin de faire progresser l'action collective de la politique de la Ville sur le territoire régional en réfléchissant et agissant ensemble dans une perspective d'égalité des territoires.

Il accompagne ainsi la montée en compétence des acteurs locaux autour des enjeux liés à la politique de la ville en proposant notamment des cycles de qualification et des journées thématiques et de mise en réseaux, destinés à l'ensemble des territoires en politique de la Ville de la région Hauts-de-France.

Il permet la mobilisation des professionnels du droit commun et des acteurs spécifiquement positionnés sur la politique de la ville et a vocation à renforcer leurs coopérations et susciter le développement de réponses adaptées aux besoins des quartiers et l'émergence de projets innovants.

L'IREV héberge également un centre de documentation avec 5.000 références consultables sur place ou sur Internet.

Échelles d'intervention / Régionale et nationale via le réseau national des centres de ressources de la politique de la ville (RNCRV)

Modalité de financement / La région est membre statutaire de ce GIP au côté de l'Etat, et assure avec lui la présidence alternée. 18 collectivités en 2023 sont adhérentes sur la base du volontariat, ainsi que plusieurs partenaires institutionnels (Départements, Caisse des dépôts, URH, ...).

Elle participe financièrement par une participation statutaire, inscrite contractuellement dans le Contrat de Plan Etat Région 2021-2027

Annexe à la Délibération cadre Politique de la ville : Les principales lignes de partage entre dispositifs de droit commun et spécifiques Politique de la ville

En règle générale, les crédits de Droit Commun interviendront sur des actions répondant aux cahiers des charges de leurs dispositifs (ex : programme « S'engager vers l'emploi » relevant du champ de la formation professionnelle, FRATRI* relevant de REV3, ...).

Les crédits de Droit Commun interviendront seuls, ainsi les crédits spécifiques ne pourront pas intervenir sur la typologie d'action suivante :

Dans le champ de la formation et de l'emploi :

- sur des actions de formation qualifiantes/certifiantes (permettant d'obtenir un niveau de qualification reconnu) relevant du Programme Régional de Formation (PRF)
- sur des actions d'accompagnement vers l'emploi (notamment la levée des freins périphériques, problématiques d'illettrisme, d'illectronisme, de mobilité) sans coordination en interne Région avec les directions concernées, plus particulièrement :
 - o des actions dont l'objectif principal vise un accompagnement à l'orientation professionnelle (ex : formations SIEG s'engager vers l'emploi)
 - o des actions portées par les Missions Locales, les Écoles de la 2ème chance (E2C) et les PLIE* relevant de leurs missions génériques

Dans le champ de l'Entrepreneuriat et de l'économie sociale et solidaire (ESS) :

- sur des actions d'accompagnement à la création d'entreprises (type STARTER)

- sur des actions de sensibilisation des scolaires à la création d'entreprises sauf accord de la direction experte en interne Région
- sur le fonctionnement des ateliers et chantiers d'insertion
- sur l'investissement des ateliers et chantiers d'insertion (hormis pour du renouvellement d'équipement, de l'achat de nouveau matériel)

Dans le champ artistique et culturel

- sur des actions de sensibilisation aux arts et à la culture à destination des lycéens et apprentis relevant du dispositif PEPS*
- sur des projets artistiques et/ou culturels de territoire relevant du PRAC*
- sur des projets destinés à soutenir la création régionale et à créer une dynamique de programmation de musiques actuelles dans les territoires relevant du dispositif Haute- Fréquence

Dans le champ de la santé

- sur un programme d'actions intercommunales permettant d'amener le public éloigné de l'accès à la prévention et aux soins dans un parcours de santé sur trois thématiques :
 - o Sur la prévention des maladies cardio-vasculaires, du diabète et du surpoids : actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement portant sur l'équilibre alimentaire et l'activité physique, la sensibilisation et l'accompagnement au dépistage et aux bilans de santé
 - o Sur la prévention des conduites addictives : actions d'information, de sensibilisation aux risques liés aux conduites addictives, actions spécifiques d'information sur les ressources existantes, de renforcement des compétences psychosociales et familiales de l'entourage des personnes
 - o Sur la santé-environnement : actions d'information, de sensibilisation permettant à la population d'adopter les bonnes pratiques dans le quotidien afin de limiter les situations d'exposition aux risques, tels que la pollution dans l'air intérieur, les perturbateurs endocriniens et agents cancérigènes, l'exposition aux nanomatériaux, les pesticides, l'accès à une alimentation saine, durable et équitable, les risques auditifs

Les crédits de droit commun seront privilégiés pour financer les projets relevant des champs suivants :

Sur des projets portés par des associations

- les actions développées à une échelle supra communale (financements Jeunesse et vie associative, notamment dispositifs INAS et 4TIL)

Sur les Transitions

- les projets exemplaires et innovants au niveau bâtimentaire (financements FRATRI et fonds européens) ;
- Seront également privilégiés ces financements pour l'accompagnement de stratégies intercommunales de rénovation énergétique ambitieuse pour un patrimoine immobilier d'importance.

Un accompagnement pourra par ailleurs être apporté sur les questions de transition par des acteurs soutenus par la Région au titre de sa politique Rev3 (dans des domaines comme l'énergie citoyenne, la mobilité durable, le compostage collectif, l'allongement de la durée de vie des objets ...).

Sur les mobilités

- les projets de plateforme mobilité et les aides au permis de conduire notamment.

Sur les tiers-lieux

- les projets de tiers lieux multithématiques.

Sur des projets d'équipements sportifs

- les équipements sportifs de proximité (financements Sports)

Sur la santé

- l'aménagement et l'équipement des structures d'exercice coordonné (Maisons de santé pluri-professionnelles, centres de santé polyvalents) situées en zones sous-dotées

Les crédits Politique de la Ville interviendront pour financer des projets complémentaires aux projets financés par des crédits de droit commun :

Dans le champ de l'emploi et de la formation, sur des actions :

- permettant de lever les 1ers freins d'accès à l'emploi. A titre d'exemple, ces crédits permettront d'intervenir sur des actions de remédiation en amont des actions de droit commun et en lien avec les acteurs locaux.

- d'aide à l'émergence de projet de création d'entreprise dans la mesure où celles-ci répondront à un besoin bien identifié et se feront en lien avec les dispositifs de droit commun.

Des passerelles devront être favorisées entre dispositifs, actions et acteurs de la politique de la ville et dispositifs, actions et acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

Dans le domaine du sport :

- sur l'aménagement d'espaces autour d'équipements sportifs. A titre d'exemple, sur des espaces délaissés, sur les abords de l'équipement sportif par ailleurs financé au titre de la politique Sports.

Dans les domaines de la culture, de la santé, du numérique

- sur des projets d'échelle locale (quartier, commune) répondant aux politiques régionales

Le service Cohésion Sociale et Urbaine de la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement sollicitera l'avis des directions compétentes pour tout projet relevant de leurs thématiques d'intervention.

En attente de la délibération relative à l'Engagement de la Région dans les contrats de ville «Quartiers 2030» et aux dispositifs de mise en oeuvre (2024) du nouveau cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030

Le Département du Pas-de-Calais



Le Département du Pas-de-Calais a délibéré sur son projet de mandat à l'issue d'une ambitieuse démarche de concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents du Département, menée en 2022. Toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges

pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Cette mobilisation a permis au Département du Pas-de-Calais de voter, fin 2022, trois pactes qui fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat sur l'ensemble du territoire départemental et se déclinent donc dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

- Le Pacte des Solidarités Humaines, qui traduit la volonté de reconnaître la place de chacun dans la société, d'aider les habitants à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, d'améliorer la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement des publics et de fédérer les acteurs pour développer les solidarités,
- Le Pacte des Solidarités Territoriales, qui traduit la volonté des élus du Conseil départemental d'investir aujourd'hui pour notre avenir commun, de contribuer à relever les défis du changement climatique et de valoriser les atouts du Département du Pas-de-Calais.
- Le Pacte des Réussites Citoyennes, qui permet au Département de s'inscrire auprès des populations du Pas de Calais dans leurs ambitions et leurs réussites en s'engageant en faveur de l'égalité femme-homme, des valeurs de tolérance et de lutte contre toutes les discriminations.

C'est dans ce cadre d'intervention que s'inscrit l'intervention du Département en faveur du contrat de Ville de la CABBALR notamment au travers trois des axes définis par le Comité Interministériel des Villes :

- l'égal accès aux services publics,
- l'accompagnement des plus précaires vers l'emploi
- l'accompagnement des partenaires dans la transition écologique nécessaire des territoires.

En sa qualité de chef de file des politiques de solidarités, le Département a la volonté de mobiliser à ses côtés l'ensemble des ressources du territoire pour contribuer à renforcer les liens entre les habitants, développer la participation des personnes, soutenir les acteurs de proximité, construire des partenariats pérennes participant du mieux vivre-ensemble.

Les politiques de solidarités départementales sont pour l'essentiel de droit commun et concernent l'ensemble de la population. Néanmoins certaines d'entre elles ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, compte tenu de la dégradation des indicateurs sociaux dans ces quartiers. En outre, les orientations données par le Département rejoignent sur de nombreux points les enjeux de la politique de la ville rappelés précédemment. Ainsi, les politiques départementales suivantes sont particulièrement actives dans les quartiers prioritaires.

En premier lieu, le Département, en tant que chef de file des politiques de solidarités, s'attache à mettre en œuvre **les conditions d'un accueil social inconditionnel de proximité de qualité** auprès des habitants, en coordination avec l'ensemble des partenaires du territoire dans la logique « chaque porte est la bonne » (CABBALR au travers l'Agglo mobile qu'il a financé, CCAS, France Services, centres sociaux, etc.).

Dans le cadre de ses politiques de prévention, le Département est très présent au sein des quartiers prioritaires avec **des actions en direction de tous les publics** : petite enfance, adolescents, jeunes adultes bénéficiaires du RSA, parents isolés, personnes âgées en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap. Il est présent à travers **les actions de prévention** portées par la protection maternelle et infantile et les centres de santé sexuelle. Il l'est également par le travail des services de prévention spécialisée auprès des adolescents en grandes difficultés et par l'activité de la protection de l'enfance.

Le Département intervient ensuite par ses politiques **en faveur du logement des personnes en difficulté**. Il est présent par la mise en œuvre du Fonds Solidarité Logement (FSL) et des dispositifs permettant un maintien dans le logement du fait d'un endettement. Il déploie également des actions particulières en faveur de **l'accès à l'autonomie** et donc au logement des jeunes les plus vulnérables. A ce titre, il finance d'ailleurs le CLLAJ de l'Artois.

Le Département agit aussi au titre de ses politiques en faveur des personnes en perte d'autonomie. Dans ce cadre, il finance et soutient notamment les services qui œuvrent au quotidien pour permettre le **maintien des personnes à leur domicile**. Lorsque le maintien au domicile n'est plus envisageable, que le domicile nécessite des adaptations, ou lorsque le choix de la personne n'est plus celui-là, le Département contribue à l'adaptation du logement, et promeut le développement de nouvelles formes d'habitat : habitat intergénérationnel, habitat inclusif, etc. Le Département intervient au **soutien des aidants et de leurs proches**, avec le financement et l'accompagnement des dispositifs de répit. Il mène également une action résolue pour être un **département inclusif et accessible à tous**, dans le cadre de « l'engagement handicap » récemment délibéré.

Enfin, il convient de souligner tout particulièrement l'engagement du Département en faveur de **l'emploi des personnes en difficulté**. Le Département accompagne les bénéficiaires du RSA et les structures qui contribuent à orienter, suivre et recruter les publics. Il organise et finance un ensemble de dispositifs portés par les partenaires de l'insertion sur le territoire en proposant un panel d'actions s'adaptant au plus près aux besoins des personnes.

En matière de Solidarités territoriales, le Département met à disposition une ingénierie permettant l'accompagnement de projets de territoire solidaires et structurants. Elle peut contribuer à la définition de projets permettant de **soutenir l'accès à des services et équipements de qualité et au développement d'espaces publics adaptés au plus grand nombre**, dans l'optique d'améliorer le cadre de vie des habitants. À cet effet, en plus de la mobilisation du droit commun départemental, le Département renouvelle l'appel à projet « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants vivant en quartiers prioritaires » qui permet aux communes concernées par la politique de la ville de mobiliser des fonds d'investissement en direction des écoles et des structures petite enfance, des centres sociaux...

Sur l'enjeu du changement climatique, sujet particulièrement ciblé dans le nouveau contrat de ville, le Département a la volonté d'agir en faveur de **la transition environnementale**. Pour cela, il s'est engagé pour la promotion de politiques respectueuses de l'environnement en accompagnant la préservation des ressources et la biodiversité, en améliorant la qualité de l'air, en développant de nouvelles formes de mobilité (vélo, intermodalité...). Ces politiques publiques départementales peuvent ainsi répondre à des enjeux concrets des quartiers prioritaires en utilisant des outils misent

à disposition. Pour exemple « le fonds biodiversité » offre un accompagnement technique et financier sur la réalisation d'études, la prise en charge de travaux écologiques (plantations de haies, bosquets, vergers, aménagement de zones humides, création d'îlots de fraîcheurs...). De même, la prise en charge d'acquisition foncière dans le cas de projets de récréation / création d'espaces de biodiversité est possible. De plus, une expertise du département accompagne l'analyse d'opportunité, la définition de projet et les montages de dossiers. « Le fonds alimentation durable propose quant à lui, des outils opérationnels immédiatement mobilisables dans les quartiers prioritaires en lien notamment avec le Projet Alimentaire de Territoire de la CABBALR.

Un second outil, en lien avec le plan vélo 2022-2027 consiste à accélérer la transition des infrastructures, des équipements et des mentalités afin **de faire du vélo une solution de mobilité** accessible et attractive pour le plus grand nombre. Pour cela, le Département finance notamment la réalisation des études de desserte cyclable des collèges et ceux notamment en Quartier Politique de la Ville. De même, un accompagnement financier dans le cadre des aménagements cyclables est réalisable par le biais du dispositif « modes doux ».

Enfin, dans le cadre de ses engagements, le Département a réaffirmé les pratiques de **l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)** comme vecteur d'innovation pour les territoires. En cela, il poursuit l'animation du réseau départemental de l'ESS et contribue à son implantation dans les territoires dont les quartiers prioritaires. Pour cela, il met en œuvre un dispositif basé sur la participation des habitants appelé « Budget citoyen ». Il a permis le soutien de projets portés par des structures situées dans les quartiers politiques de la ville et agissant auprès des habitants dans des domaines divers comme par exemple la création d'un lieu de vie intergénérationnel au quartier du Mont-Liébaud à Béthune.

La présence de services et d'équipements publics passe aussi par la mobilisation de la **politique sportive et culturelle** du Conseil départemental qui est pour l'essentiel de droit commun et concerne l'ensemble de la population. Toutefois, certains dispositifs ont vocation à produire particulièrement leurs effets dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, notamment le financement des équipements d'animation sportive locale en accès libre (city-stade, skate-park, terrain multisports...) et l'appel à projets « Ouvrez votre club » visant à favoriser la pratique de ceux qui en sont éloignés.

De la même manière, l'accessibilité des pratiques culturelles, fondamentales pour découvrir des horizons est aussi au cœur des préoccupations du Département d'autant qu'elles peuvent parfois être éloignées du quotidien des habitants de ces quartiers. Le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics du Pas-de-Calais.

Parmi les publics au cœur de l'action départementale, **les jeunes** représentent une des priorités du projet de mandat. Le Département s'est engagé à faire confiance aux jeunes et à les accompagner notamment dans leur(s) vulnérabilité(s). Le Département, par ses compétences est très engagé sur le public des collégiens, dont il promeut l'égalité des chances, qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation ou du contenu de l'assiette à la restauration scolaire. Accompagner les parents pour favoriser la réussite de leurs enfants est également un engagement fort permettant de créer les conditions de succès d'un parcours scolaire. Prioriser les jeunes, c'est également favoriser les pratiques sportives et culturelles, facteurs de santé et de bien-être. C'est favoriser, soutenir et valoriser leur engagement dans la vie associative, à travers les dispositifs leur permettant de développer leurs compétences et leurs envies.

Dans le cadre de ce contrat de ville, le Département apportera, par ailleurs, une attention particulière à :

- La gouvernance du contrat de ville

L'évaluation régionale de la génération de contrat précédente a souligné la tendance qui s'est confirmée dans certains territoires d'un resserrement de la gouvernance des contrats autour du binôme État-EPCI.

Le Département réaffirme le souhait d'être un partenaire constructif des EPCI et des communes en mobilisant ses équipes et ses dispositifs au profit des habitants de ses quartiers. Toutefois, le Département ne conçoit pas d'être associé aux nouveaux contrats de ville uniquement dans une perspective d'identification de cofinancements dans le cadre des appels à projets annuels.

Le Département, et particulièrement les maisons départementales de la Solidarités de l'aménagement et du développement territorial veilleront au déploiement des politiques départementales dans ces quartiers et pourront ainsi participer à la gouvernance, la définition d'objectifs partagés, le suivi, l'évaluation d'actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires dès lors que la cohérence avec les pactes départementaux et la plus-value pour les habitants sont avérées.

- La participation des habitants et des personnes accompagnées

Le Département sera particulièrement attentif aux enjeux de participation des habitants à la démarche globale de conception et de mise en œuvre de la politique de la ville, qui seront mis en place par les différents signataires des contrats de ville, cet enjeu étant au cœur des pactes départementaux votés par le Département.

Fort de ce cadre récemment adopté, le Département souhaite ainsi poursuivre son engagement en direction des quartiers repris au titre de la politique de la ville. A ce titre, il mobilise déjà et continuera à mobiliser les crédits de droit commun ou les dispositifs spécifiques relevant de ses

champs de compétences, pour soutenir les projets associant les habitants dès l'analyse du besoin, et s'inscrivant dans ses objectifs prioritaires.

L'éducation Nationale



L'éducation est un enjeu fondamental de réussite et d'épanouissement des jeunes des quartiers. Trop d'écart subsistent encore en matière de réussite éducative entre les élèves des quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire. La réduction des inégalités en matière de réussite scolaire porte en elle l'élévation générale du niveau de connaissances, de compétences et de

culture de tous les enfants. Ce double objectif est au cœur de la refondation de l'École de la République. Le ministère de l'Education nationale s'engage résolument pour réduire les inégalités territoriales, favoriser la cohésion sociale et la réussite scolaire.

Ce partenariat se traduit par :

- des engagements en faveur de l'amélioration de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- des engagements sur le caractère prioritaire des quartiers de la politique de la ville pour l'affectation de moyens, notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire,
- des engagements en faveur d'une collaboration renforcée pour le pilotage des dispositifs éducatifs dans les quartiers de la politique de la ville.

Localement, les représentants de l'Education Nationale œuvrent à la facilitation et la favorisation des partenariats visant à développer des actions et projets au service du parcours des élèves.

Les quartiers d'Auchel, Auchy-les-Mines, Béthune, Bruay-la-Buissière, Calonne-Ricouart, Divion, Lillers et Noeux-les-Mines retenus dans le cadre de la nouvelle géographie de la politique de la ville bénéficient des dispositifs que le ministère de l'Education nationale déploie au titre de l'éducation prioritaire, celle-ci a pour objectif de réduire les écarts de résultats scolaires et d'insertion professionnelle entre les élèves de ces quartiers et ces structures scolaires, et ceux qui relèvent uniquement du droit commun.

Les établissements du contrat de ville de la CABBALR inscrits dans la géographie de l'éducation prioritaire depuis 2015 sont :

- le collège Lavoisier d'Auchel et les écoles rattachées (REP)
- le collège Sévigné d'Auchel et les écoles rattachées (REP)
- le collège Joliot Curie d'Auchy-les-Mines et les écoles rattachées (REP)
- le collège Verlaine de Béthune et les écoles rattachées (REP)
- le collège Camus de Bruay-la-Buissière et les écoles rattachées (REP)
- le collège Signoret de Bruay-la-Buissière et les écoles rattachées (REP)
- le collège Joliot Curie de Calonne-Ricouart et les écoles rattachées (REP)
- le collège Wallon de Divion et les écoles rattachées (REP)
- le collège Léo Lagrange de Lillers et les écoles rattachées (REP)
- le collège Anatole France de Noeux-les-Mines et les écoles rattachées (REP)

A ce titre, ils bénéficieront progressivement des mesures permettant aux élèves d'être accompagnés plus fortement dans leur apprentissage, leur ambition scolaire et dans la construction de leur parcours scolaire à savoir :

- la scolarisation des moins de 3 ans
- le dédoublement en GS/CP/CE1
- la mise en place des 4 parcours au collège : santé, citoyen, avenir et éducation artistique et culturelle
- « devoirs faits » et « l'accompagnement personnalisé » au collège
- le développement de l'utilisation des TICE et du numérique

- le soutien de l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants, notamment dans le cadre des programmes de réussite éducative, et le cas échéant via les cafés des parents, espaces parents (en lien avec le CLAS) ou actions de guidance parentale.
- la lutte contre le décrochage scolaire [en lien avec la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, outils spécifiques]
- l'affectation d'un coordonnateur pour chaque réseau d'éducation prioritaire à temps partiel pour favoriser les liaisons écoles-collèges et d'un coordinateur cité éducative à temps partiel à Bruay-la-Buissière et à Béthune.
- Le développement des compétences citoyennes et d'engagement (par exemple, des écoles intègrent les élections du conseil municipal des jeunes au sein des apprentissages)
- Le programme PHARE (L'ensemble des écoles élémentaires et primaires s'engagent dans le programme pHare, et l'inscrivent dans leurs projets d'écoles et dans leurs règlements intérieurs)
- Le 8h-18h est progressivement mis en place dans les établissements.
- L'école primaire Basly de Bruay-la-Buissière se voit attribuer des moyens spécifiques dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement (un ETP supplémentaire, une IMP et 1000 euros de crédits pédagogiques)
- La favorisation de l'implication des élèves et des écoles dans l'association USEP pour le développement de l'esprit citoyen et de la pratique sportive
- L'implication des écoles dans la réflexion sur l'écologie

L'éducation nationale s'engage pour l'ensemble de ces établissements à renforcer l'expertise des enseignants. Spécifiquement, selon les réseaux :

- Des plans locaux des formations inter-degrés (dans le cadre de la liaison école-collège)
- Des labos maths

Par ailleurs, un binôme de référents politique de la ville composé d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale et d'un Chef d'Établissement est identifié comme interlocuteur auprès de l'agglomération et des délégués du préfet.

Procureur de la République

En attente



Note à l'attention de Madame et Messieurs les préfets

Objet : volet santé des nouveaux contrats de ville

1/ Contexte

Les travaux d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville 2024-2030 sont en cours sous votre égide avec un objectif de finalisation fin mars 2024. Au regard des attentes fortes qui se font jour sur les questions d'accès à la santé, je vous propose d'inscrire la santé comme l'une des thématiques prioritaires.

L'exercice n'est pas aisé : nous ne devons pas laisser penser que la sécurité sociale aurait délaissé les quartiers. Ce n'est absolument pas le cas : le droit commun s'applique et notamment les dispositifs d'accessibilité financière aux soins (contribution santé solidaire) ; des efforts sont déployés pour assurer la présence d'une offre de soins de qualité, accessible et adaptée aux besoins de santé des habitants.

Pour autant, en raison de la fragilité sociale des personnes habitant les quartiers de la politique de la ville (QPV), du contexte de tensions sur les ressources médicales qui peut affecter tout particulièrement certaines zones urbaines peu attractives et de problèmes de santé publique émergents comme les troubles psychiques, nous nous devons de renforcer notre capacité d'observation de la situation sanitaire et de déployer des actions concrètes destinées à répondre aux besoins.

Le diagnostic posé par le réseau national des centres ressources politique de la ville (RNCRPV) dans son rapport « enjeux de santé dans les quartiers prioritaires » publié en mars 2023 montre que la santé des populations habitant les QPV est dégradée. Cette étude constitue une bonne base de diagnostic et permet d'orienter notre action :

- Une moins bonne perception de sa propre santé.
- Une plus faible espérance de vie.
- Une prévalence des maladies chroniques plus élevée.
- Une part plus importante d'habitants en surpoids.
- Une déclaration d'épisodes dépressifs plus fréquents.
- Une moindre pratique d'une activité physique.
- Une présence moindre des professions de santé.

Dans ce contexte et conformément aux engagements qui ont été pris dans le cadre du projet régional de santé, l'ARS s'attachera, sous l'égide des directeurs des délégations départementales à déployer des mesures concrètes, mesurables s'appuyant sur ce qui existe déjà. Ces projets figureront aux feuilles de routes territoriales qui sont en cours d'élaboration.

J'appelle également votre attention sur le fait que la nouvelle carte que vous arrêterez le cas échéant, me conduira à faire évoluer le zonage de référence pour les aides à l'installation des professionnels.

2/ Proposition d'orientations

Je propose de retenir six orientations pour l'élaboration des volets santé des nouveaux contrats de ville.

1. Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins.
2. Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins.
3. Promouvoir la santé mentale des jeunes.
4. Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique.
5. Accompagner les structures d'aide alimentaire autour d'actions d'éducation alimentaire.

Vous trouverez en annexe de la présente note, quelques éléments de réflexion sur chacune de ces thématiques.

Ces orientations pourront guider le travail de conception des contrats pour lequel j'ai missionné les directeurs des délégations départementales.

Je leur ai demandé d'identifier les projets et initiatives de consolidation de l'offre de soins (par exemple : installation d'équipements comme les maisons des adolescents, maison des femmes, maison sport-santé, renforcement de la présence médicale via les centres de santé ou les maisons de santé, actions ciblées de prévention) qui pourraient être retenus dans chacun des quartiers couverts par la contractualisation.

Ces choix s'articuleront avec les contrats locaux de santé qui ont été passés entre l'ARS et les EPCI et qui pour nombre d'entre eux traitent des questions d'accès aux soins dans les quartiers.

Je note également que la commune de Maubeuge fera l'objet d'une mobilisation de mes équipes au titre de la participation de l'agence au dispositif « forces d'action républicaines ».

Enfin, sachez que je renforcerai la capacité de l'agence à observer l'évolution de la santé (offre et état de santé) dans les QPV afin de mieux orienter nos décisions.



Hugo GILARDI

ANNEXE
Cinq orientations santé pour les contrats de ville

1. Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins

Il est proposé de déployer le dispositif existant des adultes relais médiateurs en santé dans 100 % des QPV en partenariat avec les préfetures et les élus locaux.

- A ce jour, nous recensons 44 ARMS. L'objectif est de couvrir l'ensemble des territoires QPV en recrutant 1 ARMS pour 10 000 habitants QPV.
- Objectif = couverture territoriale complète en 5 ans.
- Reste à couvrir sur la base de 10 000 habitants / QPV :

Départements	Nombre total d'habitants en QPV	Nombre de postes de MS ouverts	Nombre d'habitants non couverts	Nombre de MS restant à recruter
Nord	361 198	26	119 134	12
Oise	68 875	1	56 690	6
Pas-de-Calais	149 827	16	49 669	5
Somme	36 442	3	23 902	3
Aisne	37 067	6	1 080	1*

* concernant l'Aisne, le seul territoire restant à couvrir est Villers-Cotterêts. Ce serait donc une exception à la règle des 10 000 habitants pour ainsi être sur une couverture à 100 %.

2. Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins

- a. Développer les initiatives « d'aller vers » les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé
 - Mieux faire connaître l'offre existante sur les territoires.
 - Mieux informer et accompagner les femmes en renforçant l'accès aux dispositifs de prévention et de prise en charge existants.
- b. Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projet cofinancé ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, la CPAM et le CRCDC
 - Faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers des personnes les plus vulnérables par des actions de médiation et d'accompagnement des acteurs sanitaires, sociaux et éducatifs pour le déploiement d'actions de terrain.

3. Promouvoir la santé des jeunes

- a. Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM jeunes) des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, mieux les aider et orienter vers les dispositifs et structures de droit commun.

- b. **Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV.** Il s'agira notamment de mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants et de déployer de nouveaux équipements (exemple des maisons des adolescents).
- c. **Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement.** Il convient de veiller à la qualité de l'accès au diagnostic précoce via les plateformes de coordination et d'orientation (PCO).

4. **Promouvoir le développement d'une alimentation saine et promouvoir l'activité physique**

- a. **Inscrire dans 100 % des volets santé des contrats de ville couverts par un CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique.**
- b. **Soutenir les initiatives portées par les associations et / ou les habitants des QPV à travers l'appel à projets « fonds d'intervention régional alimentation activité physique »** en cours d'élaboration dans le cadre du chantier PRS « développer le sport santé et lutter contre le diabète et l'obésité ». Une priorité est donnée aux territoires QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets. Un budget ARS de 2,5 M€ est prévu chaque année.

5. **Accompagner les structures d'aide alimentaire dans les QPV autour d'actions d'éducation alimentaire**

943 structures d'aides alimentaires sont habilitées pour la distribution de colis alimentaires pour les familles les plus en difficultés. L'ARS propose de soutenir des actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire. La mise en œuvre opérationnelle reste à définir.

Ces orientations ont pour objectif de guider au mieux dans le travail de conception du contrat et constituent une première phase, en termes d'identification de projets et d'initiatives de consolidation de l'offre de soins. Par ailleurs, l'articulation des choix, avec le contrat local de santé du territoire, qui va connaître une année charnière en 2024 avec son renouvellement, sera primordiale afin d'assurer une cohérence des actions menées.

2024/2696

**Caisse
d'Allocations familiales**

Direction

CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

Reçu le - 8 MARS 2024

Communauté d'Agglomération Béthune Bruay
Artois Lys Romane
M. Le Président O. Gacquerre
Hôtel Communautaire
100 avenue de Londres
CS 40548
62411 BETHUNE CEDEX

Objet
Références
Affaire suivie par

Contrat de ville CABBALR VL du 09/02/2024
GM/CB/HB
Guénaëlle Mekouontchou – Sous Directrice de l'Action Sociale

Le 1^{er} mars 2024



Nous écrire
Rue de Beaufort
62015 ARRAS cedex
Fax : 03 21 24 53 84

Nous rencontrer
ARRAS
Rue des Promenades


CALAIS
6D Quai de la Gendarmerie


Nous contacter
Tél. : 3230 prix et ton appel local

Vos services en ligne sur



www.pas-de-calais.caf.fr

 @calpasdecalais

 Caf du Pas-de-Calais

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception de votre courrier daté du 09 février 2024, relatif à l'élaboration du nouveau contrat de ville sur le territoire de la CABBALR.

Mes équipes des antennes de développement social du béthunois et du bruayais sont associées à ce nouveau projet. En effet, celles-ci travaillent en étroite collaboration avec plusieurs services de votre agglomération, notamment le service cohésion sociale et santé dans le cadre du déploiement de la Convention Territoriale Globale.

Elles veillent à la bonne articulation entre cette démarche de projet structurante et la politique de la ville, en lien avec les chargés de coopération territoriale.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 entre l'Etat et la Cnaf s'oriente prioritairement sur le développement de services attentionnés tout au long des parcours de vie, engageant notamment l'action des Caf sur les enjeux relatifs à l'enfance, la jeunesse, la parentalité, au logement sur l'ensemble du territoire départemental et des quartiers prioritaires.

La Caf du Pas-de-Calais contribue via son expertise et son ingénierie sociale :

- au soutien à la politique petite enfance et parentalité communautaire ;
- à l'accompagnement social des familles, dans le cadre des offres de service travail social ;
- à l'accompagnement des Centres Sociaux et des Espaces de Vie Sociale. .../...

.../...

La Caf peut également mobiliser des moyens financiers dans le cadre :

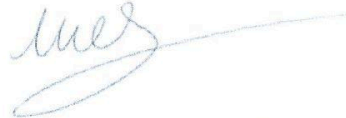
- des prestations de services nationales, appels à projets, subventions de fonctionnement ;
- du soutien à l'investissement sur fonds nationaux ou locaux. Dans le cadre de sa doctrine départementale des aides aux partenaires et selon les critères d'éligibilité en vigueur, le pourcentage de cofinancement pourra être majoré de 10 % sur les quartiers politique de la ville, dans la limite des disponibilités budgétaires et des arbitrages soumis à validation du Conseil d'administration.

Par ailleurs, la Caf du Pas-de-Calais anime en tant que secrétaire général, sous l'autorité du préfet, le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), levier de coordination des enjeux prioritaires sur les territoires avec les partenaires signataires. Le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), instance de pilotage du SDSF, favorise l'articulation des politiques locales. Il s'appuie également sur les projets de territoire contractualisés au travers des Conventions Territoriales Globales (CTG).

Grâce à ces démarches, nous poursuivons un objectif commun, celui de contribuer à améliorer les conditions de vie des familles du territoire. C'est pourquoi nous confirmons l'engagement de la Caf du Pas-de-Calais dans le nouveau contrat de ville de la CABBALR, en tant que contributeur et signataire, conformément à notre cadre d'intervention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Guénaelle MEKOUONTCHOU



Sous Directrice en charge de l'Action Sociale

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie



La CPAM de l'Artois s'engage au côté de ses partenaires pour que chaque assuré puisse accéder aux droits, aux dispositifs de prévention et aux soins dont il a besoin.

Dans le respect de ses valeurs et de ses engagements, la CPAM de l'Artois assure la prise en charge globale des assurés (droits, prestations légales et extra-légales), l'orientation et l'accompagnement de ses publics (Assurés, Professionnels de santé et Employeurs).

Dans une logique de réduction des inégalités de santé, une attention particulière doit être portée auprès des publics les plus fragiles, notamment ceux qui renoncent malgré tout à se faire soigner.

La collaboration engagée lors du contrat de ville 2019-2022 doit se poursuivre et se renforcer afin de rester au plus proche des préoccupations des populations confrontées à des fragilités dans leurs parcours de soins.

La CPAM propose de poursuivre les dynamiques engagées lors du précédent contrat de ville à savoir :

- Proposer une démarche d'accompagnement attentionnée via la Mission Accompagnement en Santé aux assurés les plus vulnérables, permettant de fluidifier le parcours de soin, de faciliter l'ouverture et la connaissance de ses droits.
- Sensibiliser des acteurs relais et les partenaires du territoire sur les dispositifs d'accès aux droits, aux soins et à la prévention.

Par ailleurs, l'accès des habitants de la CABBALR aux différents dispositifs de prévention est un enjeu majeur et se traduit par :

- Un appui méthodologie et une expertise auprès des partenaires dans le cadre du montage et de la mise en œuvre des projets autour des dispositifs nationaux et locaux de prévention comme la promotion du dépistage organisé des cancers, le mois sans tabac...
- Un soutien des partenaires et des assurés dans la réalisation des Examens de Prévention en Santé et des Entretiens Individuels Approfondis au sein du Centre Epicure de Béthune

Enfin, La CPAM de l'Artois s'engage pleinement aux côtés des acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé en proposant et participant aux actions dans le cadre des démarches d'aller-vers à destination des habitants des quartiers prioritaires.

La Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Contrats de ville 2024-2030 : Engagements Quartiers 2030

Mobilisation de France Travail en faveur des quartiers prioritaires de la ville du Pas-de-Calais



Pôle emploi s'est mobilisé en faveur des habitants des QPV dans le cadre des contrats de ville 2015 – 2023 du Pas-de-Calais

La mobilisation de Pôle emploi s'est effectuée dans le cadre d'une convention nationale d'objectifs et de moyens 2016-2020 conclue avec le Ministère du Travail, le Ministère de la Ville et l'UNML

Une mobilisation des services accrue en faveur des QPV

Alors que 16,4% des demandeurs d'emploi résident en QPV, ceux-ci ont bénéficié d'une attention particulière permettant une accessibilité accrue aux services de pôle emploi en 2023 comme par exemples :

- 22,6% des Demandeurs avec un accompagnement intensif (Accompagnement renforcé et global), 17% des Demandeurs en CEJ Pôle emploi,
- 18,4% des entrées en formation,
- 21,1% des bénéficiaires de « Valoriser son image pro » pour lever les freins aux entretiens d'embauche,
- 18,4% des bénéficiaires de « Prépacompétences » ; afin de se projeter sur un métier qualifiant ou certifiant,

Une mobilisation des mesures favorable au retour à l'emploi des QPV

- 1339 Emplois Francs mobilisés,
- 20,6% des PEC ont concerné un demandeur en QPV,
- 16,8% des demandeurs ayant bénéficié d'une immersion professionnelle,
- 17% des CIE ERBM et 4,2% CIE jeunes,
- 20,3% des bénéficiaires de « Préparatoires Opérationnelles à l'Emploi (POE) » résident en QPV et 15,8% des bénéficiaires d'« Action de Formation Préalable au Recrutement AFPR.

La Demande d'Emploi (DEFM) résidant en QPV

Au 31/12/2023, 16,4% de la DEFM cat. ABC départementale réside en QPV (soit 19 072 DE sur une DEFM totale de 116 528 DE) soit -0,4pts sur un an, Le Pas-de-Calais représente 19,9% de la DEFM QPV de la région,

Le territoire ERBM représente 62,8% (-0,6 pts sur un an) de la DEFM QPV du département : 40,7% pour le bassin de Lens (- 1,1 pts sur un an) et 22,2% (+0,6pts sur un an) pour le bassin de l'Artois.

L'écart d'accès aux services s'est réduit,

Les accompagnements intensifs, les services déployés et la mobilisation des mesures ont été des effets leviers favorables à l'accès à la formation et à l'emploi,

L'accès à l'emploi reste toutefois plus difficile Pour certains publics et nécessite parallèlement de la levée de freins périphériques à l'emploi.

La mobilisation de France Travail sur le département du Pas-de-Calais se poursuit et s'amplifie dans le cadre des contrats de ville Engagements 2030

Les priorités stratégiques de France Travail en direction des QPV sont réaffirmées visant à ce que les demandeurs d'emploi QPV bénéficient de services et mesures, au moins à leur hauteur de leur représentativité dans la demande d'emploi

- **L'accessibilité des services de France Travail** dans les quartiers prioritaires ; en s'appuyant sur des partenariats renforcés, en proximité des habitants QPV dont le réseau des **Maisons France Service** ;
- **La mobilisation des services de droit commun en faveur :**
 - Des habitants des quartiers prioritaires, notamment ceux destinés aux publics les plus fragiles comme par exemples le **Contrat d'Engagement Jeune, l'accompagnement global, les aides à la levée des freins périphériques** ;
 - Des entreprises pour leur faciliter leurs recrutements lors d'implantation, maintien ou développement de leur activité, notamment **les emplois francs, les PEC, les aides d'adaptation et à l'embauche**.
- Renforcer l'accompagnement au travers **d'actions et de dispositifs spécifiques avec des conseillers dédiés** dans les agences France Travail, particulièrement concernées par les quartiers prioritaires : les Equipes emploi et les DTA, les actions novatrices hors les murs...

Cf. slides suivantes pour plus de détail

Cette dynamique d'actions sera facilitée par :

- **La mobilisation de l'ensemble des partenaires locaux** du réseau de l'accompagnement pour une présence de proximité et la mobilisation des services de droit commun ;
- **L'appui des élus et des acteurs locaux de proximité pour fluidifier le « aller vers »** les habitants des QPV à la recherche d'un emploi.

Exemples de renforcement de la mobilisation des partenaires pour un public QPV

- Rapprochement France Travail et **Cap emploi** pour une offre globale à destination des demandeurs en obligation d'emploi.
- Collaboration avec les **missions locales** pour une offre plus intense à destination des jeunes.
- Dispositifs de « seconde chance » : **E2C, EPIDE, Service militaire volontaire SMV, Service Militaire adaptée SMA, service civique.**
- **L'APEC** pour les jeunes diplômés > Bac+3.
- **Les acteurs de l'alternance et le tissu associatif.**

Les actions de France Travail, en faveur des QPV, s'articuleront avec celles menées dans le cadre d'autres politiques publiques, en particulier avec la mise en place du réseau Plein emploi et le Pacte Local des Solidarités.

3



Offre synthétique d'accompagnement France Travail : droit commun et spécifique QPV (1/2)

Les services les plus intensifs destinés aux personnes les plus fragiles

Le Contrat d'Engagement Jeune

- Destinés aux jeunes **sans emploi ni formation**, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ou confrontés à un risque d'exclusion professionnelle :
- un programme d'accompagnement **très intensif le mobilisant 15 à 20h par semaine minimum, personnalisé avec un conseiller dédié**
- une garantie de ressources sous conditions, notamment de respect des engagements contractuels

37 conseillers dédiés dans les territoires QPV

L'accompagnement renforcé

- Accompagnement favorisant une trajectoire constructive vers l'emploi, qui peut passer par un contrat aidé, en service civique ou en alternance ou bien une formation

Répond aux besoins de contacts et entretiens réguliers. Existe pour les jeunes (Accompagnement Intensif Jeunes AIJ)

L'accompagnement global

L'accompagnement global est un accompagnement personnalisé et intensif, réalisé par un binôme constitué d'un conseiller France Travail (FT) dédié et d'un professionnel du travail social. Cet accompagnement a pour objectif l'accès à l'emploi du demandeur d'emploi (DE) par la résolution ou la réduction des difficultés sociales et professionnelles qu'il rencontre.

48 conseillers dédiés dans les territoires QPV

- **Existence d'autres modalités d'accompagnement :** personnes autonomes dans leur recherche, sortants de formation, assistante maternelle, création d'entreprise...

- **Aides à l'embauche et la formation, à la mobilité**

- **Cartographie d'actions de recherche d'emploi, d'aide à l'élaboration de projet**

Accompagnements spécifiques QPV

Equipe Emploi/Recrut'

- Accompagnement personnalisé avec rythme de contacts soutenu y compris après l'entrée en formation ou la reprise d'un emploi.
- L'accent est mis sur la multiplication des mises en situation professionnelle. Une orientation « marché du travail » affirmée et portée par de nombreux contacts avec les entreprises et la mise en place de jobs dating.
- Les conseillers France Travail s'appuient sur les partenariats locaux initiés avec les entreprises du territoire a minima sur le bassin d'emploi.

21 conseillers dédiés
Déployés dans les 6 agences France Travail où le taux de QPV est supérieur à 25%

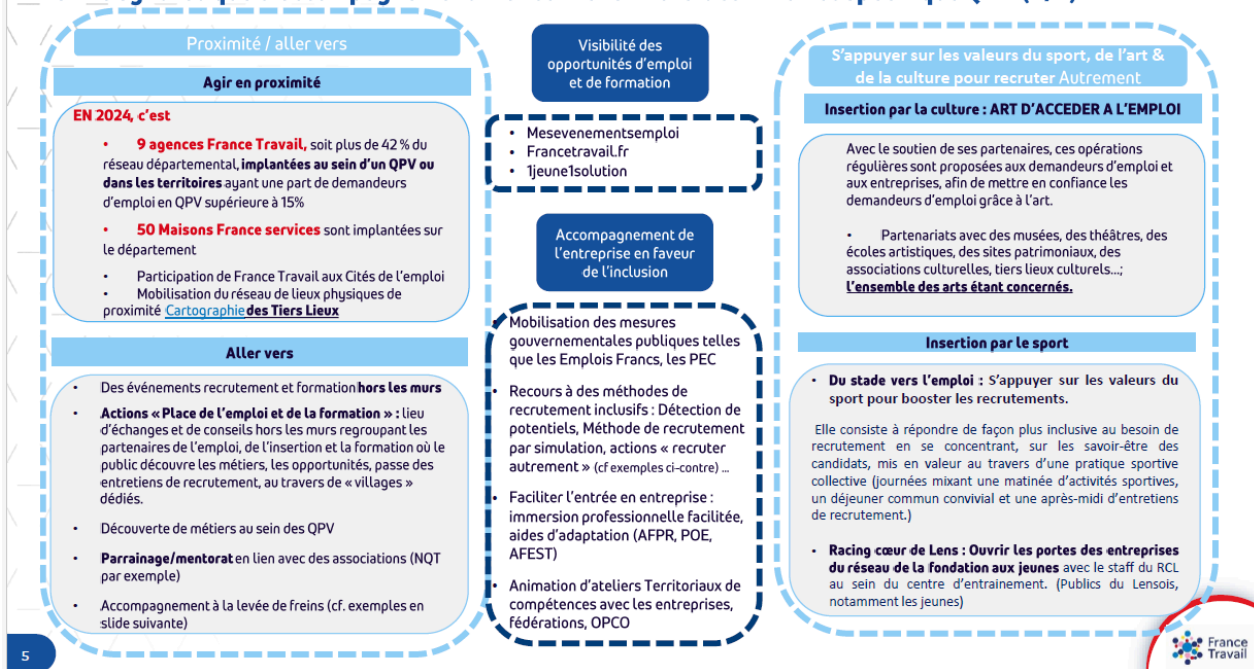
DTA QPV

- Ce dispositif est préconisé pour les demandeurs d'emploi QPV qui rencontrent des difficultés pour accéder à un emploi durable.
- Un travail sur les freins sera mené : Meilleure compréhension de l'entreprise et ses règles, travail sur le réseau professionnel
- Accompagnement très soutenu sur la connaissance du marché du travail, valorisation des atouts, acquisition de méthodes de recherche d'emploi appropriées, soutien durant la période d'intégration en entreprise ou en formation.

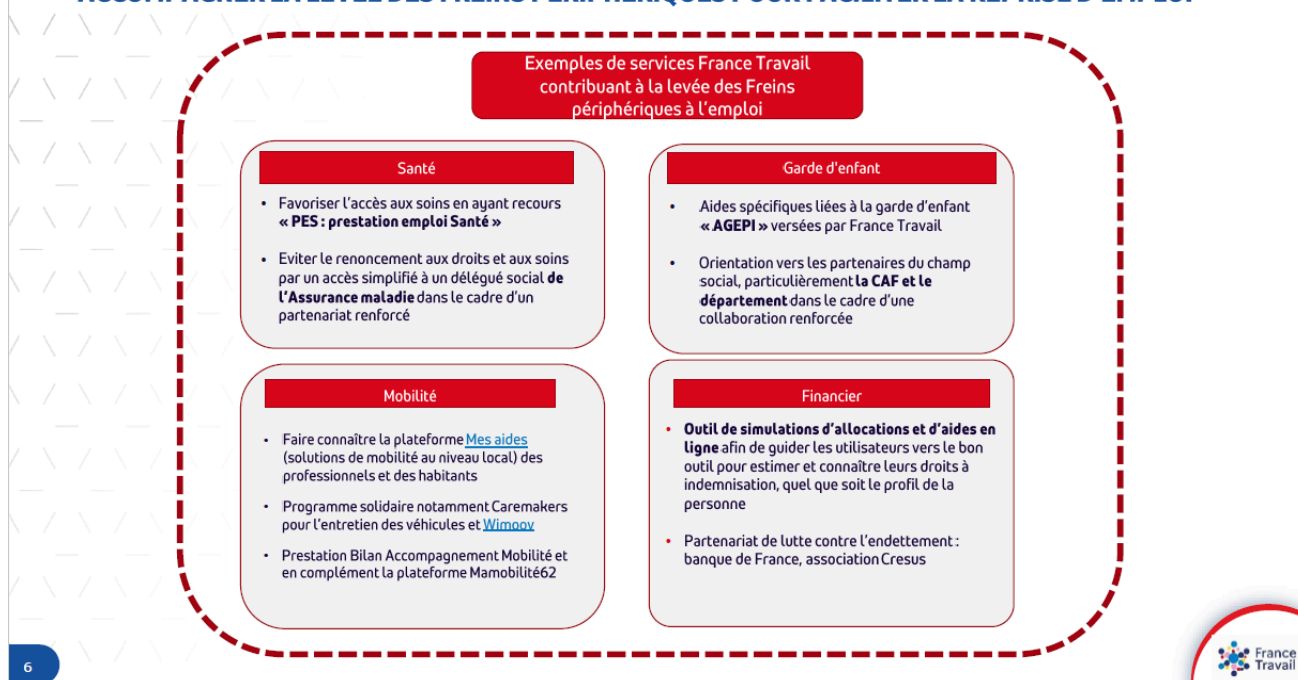
4



Offre synthétique d'accompagnement France Travail : droit commun et spécifique QPV (2/2)



ACCOMPAGNER LA LEVEE DES FREINS PERIPHERIQUES POUR FACILITER LA REPRISE D'EMPLOI





ENGAGEMENTS FRANCE TRAVAIL Territoire de Béthune Bruay Artois-Lys Romane

France Travail représenté sur le territoire de Béthune Bruay Artois-Lys Romane par :

- Le site de Béthune - Directeur : Stéphane URBIN
- Le site de Bruay la Buissière - Directrice : Florence TRICARD
- Le site de Lillers - Directrice : Angélique DERISBOURG
- Le site de Noeux le mines - Directrice : Stéphanie KANNAPEL

Dans le cadre du contrat de ville, France Travail s'engage à :

- Faire partie des instances stratégiques
- Participer aux instances opérationnelles et techniques notamment celles dédiées aux questions d'emploi et de développement économique pour amener une analyse du territoire
- Être force de proposition quant aux actions qui pourront faire l'objet d'un financement « Quartier prioritaire » (participation aux groupes de travail d'appui thématique volet Emploi)

France Travail réaffirme ses priorités stratégiques et poursuit sa mobilisation/implication en direction des QPV.

France Travail agit en proximité des quartiers prioritaires

France Travail dispose de 4 implantations sur le territoire de Béthune Bruay Artois-Lys Romane, accessibles via les services de transport en commun (Béthune, Bruay la Buissière, Lillers et Noeux les Mines).

France Travail collabore et travaille en partenariat avec les acteurs présents au sein de ces quartiers, notamment avec les CCAS, les Maisons France Service, les services insertion sociale et professionnelle des villes, l'AFP2I, les structures d'insertion par l'activité économique et souhaite développer le partenariat avec les maisons de la jeunesse et les centres sociaux.

Afin de renforcer encore l'accessibilité de ses services dans les quartiers prioritaires, France Travail propose de poursuivre l'accompagnement de tous les personnels d'accueil présents au sein des quartiers à la connaissance et l'évolution de l'offre de services de France travail et notamment à la découverte de l'ensemble des nombreux services disponibles à distance.

France Travail valorisera notamment son site Mes Evènements Emploi et sa newsletter bassin, afin que l'ensemble des structures accueillant du public puisse informer et aider au positionnement sur les évènements mis en place.

Mobilisation des services de droit commun en faveur des habitants des quartiers prioritaires

France Travail mobilisera, avec ses partenaires, son offre de service en direction des demandeurs d'emploi résidant en QPV, et chaque fois que nécessaire, réalisera des actions d'insertion ou de communication au sein des quartiers.

Seront notamment développés les services suivants :

- La Détection de Potentiel
- L'immersion professionnelle
- Les actions d'adaptation au poste

France Travail porte une attention particulière afin que les actions bénéficient aux demandeurs d'emploi résidant en QPV (Stade Vers l'emploi, Art d'Accéder à l'emploi, Place de l'emploi, opérations de recrutement, semaines de découverte des métiers des secteurs porteurs et en tension...).

Chaque action sera évaluée afin d'en mesurer les impacts et nous les ajusterons si nécessaire.

Renforcement de notre mobilisation à travers des dispositifs spécifiques.

Chaque personne inscrite à France Travail dispose d'un conseiller référent avec un accompagnement gradué avec des fréquences et natures de contacts qui varient selon le besoin.

Les demandeurs d'emploi jeunes résidant en QPV peuvent bénéficier des accompagnements spécifiques jeunes en complémentarité avec les Missions locales.

Les demandeurs d'emploi rencontrant des freins périphériques prégnants et résidant en QPV se verront proposer le dispositif d'accompagnement renforcé Global.

L'agence France Travail de Bruay la Buissière dispose d'une équipe de 4 conseillers spécialisés (Equip 'recrut) **+** au regard de l'importance de sa demande d'emploi QPV.

Celle-ci assure un suivi intensif et personnalisé mais également des actions hors les murs au profit de ce public.

Poursuite du travail avec les acteurs locaux de proximité pour le « aller vers », « faire venir » et « faire avec »

France Travail continuera de développer sa coordination avec les acteurs du réseau pour l'emploi du territoire pour « aller vers » et « faire venir »

Et notamment avec :

- Les associations sportives
- Les associations culturelles et artistiques
- L'Education Nationale
- Les bailleurs sociaux

France Travail développe également son partenariat et ses coopérations avec les acteurs du réseau pour l'emploi pour lever les freins à l'emploi (garde d'enfants, mobilité, logement, gestion du budget....) et mailler emploi et social en faveur de l'insertion.

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa[1]

- 15 briques de solutions : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- *Concours Talents des Cités* : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- *La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030* : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- *Les Bus de l'Entrepreneuriat* : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- *Les CitésLab* : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- *Les Carrefours de l'entrepreneuriat* : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- *Le renforcement des actions des Réseaux* : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- *Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers* : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- *Des actions renforcées en soutien aux projets innovants* : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- *Un nouveau prêt bonifié Flash* : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.

- *Un nouveau Fonds de fonds en investissement* : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- *Une équipe Fast Track to Cash* : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- *Les accélérateurs* : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- *Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation* : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

[1] *Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.*

Pas de Calais Habitat

Contribution dans la mise en œuvre du contrat de ville « Engagements 2030 »

La nouvelle génération des contrats de ville est l'occasion pour l'Office de souligner son intention, non seulement d'être signataire des contrats de ville, mais également d'être pleinement associé à sa mise en œuvre. En effet, dans un contexte de dégradation de pouvoir d'achat et de aggravation de la précarité de ses locataires, Pas-de-Calais Habitat activera l'ensemble des ressources nécessaires, dans la mesure de ses moyens, pour inscrire son action dans la démarche des nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », pilotée par les Communautés d'agglomération.

Ces contrats de ville devront répondre à quatre priorités :

1. Des quartiers de plein-emploi
2. Des quartiers d'adaptation aux transitions
3. Des quartiers de l'émancipation
4. Des quartiers plus sûrs et plus ouverts

La contribution de l'Office se veut être le reflet de son projet politique. C'est un esprit de partenariat, en lien avec les autres bailleurs, qui anime Pas-de-Calais habitat et qui doit trouver sa continuité dans la mise en œuvre de ces nouveaux contrats de ville.

Elle s'articulera autour de 5 thématiques :

1. L'équilibre social des quartiers
2. Le renforcement de l'attractivité du patrimoine par une meilleure performance énergétique
3. L'amélioration des conditions de vie des habitants-acteurs
4. Le défi de la sécurité et de la tranquillité résidentielle
5. La mobilisation autour des dynamiques d'insertion socio-professionnelle

Sur la méthode, l'Office considère que les nouveaux contrats de ville doivent être le fruit d'une démarche de construction ascendante.

C'est pourquoi, un partenariat élargi doit être au cœur de la future méthode, avec la nécessité de construire des projets locaux les plus ajustés aux besoins des populations, aux priorités du territoire et aux caractéristiques des quartiers. Il est aussi nécessaire d'encourager la participation des habitants et de continuer à travailler avec les conseils citoyens, quand ils fonctionnent et s'inscrivent dans des démarches constructives, mais aussi d'inventer des formes plus souples de participation.

Si de nombreuses actions et projets de renouvellement urbain ont transformé les quartiers et amélioré les conditions de vie des habitants, les inégalités sociales persistent dans les QPV. Ce constat invite à poursuivre les efforts au niveau local et maintenir les moyens humains et financiers en faveur des quartiers prioritaires. C'est pourquoi, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

(GUSP) ainsi que le dispositif de l'abattement de la TFPB demeurent des leviers partenariaux et financiers importants pour agir au plus près des habitants.



Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
de
Bethune-Bruay, Artois Lys
Romane
CS 40548
62411 BETHUNE CEDEX

Objet : Contrat de ville CABBALR

Loos, le 26 février 2024

Monsieur le Président,

La nouvelle géographie prioritaire officialisée par décret paru au Journal Officiel du 29 décembre 2023 concerne SIA Habitat sur 12 quartiers et 11 communes.

Nos services sont investis dans l'accompagnement du territoire et des collectivités, aussi bien en quartiers prioritaires, dans les « poches de pauvreté », que dans la géographie d'intérêt communautaire. Nous œuvrons au quotidien pour améliorer le cadre de vie des habitants, leur pouvoir d'achat et leur pouvoir d'agir.

SIA Habitat s'est impliquée dans les temps de bilan et de réécriture du nouveau contrat de ville en participant à l'ensemble des instances. Les plans d'actions liés à l'abattement TFPB sont définis et travaillés en concertation avec chaque commune, les services de l'agglomération et les services de l'Etat. Nos objectifs sont communs et en faveur des habitants des quartiers.

SIA Habitat reste mobilisée sur l'accompagnement des habitants les plus fragiles en proposant des accompagnements sociaux individuels (gestion budgétaire, parentalité, santé) mais aussi des accompagnements socio-professionnels individualisés (remise à l'emploi ou en formation en travaillant sur l'ensemble des freins).

SIA Habitat accompagne ses habitants vers l'activité économique, notamment des plus jeunes : partenariat avec des structures d'insertion, développement de chantiers d'insertion, insertion par le sport... Nos nombreux partenariats sur la thématique de l'emploi et de la formation nous permettent d'individualiser les orientations.

SIA Habitat accompagne également le pouvoir d'agir des habitants des quartiers en étant à leurs côtés pour développer leurs idées de projets : nos partenariats avec les communes, les associations de quartier, conseils citoyens et associations d'éducation populaire, montrent notre volonté d'accompagner au quotidien et au plus près des attentes de chaque territoire. Les projets sont travaillés après analyse des besoins et en concertation avec les habitants.

Centre de la Relation Clients - 09 69 32 12 18 du lundi au jeudi de 8h à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 - contact.crc@sia-habitat.com
Siège social - 67 avenue des Potiers - 59500 DOUAI - www.sia-habitat.com
S.A. d'HLM au capital social de 1 835 808 €
045 550 258 RCS Douai - APE 6820 A - N° TVA intracommunautaire FR 96 045 550 258

SIA Habitat s'engage à accompagner les habitants et territoires dans les transitions :

- énergétiques (en réhabilitant son parc et en sensibilisant aux éco gestes),
- de mobilité (en déployant des projets autour des mobilités douces)
- de vieillissement (engagement dans des projets d'adaptation du parc et expérimentation du projet « bien vieillir à Barlin »)
- écologiques (projets de jardins partagés, de verdissement, de déploiement du compostage, de sensibilisation ...)

Le territoire peut compter sur l'implication et l'ingénierie des services de SIA Habitat pour répondre aux enjeux et priorités définis dans le nouveau contrat de ville 2024-2030, aux côtés des collectivités et des habitants.

Restant à votre écoute,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Ikram BARRET
Directrice Territoriale



Maisons et Cités



- Chantiers d'insertion , chantiers école, emplois.
- Travailler sur la fracture numérique dans les quartiers
- Mise à disposition de logements pour le tissu associatif ou conseil citoyen (outil théâtre , repair café, maison citoyenne...)
- Santé, sensibilisation au dépistage, comment améliorer la cause alimentaire (nutrition), combattre les addictions
- Jeunesse, comment être acteur dans son quartier ou en dehors de son quartier
- Financement de médiateurs sociaux ou d'éducateurs de prévention
- Mise à disposition d'emprises foncières pour développer les jardins partagés ou autres projets
- Accompagner, créer les conditions du bien vivre ensemble

SIGH

CONTRAT QUARTIER 2030 - CA Béthune Bruay Artois Lys Romane

La SIGH est engagée auprès des Quartiers Politique de la Ville et a mis en place une organisation interne permettant de répondre aux problématiques spécifiques et enjeux rencontrés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. Cette équipe pluridisciplinaire intervient en renfort des équipes de proximité présentes au quotidien sur les territoires. Ainsi, on y retrouve notamment :

- Une Responsable du Pôle des politiques sociales et solidaires
- Une Chargée de Cohésion Sociale
- Des Chargés de Mission Sûreté
- Des Conseillères en économie sociale et familiale
- Un Chargé de mission Education/ Insertion
- Des Référentes attribution spécifique

Pour répondre aux enjeux du territoire, la SIGH s'appuie également sur l'analyse et l'expression des besoins des habitants. Pour cela, la SIGH souhaite s'inscrire pleinement dans le cadre des politiques de la ville et coopérer avec l'ensemble des partenaires du territoire en matière de renouvellement urbain, de cadre de vie et de bien-vivre ensemble, d'accompagnement des ménages fragiles et d'accompagnement au retour à l'emploi.

En corrélation avec les priorités du Contrat de ville, la SIGH a mis en place différents dispositifs permettant d'accompagner au mieux les publics les plus vulnérables :

Enjeu #1 DES QUARTIERS D'EMANCIPATION POUR TOUS

Ambition 1 : Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services

Mise en place de CESF intervenant sur les différents QPV en renfort des équipes de proximité

Travail partenarial et conventionnement avec différents opérateurs sociaux (Maison de quartier, association) qui peuvent intervenir en soutien sur l'accompagnement et l'accès au droit

Mise en œuvre d'une politique d'adaptation à destination des locataires vieillissants ou en situation de handicap,

Labellisation HSS (Habitat Sénior Services) permettant de travailler sur un maintien à domicile de qualité des séniors autonomes.

Accompagnement des actions permettant l'appropriation au logement (Chantiers d'Auto-Réhabilitation Accompagnée, outillhèque, appartement pédagogique).

Ambition 2 : Rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale

Ambition 3 : Prévenir les violences, accompagner les victimes

Mise en place de Chargés de mission sûreté

Mise en place ou participation aux actions favorisant la tranquillité résidentielle (Médiation).

Participation aux instances de veille (CISPD), lien privilégié avec les forces de l'ordre

Dispositif Colibri (Faciliter l'accès au logement pour les personnes victimes de violences conjugales ou familiales, Former les collaborateurs au repérage et à l'accompagnement)

Enjeu #2 DES QUARTIERS D'ÉMANCIPATION POUR TOUS

Ambition 4 : Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs

Travail partenarial et conventionnement avec des associations œuvrant sur l'égalité Femmes-Hommes, sur la découverte des métiers, la sensibilisation au développement durable et la création de micro-projet

Ambition 5 : Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers

Intégration d'une expertise au sein de l'équipe avec l'intervention d'un chargé de mission Emploi / Education : interlocuteur privilégié des EPCI, villes et opérateurs sociaux pour la mise en place d'actions favorisant le retour à l'emploi de nos locataires,

Financement de dispositifs permettant la levée des freins (Permis, Bafa, ateliers oralité),

Suivi de la clause d'insertion (quantitatif et qualitatif) avec la mise en place de véritables parcours en lien avec les partenaires de l'emploi du territoire,

Mise en œuvre d'actions permettant le retour à l'emploi des locataires (Boost Jeunes, Pack Solution Emploi, Rendez-vous de l'emploi, Job dating...),

Ambition 6 : Promouvoir l'éducation populaire, la citoyenneté et la vie associative à tous les âges de la vie

Mise en place de chantiers participatifs et solidaires

Soutien apporté aux dynamiques habitants

Ambition 7 : Encourager l'esprit d'initiative des habitants des quartiers

Mise en place de budget participatif permettant d'accompagner les projets d'habitants

Enjeu #3 DES QUARTIERS À L'ÉPREUVE DES TRANSITIONS

Ambition 8 : Poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique

Engagement dans une importante dynamique de requalification des logements

Eradication les étiquettes F et G

Signataire du pacte Bois-Biosourcé

Ambition 9 : Associer les habitants aux transitions urbaines et environnementales

Travail partenarial et conventionnement avec différents opérateurs sociaux (Maison de quartier, association) qui peuvent intervenir en soutien sur l'accompagnement et l'accès au droit notamment sur la fracture énergétique

Soutien apporté au dynamique d'amélioration du cadre de vie (verdissement des abords, création d'aires de loisirs, renaturation des espaces communs, jardins partagés et ouvriers, ferme urbaine...)

Ambition 10 : Renforcer l'animation de proximité et la présence humaine au sein des quartiers

En renfort des personnels de proximité, mise en place d'un poste de Chargée de Cohésion Sociale pour accompagner les dynamiques de territoire

Pour nous permettre d'évaluer les impacts de nos politiques, nous disposons de différents indicateurs

- Observatoire de veille « Tremplins d'avenir » (Gestion et suivi quantitatif et qualitatif des actions de cohésion sociale notamment liées à l'emploi)
- Enquêtes de satisfaction annuelles (distinction QPV/Hors QPV)
- Enquêtes de satisfaction triennales (URH)
- Indicateurs vacances/Impayés/rotations
- Indicateurs tranquillité résidentielle
- Tableau de suivi de programmation TFPB
- Enquêtes à chaud suite à mise en place d'actions (Rendez-vous de l'emploi, chantier d'insertion, attribution, réclamations techniques ou administratives, travaux...)

Flandres Opale Habitat

En attente

Habitat Hauts de France

En attente

ICF Habitat

En attente

Soliha

En attente

